



MERIGNAC TERRE D'ENVOL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

ROSTAING Cécile
Magistère 3^{ème} année
Stage de mai à juillet 2004

Intuteur : M. PHILIPPE

Maître de stage :
M. HGOBURU



**Urbanisme
Acoustique**



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont permis de réaliser ce rapport dans les meilleures conditions.

Je remercie, tout d'abord, M. Hégoburu pour son accueil et son soutien tout au long de ce stage.

Je remercie pareillement, M. Philippe, Professeur du CESA, pour sa collaboration.

Par ailleurs, je remercie particulièrement toute l'équipe d'Urbanisme et Acoustique, pour ses conseils et sa bonne humeur.

Enfin, je tiens à remercier Anne-Françoise Bélisse, stagiaire durant un mois au sein du bureau d'études, pour son aide concernant la recherche d'information dans l'élaboration du plan stratégique.

PREAMBULE

Présentation de la structure d'accueil

1 - Historique de la société

La société urbanisme et acoustique siège à l'UNION, située dans la banlieue Toulousaine, dans le département de la Haute-Garonne (31). La ville de l'Union s'étend au nord-est de Toulouse et fait partie de la communauté agglomération du Grand Toulouse.

Ce bureau d'études a été créé en 1980 en tant que SARL, dont le siège était à Paris. Il était constitué de Jean-Pierre Hégoburu et de Brigitte Hégoburu. Les premières études se concentraient sur l'émergence de la prise en compte de l'environnement dans les projets d'infrastructures, c'est-à-dire sur des études d'impacts. Sa première étude fut la réalisation d'une étude d'environnement de la rocade de Mulhouse.

En 1983, le bureau d'études a déménagé au nord-est de Toulouse à Saint-Genies-Bellevue, dans leur demeure familiale.

En 1990, la structure est passée en S.A et en 1998, la société a déménagé à l'Union, à trois kilomètres de l'ancien bureau, car le nombre d'employé augmentait, et il est maintenant de 6 personnes permanentes.

Le bureau d'études travaille en relation avec un nombre très important d'organismes sous-traitant tels que des architectes, des ingénieurs acousticiens, des paysagistes, et plus ponctuellement en équipe avec des Bureau d'Etudes sur des projets particuliers.

En décembre 2003, les parts de la société Urbanisme et Acoustique ont été vendu à Sud Ouest Infra afin d'assurer la pérennisation du bureau d'études dans la perspective du départ à la retraite de M. Hégoburu.

La société a connue des hauts et des bas et aujourd'hui, elle en est à sa 930^{ème} affaire et elle a acquit une certaine notoriété ce qui favorise sa place dans le domaine du paysage et de l'urbanisme.

2 - Organisation

La société Urbanisme et Acoustique est constituée de six personnes :

♦ **Jean Pierre HGOBURU :**

Créateur et directeur de la société Urbanisme et Acoustique. Urbaniste, paysagiste, directeur des études.

♦ **Brigitte HGOBURU :**

Directrice administrative, secrétariat.

♦ **Catherine LHORME :**

Ingénieur environnement et aménagement (diplômée des beaux arts de Lyon.)

♦ **Thomas CHEVRIN-GELI :**

Ingénieur paysagiste (diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois.

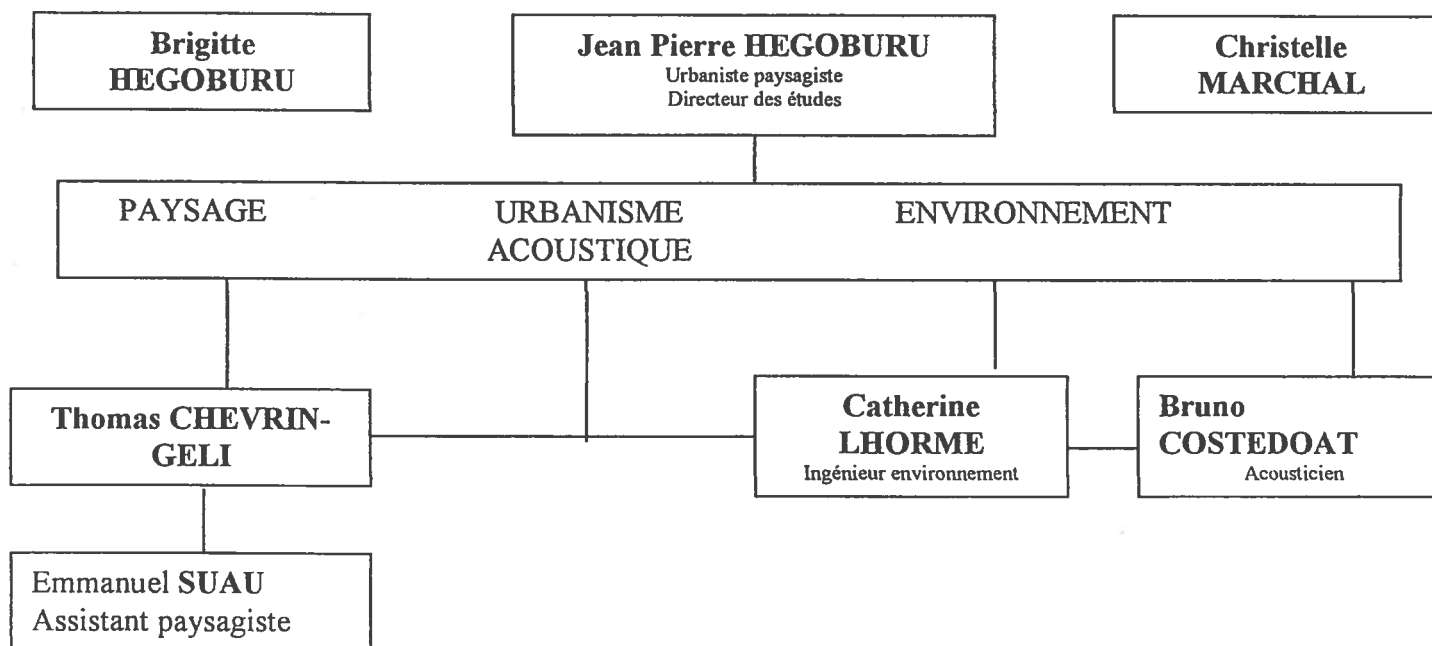
♦ **Christelle MARCHAL :**

Dessinatrice, infographiste (BT collaborateur d'architecture.)

♦ **Emmanuel SUAU**

Assistant paysagiste (diplômé de l'ENSHAP à Angers).

Les différents acteurs de la société se complètent et sont parfois amenés à se réunir sur un même projet. C'est un échange de savoirs-faire, de points de vues, c'est un travail d'équipe.



3 - Partenaires

Pour assurer l'ensemble des missions qui lui sont confiées, l'équipe Urbanisme et Acoustique s'adjoit, régulièrement des compétences suivantes :

- ♦ **PAYSAGE**, architecture. (M. REDON repérage, F BADAROUX paysagiste, B BROSSARD architecte.)
- ♦ **ENVIRONNEMENT**, écologie. (Cabinet ECTARE.)
- ♦ **URBANISME**, architecture. (GCAU/FCCH architectes.)
- ♦ **MARKETING** territorial, développement local. (Groupe MARKETEAM, groupe CRP/ICOM.)

4 - Objectif et stratégie

M. HGOBURU, qui dirige la société depuis vingt ans, a su s'initier à de très nombreuses démarches novatrices dans le domaine de l'urbanisme, du paysage, de l'aménagement des territoires, des espaces publics et de la sauvegarde de l'environnement. Tout ceci a facilité la reconnaissance des compétences de la société. Il a donc réussi à se créer un nom en Midi-Pyrénées mais aussi dans les autres régions du sud de la France (projets réalisés à Bordeaux, Rocamadour, Nîmes, Pau, Bayonne, Toulouse, Blagnac et bien d'autres...) Toute l'équipe se réunit une fois tous les quinze jours afin de rédiger un bilan de l'avancement de chaque affaire. Chaque acteur donne son point de vue et présente le travail qu'il a pu réaliser. M. et Mme HGOBURU peuvent, par la suite, dresser un calendrier qui définira le travail pour chacun des acteurs ce qui permettra la réalisation d'un travail rapide et efficace.

La proximité du lieu d'implantation de la société avec la ville de Toulouse a également contribué à son développement. La société est chargée d'affaires très importantes qui sont parfois gagnées sur concours. Elle est en constante compétition avec les autres bureaux d'études, c'est pour cela que la concentration du travail est basée sur la recherche, l'originalité, la logique, le rapport qualité prix et la présentation du projet.

La société est aujourd'hui sur plusieurs affaires en cours :

- Aménagement d'un quartier de Toulouse. (Borderouge.)
- La zone d'activité de gabriela
- La ligne E du futur tramway de Toulouse
- La charte paysagère du Midi-Quercy
- Le quartier d'habitat social à Bayonne
- Le SCOT de Montauban
- L'Agenda 21 de Mérignac
- La charte urbaine et paysagère dans le cadre du GPV du quartier de Toulouse Bagatelle

...

Présentation de ma mission

J'ai ainsi réalisé les trois mois de stage de fin d'études, de mai à juillet 2004, au sein du bureau d'études Urbanisme et Acoustique.

Le Bureau d'Etudes ayant déjà élaboré le projet de territoire de Mérignac, la ville a fait appel à eux, associé au bureau CRP Consulting, afin de les aider dans l'élaboration de leur Agenda 21.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ma mission qui consistait en l'élaboration du plan stratégique de la commune, décliné en actions concrètes, le plus exhaustif possible afin de permettre aux élus de la commune de choisir et de les hiérarchiser selon leurs priorités.

Dans un premier temps, afin d'appréhender toutes les problématiques de la ville de Mérignac, j'ai effectué un travail de terrain dont la synthèse est présentée sous forme de fiches par quartier en annexe 1.

Puis, dans un souci de cohérence, le bureau d'études Urbanisme et Acoustique a été sollicité pour la révision du PLU communautaire dans le respect du projet de territoire de Mérignac. J'ai ainsi participé à plusieurs réunions au sein des services urbanisme de la mairie, afin de mettre en évidence les prescriptions non prises en compte dans le PLU communautaire.

Suite à cela, la phase d'élaboration du diagnostic partagé étant terminée, la phase de communication/participation a été engagée et j'ai pu ainsi participer à l'exercice d'élaboration de document de communication (article de presse, synthèse du diagnostic...).

Tout au long de ce stage, j'ai assisté aux diverses réunions du comité de pilotage restreint qui m'ont permis de voir évoluer la démarche et l'implication de chacun des chefs de services ou élus et d'appréhender les difficultés de mise en oeuvre d'une démarche de développement durable.

Enfin, la méthodologie adoptée pour établir le plan d'actions consistait à avoir une vision prospective et globale, le plus possible. Aux vues du rythme d'avancement de la démarche, la période de ces trois mois de stage n'a pas été suffisante pour définir les axes stratégiques de la commune.

Nous pouvons constater la diversité des domaines abordés au cours de ce stage ce qui a constitué un réel enrichissement professionnel et personnel au sein d'une équipe dynamique.

SOMMAIRE

Remerciements.....	P 1
Préambule	P 3
Présentation de la structure d'accueil	P 3
Présentation de ma mission	P 6
INTRODUCTION GENERALE.....	P 10
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DE L'ETUDE DE LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE A SON ANCRAGE TERRITORIAL	P 12
I - La genèse du développement durable.....	P 13
1 - Une longue histoire qui part d'un simple constat	P 13
2 - Le développement durable : quelle définition et quel contenu.....	P 15
3 - Les instruments réglementaires	P 16
II - L'Agenda 21 local : l'ancrage territorial du développement durable	P 17
1 - La démarche Agenda 21 : définitions et principes.....	P 17
2 - Les étapes clés de mise en oeuvre	P 19
DEUXIEME PARTIE : L' AGENDA 21 DE MERIGNAC	P 25
I - La commune de Mérignac s'engage dans la démarche d'Agenda 21	P 26
1 - La volonté et les ambitions de la commune.....	P 26
2 - Méthodologie de la mise en oeuvre	P 29
II - Synthèse du diagnostic partagé	P 34
1 - Les échelles territoriales : enjeux majeurs de développement durable	P 34
2 - Un vaste territoire de grande qualité, aménagé de manière extensive	P 36
3 - Une charte de l'environnement à mettre en synergie avec les démarches des partenaires locaux	P 40

4 – La place de Mérignac dans le développement économique à différentes échelles.....	P 47
5 - Le développement social et humain, au coeur de l'action municipale	P 53
6 - Une volonté et des moyens existants pour une nouvelle gouvernance ...	P 56
7 - Les enjeux forts de développement durable de Mérignac	P59

TROISIEME PARTIE : LE PLAN STRATEGIQUE..... P 63

I - Les finalités de l'Agenda 21 Mérignacais..... P 64

II - Le plan d'action 2004 – 2005 P 65

III – Plan d'action sur le plus long terme P 84

CONCLUSION GENERALE P 171

BIBLIOGRAPHIE P 173

CARTOGRAPHIE P 177

TABLE DES CARTES..... P 183

TABLE DES GRAPHIQUES..... P 183

TABLE DES PHOTOS..... P 183

TABLE DES MATIERES P 187

INTRODUCTION

« Nous n'héritons pas de la terre de nos aïeux mais nous l'empruntons à nos enfants ».

Le constat de Saint Exupéry met l'accent sur le fait que nous sommes tous responsables, pour notre développement et celui des générations futures, du devenir de la planète.

Les élus de la Ville de Mérignac ont pris conscience de leur responsabilité face au devenir de leur commune. Ainsi, ils ont souhaité s'engager dans une politique globale de développement durable : l'Agenda 21 local.

Consacré en 1992 par le Sommet de la Terre de Rio, le développement durable est aujourd'hui inscrit dans les orientations politiques nationales, internationales et dans les principaux axes des politiques territoriales. L'échelle locale semble déterminante. C'est en effet à ce niveau que se dessine depuis quelques années un renouvellement de l'action, inscrivant concrètement le développement durable dans les réalités sociales et économiques. Cette notion est passée de la théorie à la pratique.

Le rôle des collectivités territoriales est décisif pour réaliser ce défi : construire un avenir durable qui corresponde aux attentes exprimées par les citoyens et les acteurs en instaurant une pratique du dialogue et de la collaboration.

Dans cet état d'esprit, la Ville de Mérignac s'est lancée dans l'élaboration d'un Agenda 21. Face à ce lourd chantier, la mairie a fait appel au bureau d'études Urbanisme et Acoustique, lui-même associé à CRP Consulting.

Après une phase de diagnostic partagé, la planification d'actions concrètes était nécessaire afin de mettre en application la démarche de développement durable.

Mon stage d'une durée de 3 mois au sein du bureau d'études Urbanisme et Acoustique s'inscrit dans ce contexte. Ma mission consistait alors à réaliser la synthèse du diagnostic dans un objectif de communication au grand public à l'automne et la déclinaison des actions sous la forme d'un plan stratégique lui-même décliné en actions concrètes.

Ce rapport présente ainsi, dans un premier temps les notions de développement durable et d'Agenda 21. Il expose ensuite la synthèse du diagnostic partagé et les enjeux qui en découlent, permettant au lecteur d'appréhender la commune. La dernière partie s'attache à la déclinaison de plans d'action à court et moyen termes relatifs aux enjeux mis en exergue au sein du diagnostic.

PREMIERE PARTIE

CONTEXTE DE L'ETUDE



DE LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE A SON ANCRAGE TERRITORIAL

*«L'avenir, tu n'as pas à le prévenir. Tu as à le permettre.»
Antoine de SAINT-EXUPERY*

I - La genèse du développement durable

1 - Une longue histoire qui part d'un simple constat

Un mouvement international

1971 : Rapport Meadows. Les économistes du club de Rome prônent la croissance zéro.

1972 : Stockholm, première conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement

1987 : Rapport Brundtland : le développement durable est défini

1992 : Rio de Janeiro « Sommet planète terre »

1995 : Copenhague : approfondissement de l'aspect social du développement durable

1997 : Kyoto protocole sur la réduction des gaz à effets de serre

2002 : Johannesburg 3^{ème} conférence mondiale des Nations Unies sur l'Environnement, Bilan Rio + 10 ans

L'idée du développement durable est née d'un constat simple et incontournable. Les ressources disponibles sur la planète ne sont pas infinies, se dégradent et leur valorisation ne répond pas équitablement aux besoins de tous les hommes. C'est la question fondamentale des limites des ressources de la planète, de leur bonne utilisation, de leur partage et du bon état dans lequel nous avons à les transmettre à ceux qui nous succéderont qui est posée.

En effet, accélérée par les progrès scientifiques et techniques, la croissance du XX^{ème} siècle s'est focalisée sur la croissance économique. Le développement durable est né au même moment où l'idée d'une croissance illimitée a commencé à être remise en cause.

Même si aujourd'hui, il est présenté pas ses détracteurs comme un phénomène à la mode, le concept de développement durable n'est pas récent. Une trentaine d'années nous séparent de ce concept. A la fin des années soixante, le Club de Rome lance un cri d'alarme sur le constat et la dégradation de l'écosystème par la croissance économique, avec le slogan « croissance zéro ». Depuis 1972, au Sommet des Nations Unies de Stockholm sur l'Homme et l'Environnement, la nécessité d'adopter une forme de développement plus respectueuse de l'homme et de son environnement s'est révélée au niveau international. Naît alors la notion d'écodéveloppement, qui prône un développement intégrant les contraintes environnementales.

En 1987, le rapport *Our Common Future* de la Commission présidée par Mme Brundtland introduit et popularise la notion de développement durable ainsi défini : « Le développement durable, répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs ». Il présente la protection de l'environnement comme une priorité internationale, exigeant de réformer le système économique. Ce rapport est une étape essentielle dans le chemin que mènent les Etats et les acteurs socio-économiques à reconnaître la nécessaire évolution des modes de développement. Pour la première fois, sont liées les notions d'environnement et de solidarité envers les générations futures, ce qui induit en particulier les principes de responsabilité, de prévention, de précaution et de long terme dans les prises de décision.

C'est en juin 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro que le terme s'est vu pleinement consacré. En présence de milliers d'associations, de collectivités locales et d'acteurs du développement et de la protection de l'environnement, 173 gouvernements se sont engagés sur la voie du développement durable en approuvant les différents textes émis lors de cette conférence. Parmi ces textes, le plus volumineux est l'Agenda 21 qui constitue à lui seul un véritable plan d'action mondial pour un développement durable au 21ème siècle. Les autorités locales sont appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un "mécanisme de consultation de la population". Ce programme présente les objectifs, les types d'actions et les moyens à mettre en oeuvre par les acteurs du développement durable à tous les niveaux.

Le Sommet de Johannesburg d'août 2002 a fait le constat que les progrès enregistrés depuis Rio en matière de développement durable sont encore lents. Cependant, le paysage politique change positivement notamment par un engagement plus grand du secteur public et privé, par une prise de décisions décentralisée, par une sensibilisation collective grandissante ou encore par le lancement de nouvelles initiatives par les collectivités locales.

Le développement durable est désormais inscrit dans les politiques internationales, nationales et en pleine émergence à l'échelle locale.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE REALITE ET UNE NECESSITE ...

Pauvreté et inégalités

- 1 personne sur 5 vit avec moins de 1 dollar par jour
- 20% des plus de 15 ans sont analphabètes
- 40% de la population mondiale est privée d'électricité
- 20% de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable et 50% à un système d'assainissement

La biodiversité

La destruction des biotopes menace la biodiversité : d'ici 30 ans 25% des mammifères et 11% des espèces d'oiseaux sont menacés d'extinction. De 1990 à 1995, 56 millions d'hectares de forêt ont été détruits. 14 millions disparaissent chaque année...

Changements climatiques

- Au cours du XXème siècle, augmentation moyenne des températures de +0.6° de niveau de la mer et 1 à 2 mm.
- Au cours des 100 prochaines années : + 1.4 à + 5.8° et + 0.99m

Les énergies

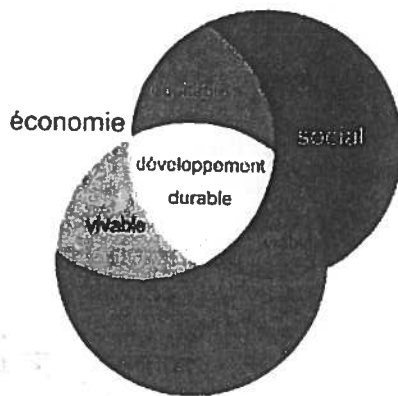
Estimation de la durée d'épuisement de certaines ressources fossiles énergétiques :

- gaz naturel : 40 ans
- charbon : 230 ans
- uranium : 50 ans

2 - Le développement durable : quelle définition et quel contenu

Le développement durable n'est pas une simple requalification ou un rajeunissement de l'environnement. Il repose sur l'idée que nous nous situons à un carrefour historique et que nous ne pouvons plus poursuivre sans infléchir les politiques actuelles qui maintiennent ou accentuent les écarts entre riches et pauvres et qui mettent en péril les écosystèmes dont nous dépendons, nous-mêmes et nos générations futures.

Le triptyque du développement durable



Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social et établit un cercle vertueux entre les trois sphères. C'est un développement respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, qui garantit l'efficacité économique mais sans perdre de vue les finalités sociales que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et la recherche d'équité.

A ces trois piliers, il convient d'ajouter d'autres principes fondamentaux dont la mise en œuvre conditionne la progression vers un développement durable :

- le principe de **participation** qui implique que tous les acteurs concernés soient associés à l'élaboration des projets et des actions
- le principe de **précaution / réversibilité** : s'assurer au maximum de la réversibilité des choix
- les principes de **globalités et de long terme** : penser aux effets à long terme et à une échelle plus globale que celle du territoire géré
- le principe de **transversalité** : la résolution des problèmes doit être appréhendée par une approche verticale (entre les différents niveaux de décision) et horizontale (entre les secteurs concernés).
- le principe de **subsidiarité** : les décisions sont prises au niveau approprié le plus local possible
- le principe de **responsabilité** générale vis-à-vis des générations futures, de l'humanité qui n'a pas accès à des conditions de vie décentes, mais aussi individuelle par rapport aux agissements de chacun (pollueur-payeur, consommateur responsable, écocitoyen...)

En définitive, la notion de développement durable peut se définir comme la mise en pratique d'un certain nombre de principes contribuant à l'amélioration du bien être, à davantage de justice sociale et au respect des écosystèmes. C'est une démarche, un processus d'évolution, une dynamique de progrès, bien plus qu'un ensemble de normes à atteindre. Il s'agit bien de penser autrement, de faire reposer les modes de production et de consommation sur une nouvelle éthique.

3 – Les instruments réglementaires

Aujourd'hui, le concept de développement durable est au cœur de l'actualité. Pris en compte par le législateur français, faisant l'objet de mesures gouvernementales incitatives et enrichi d'outils méthodologiques au service des collectivités territoriales, il est devenu une réalité.

Une idée qui fait son chemin au niveau européen

1989 : livret vert sur l'environnement

1991 : Traité de Maastricht : marché unique européen et citoyenneté européenne. Intégration du respect à l'environnement

1993 : 5^{ème} programme communautaire d'actions pour l'environnement.

1994 : Charte d'Aalborg : 330 municipalités s'engagent à l'issue de la conférence des villes européennes durable

1998 : convention airbus sur l'accès et la participation du citoyen

1999 : Traité d'Amsterdam : intégration du développement durable dans les objectifs communautaires

2000 : Réforme des fonds structurels : l'objectif de développement durable leur est appliqué.

En France, la loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, affirme quatre principes fondateurs du développement durable : précaution, prévention, pollueur-payeur et participation. C'est en 1995 qu'est créée la Commission Française du Développement Durable (CFDD), organe consultatif indépendant placé auprès du Premier ministre, chargé de définir et de soumettre au gouvernement les orientations de la politique nationale de développement durable, dans le cadre des engagements du Sommet de la Terre de Rio.

Cependant, avant que n'apparaissent en France les premiers Agendas 21 locaux, un certain nombre d'instruments contractuels entre l'État et les collectivités ont amorcé la promotion d'une approche globale et intégrée des politiques territoriales, en particulier dès 1983 avec les protocoles d'environnement urbain. Cette approche globale s'est généralisée au début des années 90 sous l'impulsion du Ministère de l'Environnement, avec l'élaboration des premiers plans municipaux d'environnement.

Enfin, pour faire suite aux engagements pris par l'État français lors de la Conférence de Rio, ont été créées les premières chartes d'écologie urbaine et chartes pour l'environnement (1993). La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 consacre l'ancrage territorial des politiques de développement durable et prévoit notamment de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet à long terme, un Agenda 21 local et de coordonner les initiatives dans un cadre de référence, socle d'une cohérence aux multiples

initiatives publiques, privées et associatives qui concourent au quotidien, à l'animation de ces espaces.

Les Contrats de Plan État/Région, les Contrats de ville et d'agglomérations dans le domaine de la lutte contre l'exclusion urbaine et la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, préfigurent concrètement la prise en compte de l'ensemble des besoins des territoires, et ce, dans une démarche intégrée.

Ces grands principes du développement durable se déclinent peu à peu dans les cadres législatifs et réglementaires aux niveaux européens et des États. En France, au titre des dispositifs réglementaires. L'annexe 2 présente toutes les lois importantes.

II - L'Agenda 21 local : l'ancrage territorial du développement durable

Le développement durable ne peut devenir réalité qu'à partir du moment où il est approprié par les territoires et surtout par les acteurs de ces territoires.

"Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au Développement Durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature".

Article 1er de la déclaration de Rio de Janeiro.

1 - La démarche Agenda 21 : définitions et principes

En 1992, la Conférence de Rio a adopté le Programme d'action 21 (programme d'actions pour le 21ème siècle) qui place les êtres humains au centre des préoccupations relatives au développement durable et vise à préparer les conditions d'un avenir socialement vivable, écologiquement viable et économiquement équitable.

a) Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?

L'Agenda 21 local est un programme d'actions, définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable du territoire. Il est élaboré par la mise en cohérence des objectifs de la collectivité et en concertation avec l'ensemble de ses acteurs socio-économiques. C'est un processus basé sur un diagnostic, qui va permettre d'établir un programme, lui-même périodiquement évalué selon une grille d'indicateurs, pour être éventuellement réorienté dans ses étapes suivantes. Il consiste donc à mettre en œuvre un mode de développement avec un nouveau sens des responsabilités et des outils de démocratie moderne.

L'Agenda 21 local désigne à la fois une dynamique d'élaboration concertée et le document traduisant le programme d'actions.

L'Agenda 21 local peut se résumer comme :

*** Une démarche volontariste de la part de la collectivité**

*** Un outil pour appréhender l'avenir**

- *Il fixe les objectifs du développement durable au travers d'un programme stratégique et opérationnel sur le long terme*
- *Il impulse les premières actions*
- *Il organise un suivi et un système d'évaluation*

*** une démarche participative**

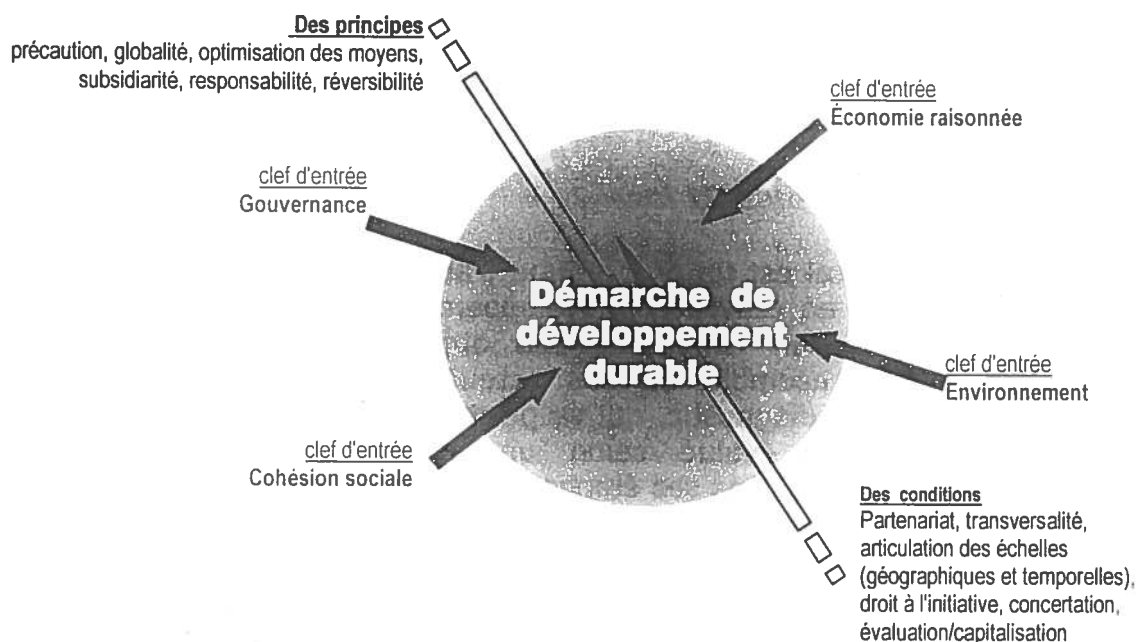
La participation des citoyens aux décisions conjuguées à la volonté des élus de construire collectivement constitue les fondations dans une telle démarche de développement durable.

*** Une démarche globale :**

- *Une démarche transversale qui permet de sortir d'une logique tubulaire*

- Une démarche de planification urbaine transversale et intégrée qui prend en compte les aspects environnementaux, économiques et socioculturels
- Une démarche qui doit s'intégrer aux démarches de programmation existantes (PLU, PDU, SCOT...)

La pertinence de la mise en oeuvre d'une démarche Agenda 21 local nécessite certaines conditions et l'application des principes déjà énoncés, comme le résume le schéma ci-dessous.



b) L'Agenda 21 local s'inscrit pleinement dans une dynamique territoriale

Dépasant les simples relations opposants/partisans ou élus/administrés, l'Agenda 21 local permet à la collectivité d'animer un réseau d'acteurs, d'expertises et de savoirs diversifiés :

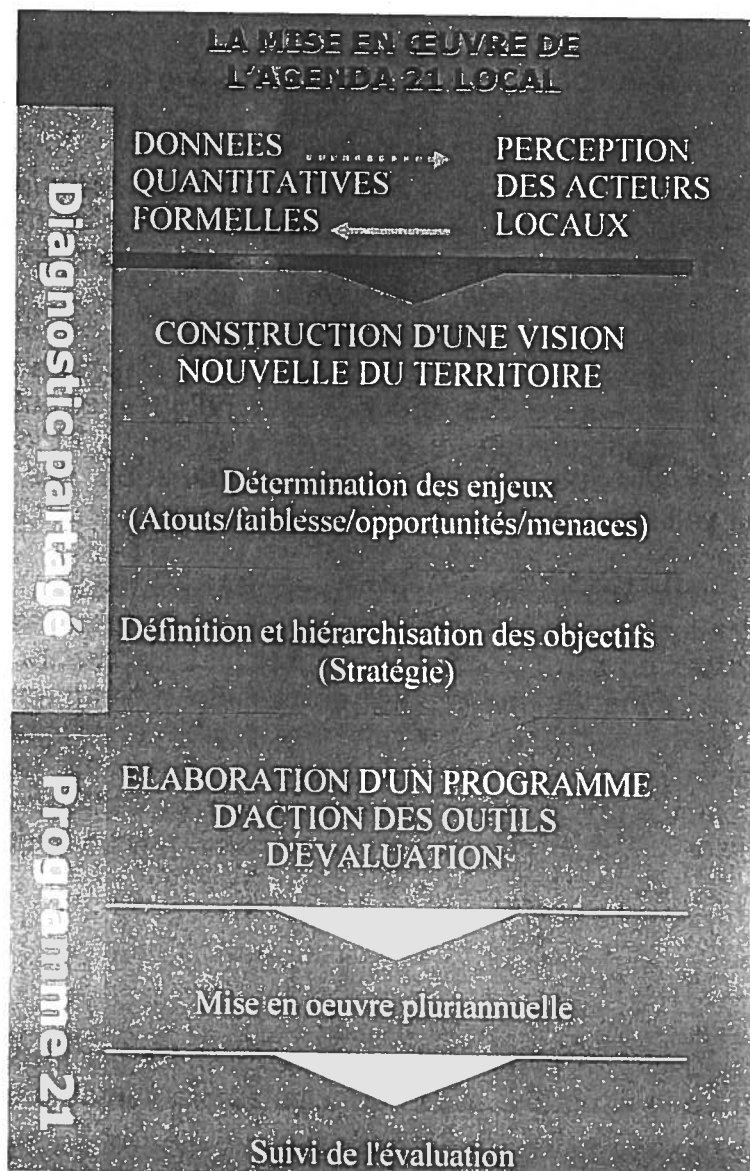
- ✿ Il est conçu à partir des réalités et du contexte du territoire ; à chaque communauté locale de le concevoir "sur mesure", à partir de ses besoins et de ses objectifs ;
- ✿ Il implique le décloisonnement des domaines de compétence des élus et des services techniques et amène la construction progressive d'une synergie et d'une optimisation des interventions et des investissements ;
- ✿ Il fait appel aux "forces vives" de la communauté ; dépasant les simples relations opposants/partisans ou élus/administrés, l'Agenda 21 local permet à la collectivité d'animer un réseau d'acteurs, d'expertises et de savoirs diversifiés ;

- * Il contribue à la construction d'une culture du développement durable, tant chez les acteurs territoriaux que chez les citoyens, et crée les conditions d'un dialogue "nourri" entre décideurs et citoyens ;
- * Le processus est loin d'être figé ; l'Agenda 21 procède par étapes, autant de jalons qui permettent de vérifier la validité des objectifs, en concertation avec les acteurs concernés, et d'ajuster les actions au plus près des attentes de la collectivité.

Depuis Rio, plus de 2000 autorités locales se sont engagées dans un Agenda 21 local, essentiellement en Europe, au Japon, en Chine et en Australie.

2 - Les étapes clés de mise en oeuvre :

Quelle que soit l'échelle de mise en oeuvre d'un Agenda 21 local (la commune, la communauté, mais aussi le pays ou l'agglomération, le Département ou la Région), la démarche sera adaptée aux moyens humains et économiques du territoire ; il faut donc éviter tout dogmatisme dans l'approche méthodologique. On peut aujourd'hui identifier, à partir des premiers retours d'expériences françaises et européennes, les étapes indispensables à la légitimité et à la pérennité du processus.



La mise en œuvre d'un Agenda 21 local suppose notamment :

- Une volonté politique forte et la hiérarchisation des priorités à mettre en œuvre,
- La définition d'une stratégie globale et intégrée, élaborée à partir d'un diagnostic partagé,
- L'organisation d'une concertation sur le territoire avec les acteurs locaux et la participation des habitants,
- La déclinaison de la stratégie globale en outils de programmation, en moyens d'information et de sensibilisation, en moyens de gestion et en outils d'aide à la décision, d'évaluation et de suivi.

a) L'impulsion politique et "Une équipe territoriale motivée" : le pilier de la démarche

L'adhésion de tous les acteurs de la commune est nécessaire à l'aboutissement de la démarche :

*** L'impulsion politique :**

L'Agenda 21 nécessite en effet de définir une nouvelle structuration de l'action publique. L'implication politique de l'équipe municipale est donc incontournable.

*** L'adhésion des services à la démarche :**

Le décloisonnement des approches et des responsabilités techniques est une des clés essentielles du succès. Il faut donc s'assurer de l'adhésion de l'ensemble des services techniques, en particulier par leur consultation sur les objectifs et les modalités de la démarche, en amont de toute décision.

*** La cohésion des élus et des services autour du pilotage :**

Courroie de transmission entre élus et services techniques, et entre la collectivité et les acteurs socio-économiques, le pilotage de l'Agenda 21 est fondamental. C'est le groupe de pilotage qui garantit la coordination des actions et des partenaires et qui veilleront à la cohérence de la démarche.

*** Des acteurs socio-économiques informés et mobilisés :**

L'Agenda 21 local amène des évolutions dans les mécanismes de prise de décision locale. Prises en compte dans les nouveaux instruments réglementaires, et d'une manière générale dans les processus récemment confortés de décentralisation, ces évolutions impliquent une réelle participation des citoyens et des partenaires socio-économiques. Elles fournissent ainsi la double opportunité de définir un programme répondant aux aspirations de la collectivité et de responsabiliser les différents acteurs à la réussite de sa mise en œuvre.

b) Le diagnostic partagé :

Le rôle primordial du diagnostic dans des projets est incontestable ; une mise en commun de la situation et des principales problématiques à aborder est

nécessaire, en amont de toute réflexion sur des scénarios d'actions ou d'aménagement, que ce soit sur le court, le moyen ou le long terme.

L'approche est nécessairement transversale et doit aborder corrélativement les domaines relatifs au développement économique, à l'environnement, à l'équité sociale et à la gouvernance et les interactions entre ces différents domaines. Les approches techniciennes doivent être dépassées pour saisir les enjeux véritables des projets et des actions.

La phase de diagnostic est également une phase essentielle pour le démarrage de l'information et de la sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés et de la concertation indispensable à la réussite des projets.

c) Le plan stratégique

L'élaboration du plan stratégique devra reposer sur un diagnostic le plus complet possible de la situation actuelle et de ses perspectives de développement (projections) au regard des grands principes de développement durable. Cette étape est l'occasion d'affiner la hiérarchisation de ses enjeux de la commune et de définir le scénario de développement futur et de le décliner en actions concrètes.

d) L'Agenda 21 local : un programme d'actions à communiquer et à faire vivre :

L'Agenda 21, démarche novatrice, doit mobiliser toutes les forces de la communauté. Cette mobilisation passe par l'appropriation du projet par les citoyens, et donc par leur implication dans le processus de concertation. Ce nouveau processus de construction de la décision, loin de se substituer à la collectivité et aux élus, à qui reviennent en pleine responsabilité les décisions concertées, renforce leur rôle, leur responsabilité et leur légitimité.

Le principe de recourir à une démarche participative est garant d'une appropriation effective voire d'une amélioration du contenu des projets par l'ensemble des acteurs et conduit à une meilleure adaptation donc, le plus souvent, à une plus grande fiabilité dans leur mise en œuvre.

Si ce type de démarche enrichit les projets, elle est consommatrice de temps, et suppose donc des délais adaptés lors de l'élaboration et le déroulement des processus liés aux projets.

Mais une démarche participative recouvre en réalité beaucoup de notions et de degrés d'implication différents depuis l'information, la formation, jusqu'à la consultation, l'association, la concertation, la participation, le suivi, l'évaluation... qu'il convient de différencier même succinctement :

- L'information et la sensibilisation :

Elles doivent être un souci constant tout au long de l'avancement d'un agenda 21 ; Elles sont essentielles pour **permettre à chacun de comprendre** l'ensemble du processus suivi, ses objectifs, ses différentes étapes, les éléments

du débat y compris sur le plan technique et contribuer ainsi à la réussite du projet dans le cadre d'une démarche véritablement participative.

- La formation :

La formation des équipes chargées de la mise en œuvre des actions et projets en intégrant les méthodologies d'approche « développement durable » doit être vérifiée (en particulier être un exigence de leur cahier des charges) ou être assurée dès l'amont du processus. Elles devront en effet, à leur tour, être en mesure d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux, voire de former si nécessaire ceux qui le souhaiteraient.

- La consultation :

Il s'agit de prendre en compte les avis émis par les personnes concernées par les projets avant que ceux-ci ne soient arrêtés. Mais **la décision reste de la prérogative du maître d'ouvrage**. C'est l'exemple de l'enquête publique dans laquelle le décideur suit ou ne suit pas l'avis du commissaire enquêteur.

Elle est obligatoire dans un grand nombre de procédures. Mais au-delà de ces obligations et de ces limites, elle doit être considérée comme une des exigences fondamentales du développement durable.

- L'association et la concertation :

Au contraire de l'information et de la consultation qui laissent l'appréciation de la décision dans le champ d'une seule des deux parties, la concertation fait obligation, dans le cadre d'une contractualisation à formaliser, de confronter les idées et propositions des décideurs concernés à celles des acteurs intéressés (riverains, habitants, associations...). **Elle suppose de prendre en compte les avis et les suggestions des interlocuteurs.**

La concertation est, également, une exigence fondamentale du développement durable, **elle ouvre la voie** à la participation des acteurs de la commune à la mise en œuvre partagée des actions, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 21.

e) Le plan d'action et le processus d'évaluation

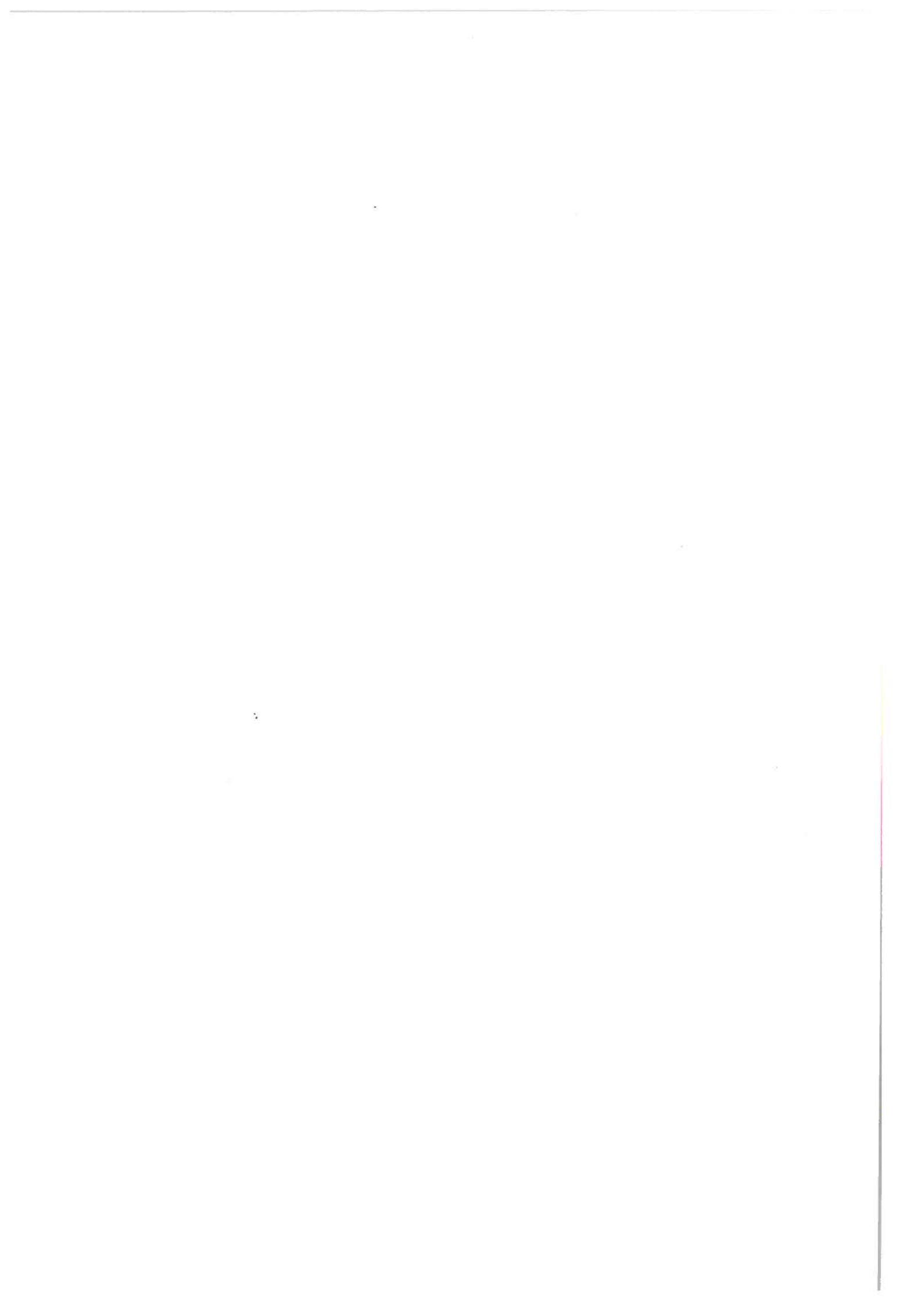
L'évaluation permet de mesurer, à un moment donné, le chemin parcouru pour atteindre un objectif ou une série d'objectifs, dans une démarche d'amélioration continue. Elle repose sur un tableau de bord et une grille d'indicateurs, qui servent à la fois aux élus, aux services municipaux, pour évaluer le programme d'actions et éventuellement corriger les orientations ou les moyens. La concertation sera partie intégrante de l'évaluation et de la poursuite de l'Agenda 21 local.

- * La démarche de suivi-évaluation doit occuper une place importante dans la problématique du développement durable, dans le cadre de la démarche participative. A ce titre il importe que soient soumis à l'appréciation collective,
- * Le bon déroulement du processus prévu, la réalisation des objectifs ou sous-objectifs fixés et les validations aux différents points d'étapes,
- * L'évaluation de toute situation particulière (celle d'un territoire, d'un secteur...) de point de vue de la durabilité,
- * L'efficacité des politiques mise en œuvre, notamment celles visant un objectif de durabilité.

Ce suivi-évaluation, doit s'appuyer sur un **tableau de bord**, des indicateurs (paramètres, critères fournissant les « signaux » utiles), précisant en particulier :

- Le processus suivi, ses objectifs quantitatifs et qualitatifs, ses points d'étapes et de validation,
- Les réalisations physiques, leurs caractéristiques et performances attendues et réalisées,
- Les effets et les impacts ou interrelations des actions menées,
- Les points à modifier, à améliorer ou à approfondir.

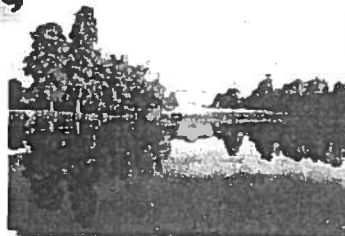
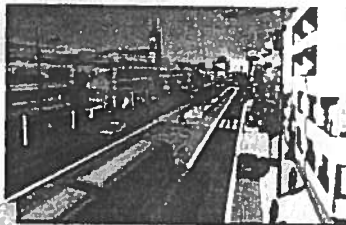
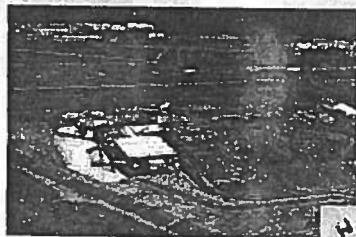
Ainsi, ce schéma de développement durable doit permettre de construire une culture partagée des enjeux du territoire et d'y associer pleinement l'ensemble de ses acteurs. Cet objectif, s'appuyant nécessairement sur le temps, est le gage d'un renforcement de la cohésion de la communauté territoriale et de l'efficacité économique, sociale, environnementale, de la collectivité.



DEUXIEME PARTIE

L'AGENDA 21 DE MERIGNAC

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX



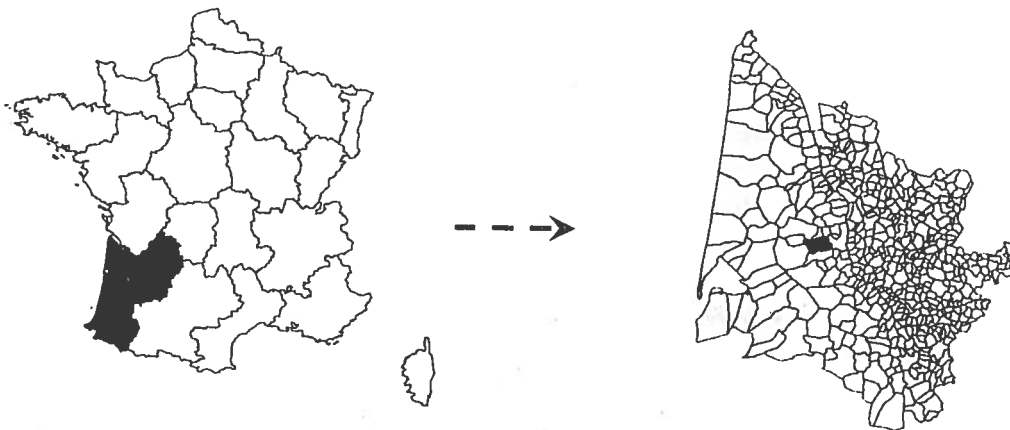
*« Dans la vie, il n'y a pas de solutions. Il y a des forces en marche
il faut les mobiliser et les solutions suivent. »
Antoine de SAINT-EXUPERY*

I - La commune de Mérignac s'engage dans la démarche d'Agenda 21

1 - La volonté et les ambitions de la commune

a) Présentation générale et contexte

Mérignac, située en Aquitaine, au cœur du Département de la Gironde, s'est engagée dans une démarche Agenda 21 local.



Déjà mobilisée autour de sa Charte d'Environnement et de son projet de territoire sous la forme d'une contribution au PADD de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la commune de Mérignac a souhaité s'engager dans une démarche plus globale de développement durable et de se doter d'une boussole pour l'avenir en mettant en œuvre un Agenda 21 local.

Afin de mieux piloter cette démarche Agenda 21, un pôle Développement Durable a été créé au sein des services de la mairie. Il s'agit pour l'équipe municipale de définir un programme d'actions qui réponde aux besoins présents tout en permettant aux générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

Afin de mener à bien ce lourd chantier, elle a fait appel aux cabinets conseil Urbanisme et Acoustique et CRP Consulting dont leur rôle consiste à aider la commune à définir et élaborer cette démarche avec des ambitions de cohérence et de pragmatisme pour aboutir à une démarche opérationnelle.

b) La révision du PLU communautaire dans le respect du projet de territoire de Mérignac

Dans un souci de cohérence dans la mise en œuvre de leur démarche Agenda 21, la Ville de Mérignac a élaboré un projet de territoire dans une perspective d'un développement durable de la commune.

La volonté de la commune était de prendre en compte les prescriptions de développement durable du territoire de Mérignac au sein du PLU communautaire. En effet, la mise en œuvre du projet de territoire, et sa traduction dans le PLU communautaire, constituent le cadre d'une politique de maîtrise de l'urbanisation.

Dans l'ensemble, le PLU a tenu compte des prescriptions émises dans le projet de territoire de Mérignac. Cependant quelques éléments restent à modifier concernant les éléments qui suivent :

❖ **Les zones d'activités**

Le PLU a inscrit beaucoup de territoire consommable en zone d'activité économique pouvant participer à l'extension des zones d'activités et ceci sans aucunes règles de densification.

Par ailleurs, aucune distinction n'a été faite entre les diverses activités économiques existantes. Seule le classement de la zone UE d'activités économiques diversifiées existe.

Les espaces boisés ont été oubliés dans les zones d'activités car très peu d'arbres ont été inscrits dans le PLU et en particulier dans la future zone destinée à l'implantation du technoparc.

❖ **Les espaces boisés classés**

Concernant la zone extra rocade, les espaces boisés classés ont été à l'origine très peu exhaustifs et n'ont donc pas été inscrits au PLU dans un but de protection.

❖ **Le quartier de Beutre (décrit en annexe 1) :**

La prise en compte du plan paysage n'a pas été effective dans le quartier de Beutre.

Ce quartier mérite d'être repris dans le PLU afin de modifier son isolement.

❖ **La question de l'implantation du bâti**

Les règles d'implantation du bâti ne sont pas applicables dans le PLU du fait de l'existence de la bande de 17m sur les terrains constructibles. Seule la zone UCv autorise la construction d'immeubles en peigne.

Les questions d'alignement, d'ensoleillement, de position par rapport au vent n'ont pas du tout été prises en compte.

Compte tenu de la lourdeur administrative de l'élaboration d'un PLU sur 27 communes, il est difficile de modifier tous les points précités ci-dessus. Ainsi, une des solutions consisterait en l'élaboration de charte d'aménagement s'appuyant sur le plan paysage (par quartier et par zones d'activités) qui permettrait d'accompagner chaque conducteur de projet.

Différentes cartes sont présentées à la fin de ce rapport, p 175 afin de permettre au lecteur de bien appréhender le territoire et ces problématiques.

c) Les ambitions de la ville de Mérignac

Les objectifs pour la commune sont de mieux connaître son territoire dans toute sa diversité, à travers la mise en œuvre d'un diagnostic partagé, d'établir un projet de développement durable pour aller vers l'élaboration d'un plan d'action et la mise en place d'outils de pérennisation de l'Agenda 21 local.

Il s'agit également d'intégrer dans une démarche de cohérence les actions et opérations déjà engagées ou réalisées depuis plusieurs années en matière de développement durable : opérations HQE (Haute Qualité Environnementale) dans les constructions nouvelles (Maison des associations, extension de la Mairie,

Médiathèque), travail sur les économies d'eau, charte de la vie associative, politiques de prévention et de lutte contre les inégalités, mise en route d'un plan de déplacement pour les entreprises...

Le schéma ci-dessous résume les ambitions de la commune dans l'élaboration de son Agenda 21 selon le schéma du développement durable.



L'Agenda 21 Local : un tournant pour la commune...

La réalisation de l'Agenda 21 local de Mérignac constitue une étape clé. Il ne s'agit pas de réaliser un document qui répondrait tout au plus à un effet de mode. Il s'agit de mettre en œuvre les conditions d'un processus de progrès qui conduira les acteurs actuels et futurs à mener un développement durable sur l'ensemble de la commune. Certes, de nombreuses initiatives récentes démontrent la volonté de la Ville, mais cette dynamique de développement durable doit être prolongée.

Mérignac a décidé de se munir d'une boussole pour l'avenir.

2 - Les étapes de la mise en œuvre de l'Agenda 21

a) La définition des ambitions politiques de développement durable de la collectivité

Comme nous l'avons vu précédemment, la réussite d'un projet dépend de la mobilisation et de l'engagement des acteurs responsables au plus haut niveau, et tout particulièrement les responsables politiques.

Un Comité de Pilotage a été mis en place à Mérignac, composé d'élus, de directeurs de service et associant des organismes extérieurs (ADEME, CUB, Région, DIREN). Il se réunit environ tous les deux mois pour valider l'avancement de la démarche.

Le comité technique, comité de pilotage réduit (sans les organismes extérieurs et parfois sans les élus) se réunit plus souvent, en fonction des avancées de la démarche.

Une première liste des principaux *secteurs d'enjeux* de l'Agenda 21 local de Mérignac a été validée avec les membres de ce comité :

- Aménagement durable de l'espace
- Développement humain solidaire
- Développement raisonné des activités économiques
- Gestion optimisée de l'environnement - Contribution à la lutte contre les menaces globales
- Culture et loisirs, et tourisme durables
- Gouvernance et participation

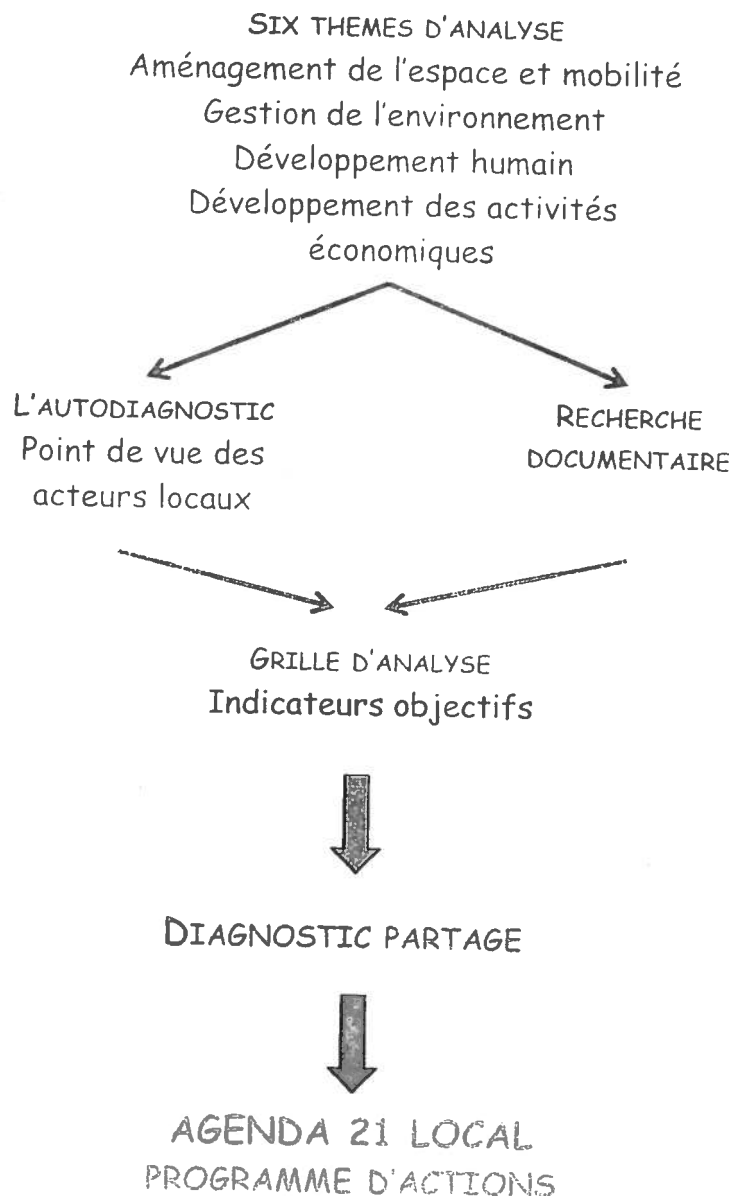
b) Le diagnostic partagé : la connaissance au service de l'action

Le préalable indispensable à toute démarche de développement durable est l'élaboration d'un diagnostic partagé, associant élus et techniciens. Cette étape a été réalisée début 2004 et a permis de dresser un état des lieux du territoire et d'évaluer les diverses actions déjà engagées. Sa finalité a été de repérer les enjeux, de fixer les objectifs afin d'élaborer l'Agenda 21 Mérignacais. La synthèse du diagnostic est présentée dans la partie qui suit, suivant les thèmes privilégiés par la commune.

La démarche d'élaboration du diagnostic partagé a consisté tout d'abord à recueillir toutes les données et toutes les informations qui permettent d'appréhender la réalité du territoire Mérignacais dans toute sa complexité et selon toutes ses composantes. Cette connaissance, acquise à partir d'indicateurs objectifs a été enrichie de l'expérience et du témoignage des acteurs locaux.

Le diagnostic repose sur deux démarches complémentaires, l'une technique, l'autre sensible, permettant d'aboutir à un vrai diagnostic partagé :

- Un **diagnostic technique** : recueil et analyse de données qualitatives et quantitatives à partir d'études et de données existantes collectées auprès de la commune et de fournisseurs de données (INSEE, ADEME, Réseau Idéa, Chambre d'agriculture, CCI...)
- Des **entretiens** auprès de personnes ressources (une cinquantaine d'entretiens pour la phase diagnostic) : élus locaux, directeurs de services, représentants de l'Etat (DRIRE, DIREN...), Conseil Régional, Conseil Général, Chambres Consulaires, acteurs locaux (MSF, Carrefour)...



D'autre part, le diagnostic a été l'occasion pour les membres du comité de pilotage et les personnes rencontrées (directeurs de services, organismes

extérieurs (ADEME, conseil régional...) de faire une **première hiérarchisation des thèmes**.

Thèmes à privilégier

- Aménagement durable de l'espace et mobilité
- Développement humain solidaire
- Gestion optimisée de l'environnement
- Contribution à la lutte contre l'effet les menaces globales

Thèmes à approfondir

- Développement raisonné des activités économiques
- Culture et loisirs, et tourisme durables
- Santé, sûreté et risques (intégré dans l'environnement)

c) L'organisation de la participation à Mérignac

Dès le début de la démarche, pour l'élaboration du diagnostic partagé, plusieurs moyens de participation ont été choisis par Mérignac :

- la création d'un **Comité de Pilotage** composé d'élus, de directeurs de service et associant des organismes extérieurs (ADEME, CUB, Région, DIREN), réuni environ tous les deux mois pour valider l'avancement de la démarche.
- Un **Comité de Pilotage restreint** aux élus et directeurs de service
- Une cinquantaine d'**entretiens individuels** ont été menés avec des élus et directeurs de service de la mairie, ainsi qu'avec des représentants d'organismes extérieurs (ADEME, CUB, CCI, aéroport...) afin de recueillir des données pour le diagnostic et des avis sur les enjeux de l'Agenda 21 local.
- Un **séminaire interne** a réuni le 31 janvier 2004 les directeurs de service et élus de la majorité pour présenter la démarche et les premiers éléments du diagnostic et des enjeux

A la suite de ce diagnostic partagé, d'autres moments de participation ont été prévus afin de restituer les résultats du diagnostic aux services et à la population et poursuivre la phase stratégique :

- le **comité de pilotage restreint** s'est réuni plusieurs fois afin de définir entre autre les documents de communication à destination des habitants : un article a été publié mi-juillet, dans le journal de la commune « Mérignac, Ville verte » accompagné d'un questionnaire sur la vision et l'implication des habitants dans des pratiques de développement durable. Les comptes-rendus de toutes ces réunions sont en Annexe 4.
- des **ateliers thématiques** ont été organisés courant juin, avec les acteurs socio-économiques, les associations, les services internes de la mairie afin :
 - de dégager la vision partagée du territoire,
 - de réfléchir aux pistes possibles de développement intégré pour le territoire,

- de repérer les projets structurants sur lesquels le territoire pourrait ultérieurement s'appuyer,
- d'activer la mobilisation sur le territoire, pour une appropriation des enjeux par les acteurs locaux. Cette appropriation sera un élément essentiel de la valeur ajoutée du futur Agenda 21 local.

Les ateliers se sont déroulés courant juin 2004, selon les thèmes suivants :

- Aménagement et Mobilité le 7 juin
 - Société, culture, loisirs le 8 juin
 - Environnement le 8 juin
 - Economie raisonnée le 16 juin
- } Animé par le bureau d'Etudes
Urbanisme et Acoustique
- } Animé par le bureau d'Etudes
CRP Consulting

La synthèse des quatre ateliers thématique est en Annexe 3. Elle a été distribuée à toutes les personnes présentes et invitées aux ateliers.

En septembre 2004, est prévu différents évènements :

- Courant septembre 2004, pour mieux informer les habitants, **Mérignac va rendre publiques sur son site Internet, les principaux éléments du diagnostic** Agenda 21 qu'elle vient de réaliser.
- Enfin, avant d'arrêter définitivement sa stratégie et son programme d'actions concrètes, la ville organise un forum Agenda 21, largement ouvert aux acteurs de la commune pour débattre ensemble et ouvrir des pistes pour un développement durable de Mérignac.
- un **deuxième séminaire interne** sera organisé pour la restitution du diagnostic et l'élaboration des axes stratégiques
- **Le 11 septembre 2004**, journée du Forum des Associations, un stand Agenda 21 permettra de répondre aux questions de tous. Un atelier d'information et d'échange sur l'Agenda 21 sera organisé le, jour du forum de la vie associative. un stand Agenda 21 permettra de répondre aux questions de tous. Un atelier d'information et d'échange sur l'Agenda 21 organisé
- avant d'arrêter définitivement sa stratégie et son programme d'actions concrètes, la ville organise un **forum Agenda 21 le samedi 6 novembre 2004 de 9h30 à 13h**. Largement ouvert aux acteurs de la commune, ce forum permettra de débattre ensemble et ouvrir des pistes pour un développement durable de Mérignac.

La ville a fait appel à M. Albert Jacquard, afin de médiatiser l'évènement et d'appuyer la démarche Agenda 21 par un témoignage.

Ce type d'évènement sera organisé régulièrement pour tenir la population informée de l'avancement du projet et l'inciter à y participer.

d) Le plan stratégique

Cette étape consiste en l'élaboration de plusieurs scénarios alternatifs déclinés en actions concrètes. L'objectif est d'éclairer au mieux la prise de décision, sans négliger, dès le départ le principe de réversibilité des choix.

L'étape de plan stratégique est l'occasion d'affiner la hiérarchisation des enjeux et de déterminer les objectifs de développement de la commune.

Les différents scénarios seront présentés à l'ensemble des acteurs concernés. Ils pourront faire l'objet d'améliorations et de réajustements. Le choix définitif reviendra à l'instance de décision collective.

La troisième partie est consacrée à la déclinaison d'actions concrètes à mettre en oeuvre sur le territoire de la commune, selon les enjeux de développement de Mérignac.

e) L'élaboration du plan d'action 2004 – 2005 et les premiers outils d'évaluation

Sur la base du diagnostic et des enjeux validés par le comité de pilotage, un premier programme d'actions de l'Agenda 21 de Mérignac a été élaboré avec une hiérarchisation des actions.

Un plan d'actions 2004-2005 est proposé en dernière partie de ce document. Il permettra de montrer le caractère concret de l'Agenda 21 aux services et à la population et d'enclencher une dynamique d'actions autour de l'Agenda 21 local.

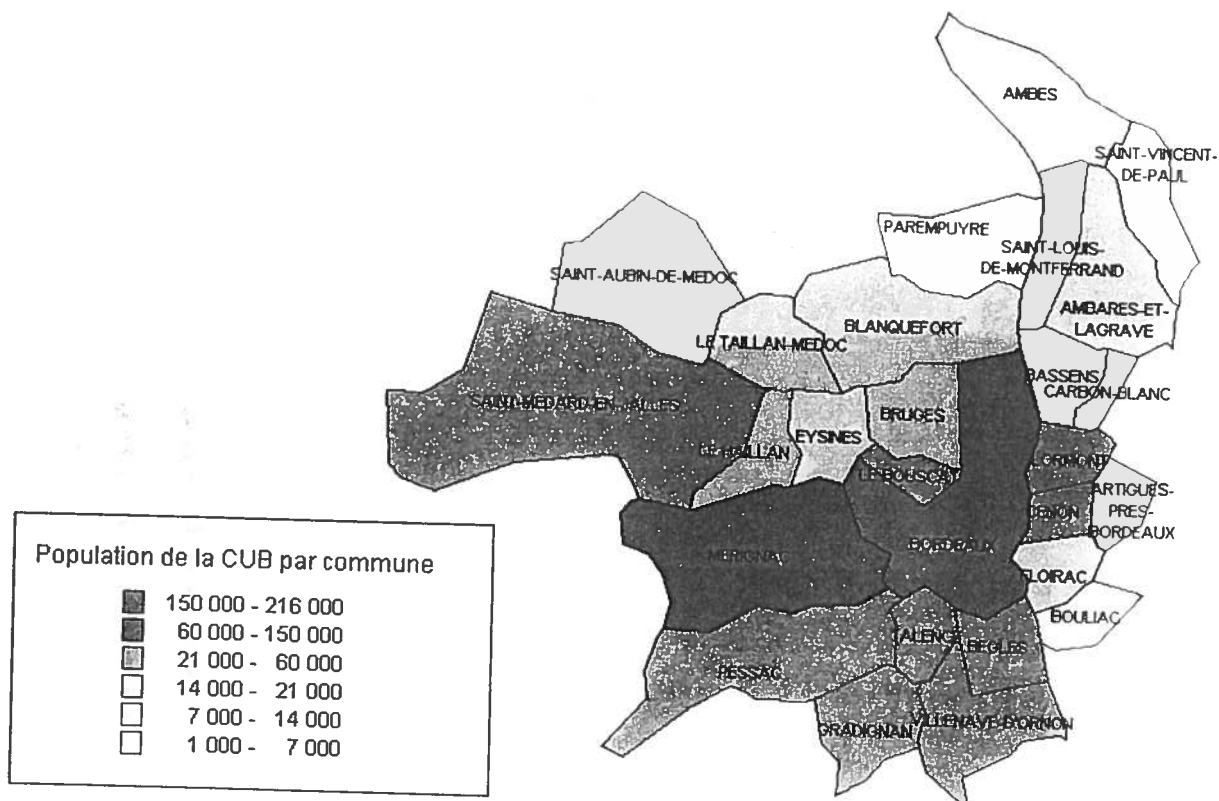
La partie qui suit présente la synthèse du diagnostic partagé réalisé par les bureaux d'études Urbanisme et Acoustique et CRP Consulting. Elle est présentée sous une forme illustrée et qui pourra ainsi servir de base à l'élaboration du document qui sera diffusé au grand public.

Elle a été enrichie des ateliers thématiques et des diverses réunions avec le comité de pilotage restreint.

II - Synthèse du diagnostic partagé

1 – LES ECHELLES TERRITORIALES : ENJEUX MAJEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La ville de Mérignac fait partie de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui comprend 27 communes. Mérignac est la deuxième commune de l'agglomération, en nombre d'habitants.

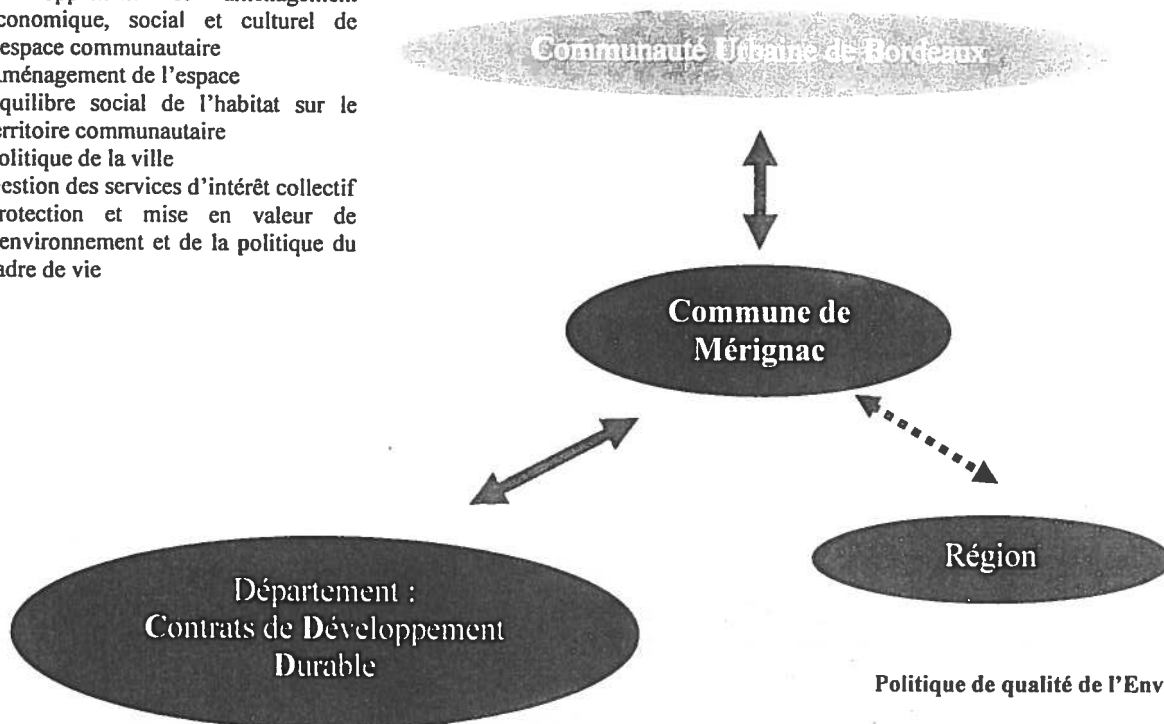


Les échelles territoriales et le principe de subsidiarité sont ainsi au cœur des démarches de développement durable. La coopération et la contractualisation entre les différents partenaires est une condition sine qua non de la réussite d'un agenda 21. En effet, ces actions ne sont pas inscrites dans un cadre réglementaire mais sont basées avant tout sur la volonté politique locale. La réalisation des actions de l'Agenda 21 repose donc sur un renforcement de la connaissance et de l'appréciation des échelles territoriales et des mécanismes de subsidiarité, et leur maîtrise par l'ensemble des acteurs concernés.

La CUB, le département et la Région mènent des politiques influant sur le territoire Mérignacais. L'inclusion de Mérignac dans ces divers échelons territoriaux doit être prise en compte comme un élément majeur pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un agenda 21. La ville doit dans ses projets intégrer les démarches déjà engagées par la CUB, le Département ou la Région, comme le montre le schéma ci-dessous.

Compétences de la CUB :

- ❏ Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire
- ❏ Aménagement de l'espace
- ❏ Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- ❏ Politique de la ville
- ❏ Gestion des services d'intérêt collectif
- ❏ Protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie



Contractualisation Département -Mérignac 2003-2006

Politique de qualité de l'Environnement :

- ❏ Soutien aux initiatives de Manage Environnemental + certification IS 14001
- ❏ Promotion des techniques de l'environnement
- ❏ Soutien des démarches d'écogestic (Subvention d'un chauffe eau solaire à Mérignac)
- ❏ Politique de l'eau
- ❏ Education à l'environnement et à la gestion environnementale dans les lycées
- ❏ Diffusion de l'information sur l'environnement

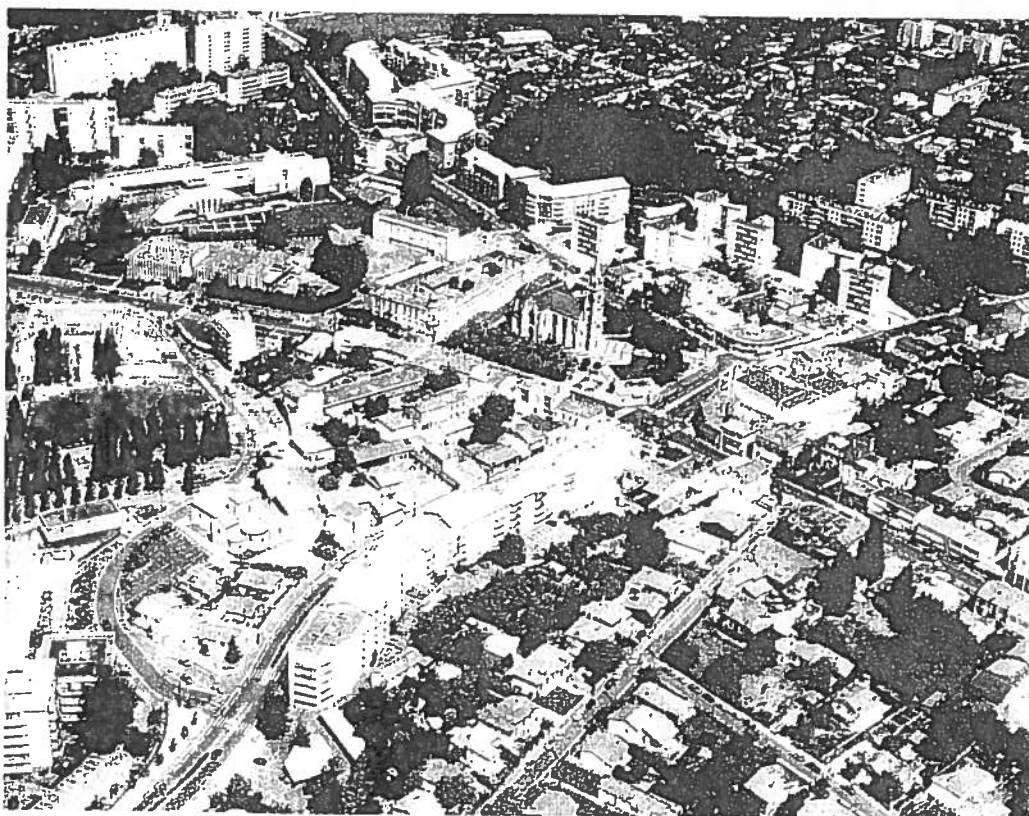
II - UN VASTE TERRITOIRE DE GRANDE QUALITE, AMENAGE DE MANIERE EXTENSIVE :

De l'espace à profusion, mais une consommation sans modération

Mérignac est une ville étalée et peu dense comportant des zones d'activités fortement consommatrices d'espace. Cette faible densité permet de conserver une capacité d'accueil élevée de nouvelles activités et de nouveaux habitants, sans extension de la tâche urbaine. Le territoire communal bénéficie d'un bon équilibre entre les espaces d'habitat, zones d'activités et espaces non urbanisés.

Malgré la présence d'un réseau de centres de quartiers identifiés, l'absence d'un centre dense, bien défini et attractif constitue un handicap lourd pour Mérignac. La photo ci-dessous illustre bien l'absence d'un centre correspondant à une ville de 63 300 habitants.

Comme nous l'avons vu précédemment, la révision du PLU communautaire constitue le cadre d'une politique de maîtrise de l'urbanisation qui doit être conforté par l'élaboration de charte d'aménagement par quartier, par exemple.



Une qualité du cadre de vie certaine qui mérite la dénomination « Mérignac Ville Verte »

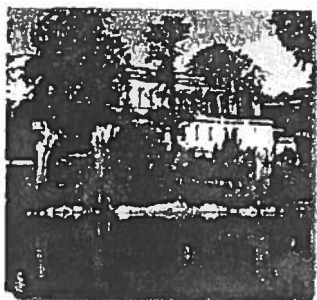


Photo 2 : Parc du Vivier

1/5 du territoire est couvert par de grands parcs urbains aménagés qui font de Mérignac une véritable « ville verte ».



Photo 3 : Parc du Bourran

Le territoire communal est doté d'entités naturelles de qualité qui appellent une certaine attention. De plus, la Ville s'est donné les moyens techniques pour une gestion adaptée particulière à chaque espace vert. Des démarches de qualité sont menées dans l'entretien des espaces.

Les divers parcs présents sur le territoire communal font l'objet d'une sensibilisation et d'une information du public, et constituent un cadre pour de nombreuses actions pédagogiques.

De plus, la ville s'est engagée dans une charte qualité des espaces verts, permettant notamment un suivi et une évaluation des réalisations et une gestion intégrée.

Les espaces verts publics sont majoritairement concentrés à l'est de Mérignac. Leur trame est à compléter plus à l'ouest, et leur mise en réseau est à développer. Sur ce dernier point, des projets de liaisons vertes sont étudiés par la CUB et Mérignac, en particulier le long des ruisseaux de la Dèvèze et du Peugue.

Au delà de l'aménagement et la gestion des parcs, la ville soigne le cadre de vie de la population par des démarches globales de valorisation du paysage :

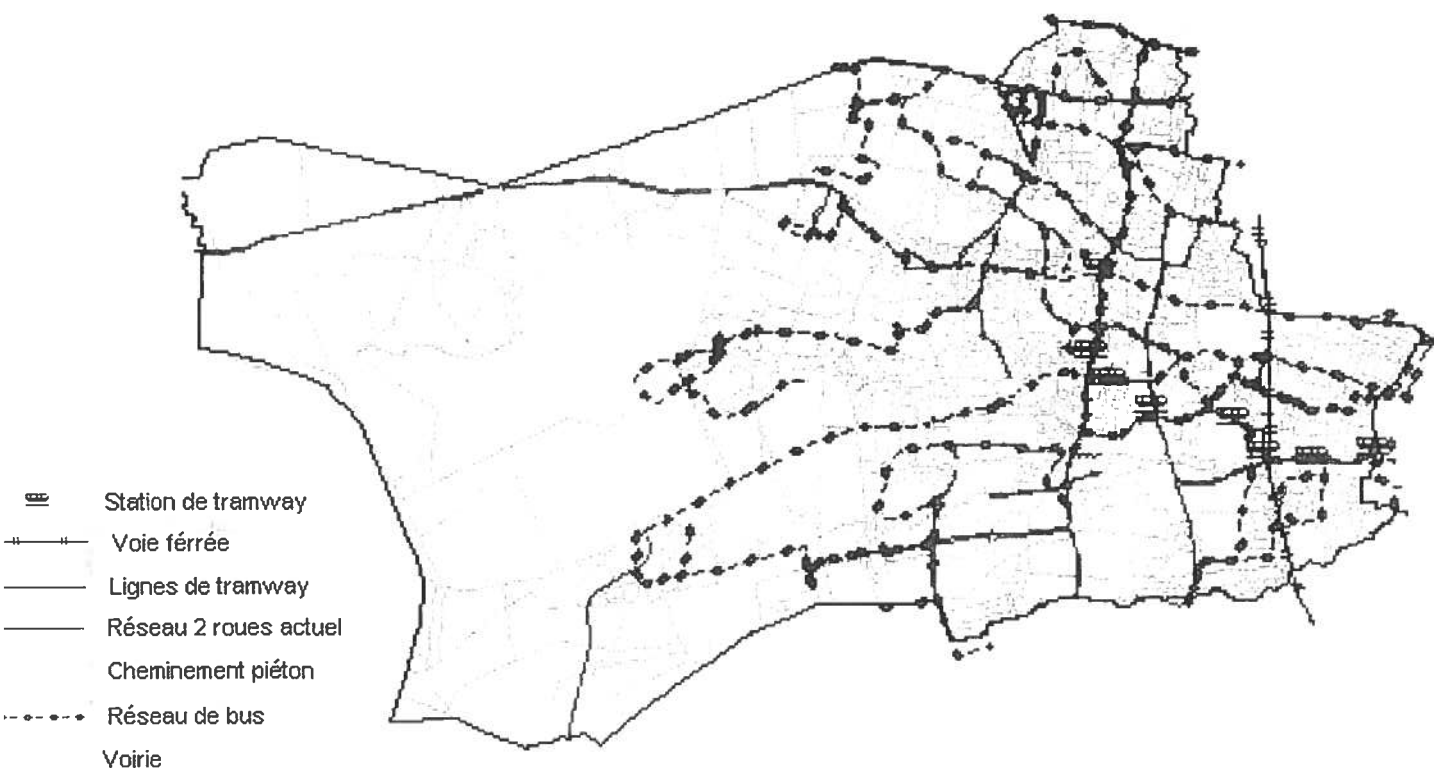
- Un règlement local de publicité a été élaboré, et adopté le 18 février 2003.
- Un Plan Paysage, démarche visant à définir des principes de valorisation des paysages de Mérignac, a été lancé, également en 2003. Il vise notamment à préserver les unités paysagères qualitatives, à limiter le développement des zones d'activités, prévenir les conséquences paysagères de la densification urbaine, et maîtriser le renouvellement urbain pour une revalorisation du paysage.

La mutation en cours du « tout automobile » vers des modes de déplacements doux.

Une utilisation de l'automobile dominante dans une ville étalée implique une sous utilisation des transports en commun : plus de 65% des déplacements à Mérignac sont effectués en voiture particulière. Par ailleurs, l'offre des transports en commun en matière de desserte des zones d'activités, de l'aéroport et de certains quartiers d'habitat est relativement restreinte. Le

réseau de pistes et bandes cyclables reste lui aussi insuffisant de part une discontinuité entre les itinéraires.

La carte ci-dessous présente tous les réseaux de déplacements.



Le Plan de Déplacement Urbains pour 2000-2005 établi à l'échelle de la CUB est un outil permettant d'organiser les déplacements et les transports en prenant en compte les préoccupations environnementales. Mais la volonté de la commune est d'aller au-delà du PDU en axant ses actions sur les objectifs suivants : un partage plus équilibré de l'espace public pour favoriser les déplacements doux ; un report modal plus volontariste en faveur des transports collectifs et l'amélioration de la sécurité des déplacements.

L'arrivée du tramway représente une réelle opportunité pour rééquilibrer les modes de déplacements et changer les habitudes.

L'évolution des rythmes de vie, nouvelle donne pour l'aménagement de la ville



L'espace urbain de Mérignac, scène de la vie quotidienne, est un territoire d'identité pour les Mérignacais.

Les mutations sociologiques et l'évolution du monde du travail conduisent à s'interroger sur une nouvelle organisation du temps.

Nouvelles structures familiales, 35 heures, flexibilité, horaires décalés, transport, autant de paramètres ont évolués et qui changent le rapport au temps dans la ville.

La société a changé et avec elle les aspirations des habitants, plus particulièrement celles des femmes qui veulent pouvoir concilier vie au travail et vie hors travail.

Avant, la vie était articulée autour des régimes horaires économiques, industriels (8-17h), institutionnels, religieux qui rythmaient la vie quotidienne. Dans une société de service les citoyens font face à des désynchronisations croissantes de leurs horaires qui se traduisent en temps contraint et en temps subi. Environ 30% de Français travaillent ainsi avec des horaires décalés.

"Le temps des villes" c'est donc, compte tenu de ces changements, la manifestation d'un besoin d'améliorer le fonctionnement de la ville. Dans les quartiers en difficultés notamment, l'accessibilité à la ville doit être repensée.

Il s'agit, pour résumer, de faciliter la vie quotidienne des citoyens, de concilier « la ville qui travaille, la ville qui dort et la ville qui s'amuse ».

D'après un sondage réalisé par la SOFRES sur « Les Français et le temps dans la ville », nous révèle que pour 51% des individus interrogés, le manque de temps dans leur vie quotidienne est très important.

Mérignac n'a pas pris en compte cette nouvelle donne. Et doit ainsi s'engager dans un processus de réaménagement des temps sociaux dans les villes (vie professionnelle, vie familiale, loisirs et vie associative) afin d'harmoniser les horaires des services avec la vie des citoyens et ainsi d'améliorer la qualité du cadre de vie de ses habitants.

III - UNE CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT A METTRE EN SYNERGIE AVEC LES DEMARCHES DES PARTENAIRES LOCAUX

L'élaboration de la charte de l'environnement de la ville a permis de mettre en évidence divers dysfonctionnements déclinés en actions concrètes. L'Agenda 21 doit s'appuyer sur ce document pour le domaine environnemental.

SYSTEME DE DETECTION DES FUITES D'EAU DANS LES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX DE MERIGNAC

- ❑ Diagnostic 2002 et mise en oeuvre en 2003
- ❑ 1'emploi-jeune : travail de collecte et d'analyse des relevés de consommations d'eau par équipement, déclenchement d'interventions techniques
- ❑ Achat de matériel technique en 2003 : programmeurs d'arrosage, détecteurs, capteurs. Equipement progressif des bâtiments municipaux
- ❑ Automatisation de l'arrosage des espaces verts, forages.
- ❑ Relevé des compteurs plus fréquent
- ❑ Un suivi mensuel des consommations d'eau par équipement
- ❑ Surveillance des consommations centralisée et en temps réel (Système Hydro-Veille



**Une consommation d'eau de -14%
entre 2002 et 2003
Economie de 14129 euros sur la
facture d'eau de la Ville.**

L'eau : une ressource naturelle fragilisée mais une prise de conscience émerge

La très bonne qualité de l'eau potable est menacée par la mauvaise protection de la ressource en eaux souterraines : ceci est un enjeu majeur pour la CUB.

Une politique de consommation d'eau potable est menée par la Ville sur les bâtiments et terrains avec des moyens techniques importants. Des progrès restent cependant à réaliser afin de réduire les consommations trop élevées de plusieurs gros équipements municipaux. Le principal d'entre eux est le stade nautique municipal.

Des progrès sont également nécessaires pour les terrains de sport. Une réflexion sur les horaires d'arrosage et sur piste de minéralisation des sols est en cours. La consommation d'eau industrielle, qui ne représente pas la majeure partie des consommations, est cependant réglementée et surveillée mais ne fait pas l'objet d'un politique spéciale de réduction de l'eau.

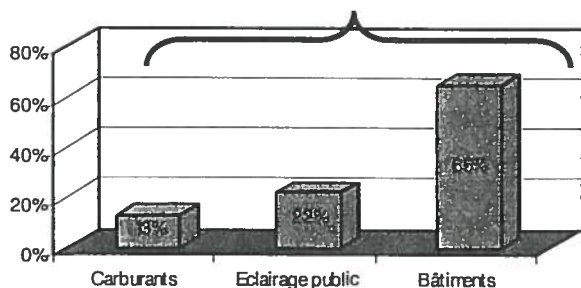
La gestion des eaux usées est une compétence de la CUB. Ses priorités résident en l'amélioration du taux de raccordement des particuliers et des industriels au réseau et de la conformité de ces raccordements. La CUB travaille également à l'amélioration de la qualité du traitement des eaux usées (des objectifs de réduction des substances polluantes ont été fixés).

La qualité des eaux pluviales rejetées dans le milieu naturel ne fait pas l'objet de suivi. Un Schéma Directeur des Eaux Pluviales pour la période 2004-2014 est en cours d'élaboration par les services de la CUB. Dans le cadre de la lutte contre les inondations, la CUB propose des moyens techniques de réduction des eaux pluviales pour éviter les ruissellements directs dans les réseaux ou pour retenir les flux.

Les énergies renouvelables : ressources trop longtemps ignorées

Graphique 1 :
Dépenses publiques en matière d'énergie

3,7% du budget de fonctionnement de la commune en 2000



A Mérignac, comme sur le reste de l'agglomération, les énergies renouvelables (soleil, vent, géothermie...) sont très peu développées à quelques exceptions près :

- L'installation de chauffe eaux solaires est prévue dans plusieurs réalisations de bâtiments publics en cours (crèche en construction, Maison des Associations, bâtiment d'accueil de la ferme pédagogique).

De manière générale, les énergies renouvelables sont encore peu connues du grand public.

Une réelle volonté communale d'éco-gestion et de maîtrise des énergies

La Ville s'est engagée dans plusieurs démarches HQE sur des projets de construction neuve, de réhabilitation ou de rénovation de bâtiments publics.

Cette démarche environnementale a été engagée dans les domaines électriques et thermiques des chantiers de la Maison des Associations et celui de l'Hôtel de Ville. Actuellement la démarche est engagée sur quelques projets ciblés dans un but d'exemplarité. La première réalisation exemplaire avec une démarche HQE menée est la Maison des Associations.

Des réflexions sont en cours sur les méthodes et les coûts (réflexion notamment sur les dépenses de fonctionnement ultérieures). Il s'agit d'une nouvelle culture à acquérir pour les services concernés.

La reconstruction de la Cité des Fleurs à partir de 2004 va faire l'objet du même type de travail.

Des progrès sont cependant à faire en ce qui concerne l'optimisation de l'éclairage public.

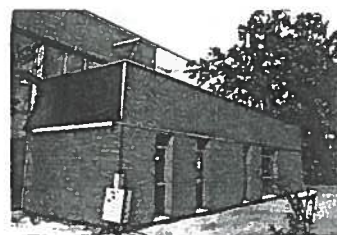


Photo 4 : La maison des associations Haute Qualité Environnementale

ACTIONS A POURSUIVRE...

5 bâtiments équipés en matériel économiseur d'eau en 2003 :

- Hôtel de ville,
- 1 groupe scolaire,
- 2 stades,
- 1 gymnase.

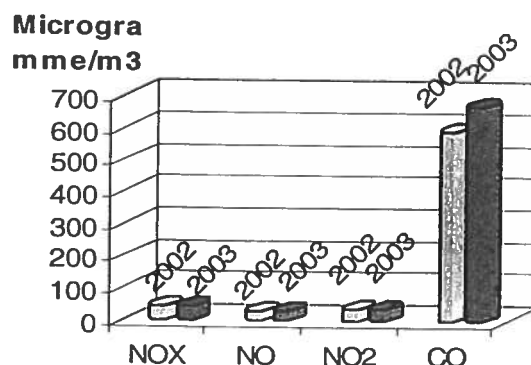
↓
Diminutions entre -30% et -70%, des consommations mensuelles relevées entre 2003 et 2004.

Une pollution atmosphérique liée au trafic automobile.

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu de santé publique. Divers documents cadre permettent un suivi régulier et une amélioration de la qualité de l'air sur la Ville. Un Plan régional pour la qualité de l'Air (PQRA), le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération bordelaise (PPA) ou encore la station de proximité automobile AIRAQ installée à Mérignac en font parti.

Le Plan de Déplacements Urbains 2000-2005 de l'agglomération comporte aussi des axes d'actions relatives à la qualité de l'air notamment dans la promotion des modes de circulation douces ou du développement de la part des véhicules moins polluants

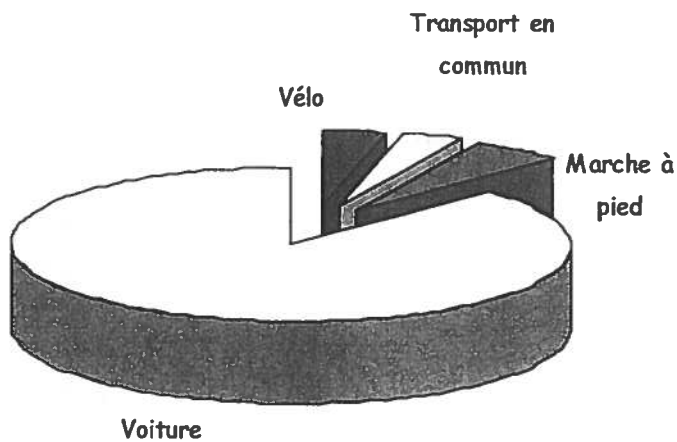
Graphique 2 :
Mesures de pollution de l'air
Station AIRAQ sur Mérignac



Deux sources de pollutions de la qualité de l'air se distinguent :

- La pollution de l'air intérieur est une préoccupation importante, mais encore peu pris en compte. Les questions des matériaux utilisés, des systèmes de ventilation, des produits utilisés pour l'entretien, etc... contribuent à la dégradation de la qualité de l'air intérieur et à l'aggravation des pathologies (asthme, irritations, ...). La collectivité à travers la promotion des démarches HQE dans les bâtiments neufs et les réhabilitations peut mettre en avant cette préoccupation. Elle peut également intervenir dans sa politique d'achat de fournitures, ou bien encore informer et sensibiliser les habitants.
- La pollution de l'air extérieur est liée aux déplacements, mais également aux équipements. Par exemple, la chaudière au fioul lourd de Capeyron devrait être rapidement éliminée. L'arrivée du tramway ne résoudra pas le problème des déplacements et de la qualité de l'air qui suppose une forte diminution du trafic automobile. Les axes forts doivent être : la réorganisation du réseau de bus (prévu en 2007), le rabattement vers le réseau de transports en commun, les circulations cyclistes et piétonnes, la ligne de chemin de fer, les liaisons circulaires, la gestion du temps au niveau de l'agglomération (liaisons travail-domicile).

Graphique 3 :
Les habitudes de déplacements



Le lancement d'un Plan de Déplacement concernant la mairie et 16 gros employeurs de la ville est un premier pas vers la réduction de la pollution automobile donc vers une amélioration de la qualité de l'air.

Ci contre sont présenté les résultats d'un questionnaire sur les habitudes de déplacement (33.75% de réponses). La prédominance de l'utilisation de la voiture a été justifiée par les raisons suivantes : trajets et horaires inadaptés, distance trop longue pour le vélo. Les salariés sont 12.2% à faire du covoiturage régulièrement (contre 7.5% parmi les salariés du privé).

Des espaces naturels en régression

La Ville de Mérignac possède sur le tiers de son territoire un patrimoine naturel, enjeux majeurs du développement durable. Le schéma directeur de l'agglomération ne prend en compte que partiellement ces espaces. D'autre part, l'élaboration du PLU communautaire n'a pas permis d'affirmer une politique forte de protection et de mise en valeur. Le plan paysage constitue lui une opportunité pour préserver ces espaces.

Afin de faire face aux pressions de l'urbanisation, ces espaces naturels devront faire l'objet d'un projet cohérent et partagé de mise en valeur pour répondre aux attentes des générations futures.



Carte 3 : Localisation des espaces naturels en 2007

**LE SERVICE MUNICIPAL
D'ENLEVEMENT DES DECHETS
VERTS : UNE FILIERE QUI A DU
SUCCES...**

2270 tonnes valorisables collectées en 2003. (40500 tonnes collectées et recyclées sur la CUB)

1023 tonnes collectées chez les particuliers en 2003 totalement valorisées en compost. Evolution 2002-2003 : + 29%

1250 tonnes provenant des services municipaux. Evolution 2002-2003 : + 23%

Une politique de valorisation des déchets en progression

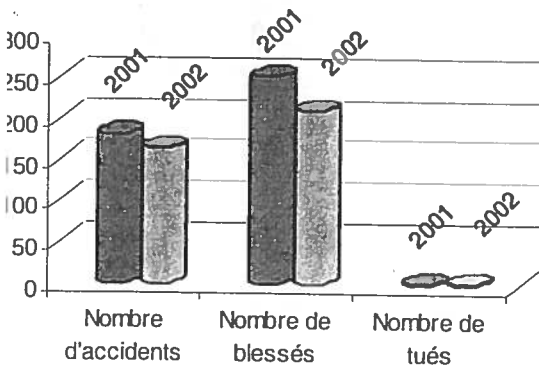
La gestion des déchets ménagers est assurée en régie par la CUB. Elle a mis en place des filières de collecte sélective et un service de collecte des déchets verts en porte à porte qui marche relativement bien auprès des utilisateurs. En matière de gestion des déchets non ménagers, les organismes producteurs sont responsables de leur élimination. Cependant, la ville a mobilisé un emploi jeune afin d'organiser la collecte papiers/carton dans les bâtiments municipaux administratifs et scolaires. Par ailleurs, plusieurs expériences de tri des chantiers publics de construction et de démolition sont en cours sur la commune, notamment dans le chantier de démolition de la Cité des Fleurs.

Une gestion préventive des risques et nuisances à renforcer et développer

La prévention contre les risques quotidiens et naturels permet de diminuer les impacts sociaux, économiques et environnementaux des événements. Elle doit comprendre une part d'information de la population afin d'impliquer celle-ci dans les mesures prises et d'éviter des comportements risqués.

Mérignac contribue à la lutte contre les inondations de Bordeaux avec ses bassins de rétention. La commune envisage l'élaboration d'un dossier Communal Synthétique qui permettra de recenser tous les risques naturels communaux et les mesures à prendre afin d'améliorer la prévention contre les risques naturels.

En matière de sécurité routière, compétence de la CUB malgré la baisse des blessés entre 2001 et 2002 sur Mérignac des mesures restent à renforcer et à poursuivre.



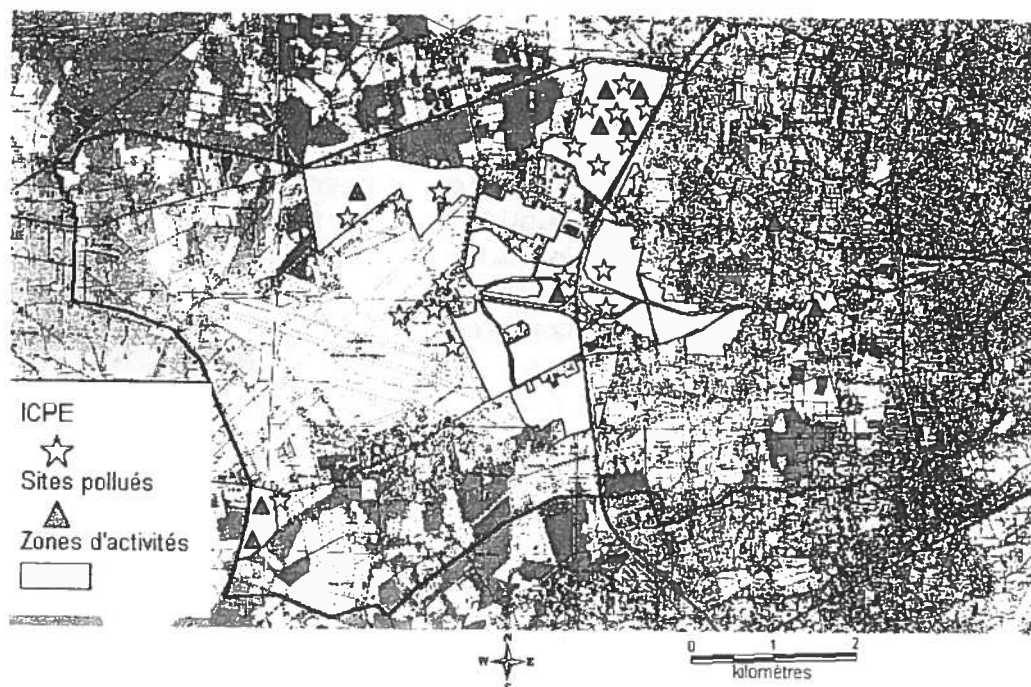
Faiblesse dans la gestion préventive globale des risques.

Les principales nuisances signalées sont les nuisances sonores générées par le trafic aérien et la circulation dans le quartier de Beutre et en moindre mesure à l'interface des zones d'activités/habitat. Des nuisances visuelles peuvent également être signalées au niveau du pôle Mérignac Soleil de part l'accumulation d'emballages ou de détritiques.

Deux outils de gestion des nuisances de l'aéroport existent et sont en cours de révision : le Plan d'Exposition au Bruit, destiné à maîtriser l'urbanisation autour de l'aéroport et le Plan de Gêne Sonore qui définit les zones à l'intérieur desquelles les riverains peuvent bénéficier d'aides à l'insonorisation.

Les risques industriels liés à la présence de l'aéroport et de ses industries sont connus mais des mesures n'ont pas été prises partout.

La préfecture de Gironde n'a pas encore établi de schéma de transport de matières dangereuses.



Carte A de localisation des sites pollués et installations classées.

Une offre de services pour la santé facilement accessible

Une démarche menée par la mairie est en cours afin de développer une offre cohérente entre acteurs publics et privés pour le maintien des personnes âgées à domicile.

D'autre part, la Ville porte une attention toute particulière en matière de sécurité alimentaire. L'ouverture de la cuisine centrale à Mérignac en 2004 dont l'enjeu est le suivi sanitaire des aliments, en est l'illustration.

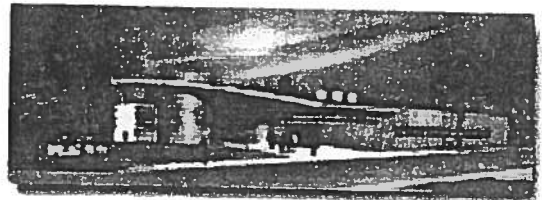


Photo 5 : Cuisine centrale de Mérignac mise en service en juillet 2004

IV - LA PLACE DE MERIGNAC DANS LE SECTEUR ECONOMIQUE A DIFFERENTES ECHELLES

Le secteur économique a toujours été un élément prépondérant sur le territoire Mérignacais. Il est fondé sur une économie diversifiée, marquée par quelques donneurs d'ordre. Sur le plan économique, Mérignac est avant tout :

- * Un pôle industriel et tertiaire, majeur en Gironde, moteur du développement : 2 200 entreprises et + de 30 000 emplois
- * L'aéronautique et le spatial : moteurs de l'économie régionale : aéroport, Dassault, Eads-Sogerma, ...
- * Un tissu important de TPE / PME à soutenir (sous-traitance)
- * Une présence forte de la grande distribution : Carrefour, Décathlon constituant un des grands pôles commerciaux de l'agglomération bordelaise
- * Des zones d'activités attractives mais vieillissantes à terme et des projets de nouvelles zones ou de requalification (Technoparc, Saint Exupéry, le Phare, Mérignac Soleil, ..)
- * La présence d'une agriculture péri-urbaine et notamment une production viticole
- * Le développement du tourisme d'affaires (Pin galant, projet de l'aéroport,..)

Pour assurer la pérennité du développement économique de la commune, il est aujourd'hui nécessaire de raisonner à long terme et d'encourager le développement des entreprises respectueuses de l'homme au travail et de l'environnement. L'industrie aéronautique, qui est déjà engagée dans des démarches de qualité, de sécurité et de management de l'environnement, peut servir d'exemple pour encourager le développement de bonnes pratiques dans les autres entreprises.

L'aéronautique : moteur de l'économie régionale

L'activité économique de l'aéroport est un levier pour la région bordelaise et pour la CUB qui perçoit 11, 5 millions de taxe professionnelle par an ainsi que pour la commune. En effet, 49% des entreprises de la commune travaillent dans l'aéronautique qui fournit 26, 4% des emplois recensés. L'aéroport apporte enfin 1 million de taxe foncière à la ville de Mérignac. Les deux entreprises phares sont : Dassault Aviation (conception des avions civils...) et EADS SOGERMA Service (filiale du groupe Aérospatiale).

Par ailleurs, les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine ont décidé de créer le premier pôle européen aéronautique et spatial. Cette collaboration entre régions et aéroports (Bordeaux-Mérignac et Toulouse Blagnac) va être l'occasion d'intégrer les principes du développement durable dans le développement économique.

UN EXEMPLE EMBLEMATIQUE : LA CHARTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT DE BORDEAUX-MERIGNAC, GÈNE AÉROPORT FRANCIS

Il s'agit d'engager une politique environnementale volontariste pour la période 2002-2006.

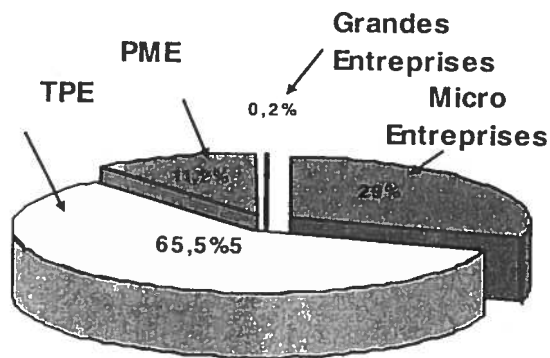
L'engagement de l'industrie aéronautique de Mérignac dans des démarches de qualité, de sécurité et de management de l'environnement va bénéficier au reste du territoire. Cet exemple risque d'encourager les entreprises à mettre en pratique les principes du développement durable.

Un tissu de TPE important à soutenir

Un tissu de PME (Petites et Moyennes Entreprises) à consolider :

La forte présence de TPE (Très Petites Entreprises) et de quelques grands donneurs d'ordre peut fragiliser l'économie à moyen terme. Un rééquilibrage en faveur du développement de PME autonomes et exemplaires en matières de développement économique et environnemental est souhaitable.

Graphique 5 : Taille des entreprises à Mérignac



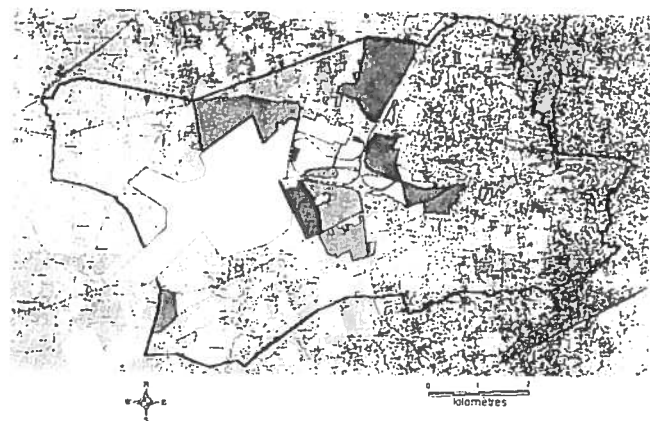
NB : Micro entreprise : pas de salariés
TPE < 20 salariés
PME < 500 salariés
Grande entreprises > 500 salariés

Des zones d'activités attractives mais vieillissantes

Mérignac possède de nombreux atouts d'attractivité qui ont favorisé l'implantation de ses 23 Zones d'Activités sur 1/3 du territoire : la présence de l'aéroport, le bon niveau de desserte et d'accessibilité, la Prime d'Aménagement du Territoire sur certaines zones, son appartenance à Bordeaux Technowest, site d'intérêt métropolitain (dans le domaine aéronautique et spatial).

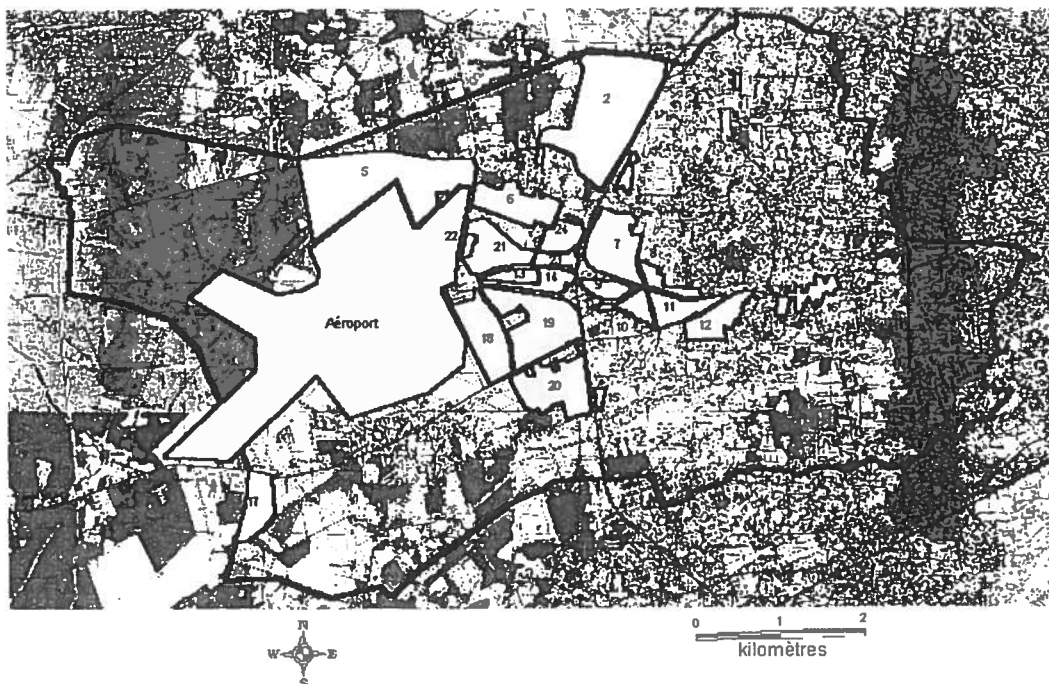
Cependant, à terme, les Zones d'Activités du Phare et l'Hippodrome vieillissent et celles de Pellus, Saint-Exupéry et Kennedy sont sous équipées. Une réflexion sur le devenir de ces espaces doit être menée afin que Mérignac ne perde pas de son attractivité. La mise en place d'un observatoire des Zones d'Activités pour mieux connaître leur dynamique serait opportune.

Le projet de création d'un Technoparc accueillant des PME et TPE dans la Haute Technologie va contribuer à la construction de l'image de marque de Mérignac. Ce projet a pour vocation le regroupement d'entreprises, la mise à disposition de logistique, de services, de plateaux ouverts pour les entreprises, d'incubateur,... pour accroître la valeur ajoutée de ces secteurs et la création et le développement d'entreprises.



Qualité	
<input type="checkbox"/>	Bonne qualité générale
<input type="checkbox"/>	Améliorations à apporter
<input type="checkbox"/>	Requalification nécessaire

Carte 6 : Localisation des zones d'activités



- 1 : Le France
- 2 : Le Phare
- 3 : Marron Ouest
- 4 : Le Falcon
- 5 : Zone aéronautique
- 6 : Saint-Exupéry
- 7 : L'hippodrome
- 8 : Sarget
- 9 : Château Rouquet
- 10 : Chemin Long
- 11 : Peyrandreau
- 12 : Mérignac Soleil
- 13 : Espace Ariane
- 14 : Cadéra Sud
- 15 : Tertioptôle

- 16 : Avenue de la Marne
- 17 : La Poudrière
- 18 : Jean Monnet
- 19 : Domaine de Pelus
- 20 : Argonne
- 21 : Kennedy
- 22 : Technoparc
- 23 : Innolin
- 24 : Cadéra Nord

Présence d'un agriculture périurbaine et notamment une production viticole

QUELQUES CHIFFRES :
En l'an 2000, il y avait 14 exploitations ce qui représente 0,5% de la population active.

Le secteur agricole est peu représenté sur la commune avec 14 exploitations et 0.5% de la population active de Mérignac (en 1999). Les exploitations situées sur l'ouest de la commune sont essentiellement consacrées à la viticulture. On trouve cependant quelques exploitations d'élevage. Le nombre d'exploitations a baissé de 48% entre 1998 et 2000 alors que cette baisse n'est que de 30% en Gironde, essentiellement à cause des départs en retraite.

Un Tourisme d'affaire à développer

L'espace de congrès du Pin Galant a accueilli 62 000 congressistes sur 127 journées en 2001-2002. La CCI souhaite développer un futur parc d'affaires de l'aéroport « 45^{ème} parallèle ».

L'image de la ville doit être améliorée et revalorisée pour pouvoir accueillir le projet de parc thématique sur l'aéronautique et l'espace.



Des démarches d'entreprises responsables encore balbutiantes

La région subventionne dans le cadre du plan Etat-Région 2000-2006 des démarches environnementales d'entreprises, de collectivité et de particulier. Les opérations concernées à Mérignac sont : la construction d'une déchetterie professionnelle, d'une chaufferie bois et la mise au point d'un véhicule électrique pour handicapés.

Les élus veulent un développement économique de qualité pour Mérignac. Cette volonté implique de refuser l'implantation d'entreprises polluantes, de privilégier l'industrie aéronautique, les bureaux de haut de gamme et les commerces de proximité.

PEU DE DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES D'ENTREPRISES

- Peu de démarches environnementales dans les entreprises : 3 entreprises ISO 14001,
- Volonté de refuser les entreprises polluantes,
- Une politique foncière pour maîtriser la consommation d'espace et une offre de qualité
- 8 entreprises figurant dans les indices boursiers socialement responsables (ISR), la politique sociale de Décathlon, la présence de MSF, ...
- Peu d'entreprises très performantes du point de vue de l'environnement
- Une seule exploitation réalisant une agriculture biologique est présente sur le territoire de Mérignac.
- Les entreprises de plus de 200 salariés réfléchissent avec les acteurs de la commune à l'élaboration d'un Plan de Déplacement d'Entreprises.

UNE INITIATIVE EXEMPLAIRE

Décathlon recrute en priorité des jeunes et des personnes handicapées des communes de Mérignac et de Bordeaux, en partenariat avec la mission locale Technowest, l'ANPE et Cap Emploi (handicapés).

Une évaluation du comportement des entreprises en matière environnementale difficile.

Les grandes entreprises françaises doivent publier des informations environnementales et sociales dans leur rapport annuel, ce qui est le cas pour huit entreprises sur Mérignac. Il s'agit de la seule source publique d'information.

La mise en place d'une politique économique respectueuse de l'environnement dépend donc du bon vouloir des entrepreneurs ou des moyens de pressions dont dispose la municipalité à l'égard des entreprises.

Une population qualifiée mais un manque de structure de formation et de recherche

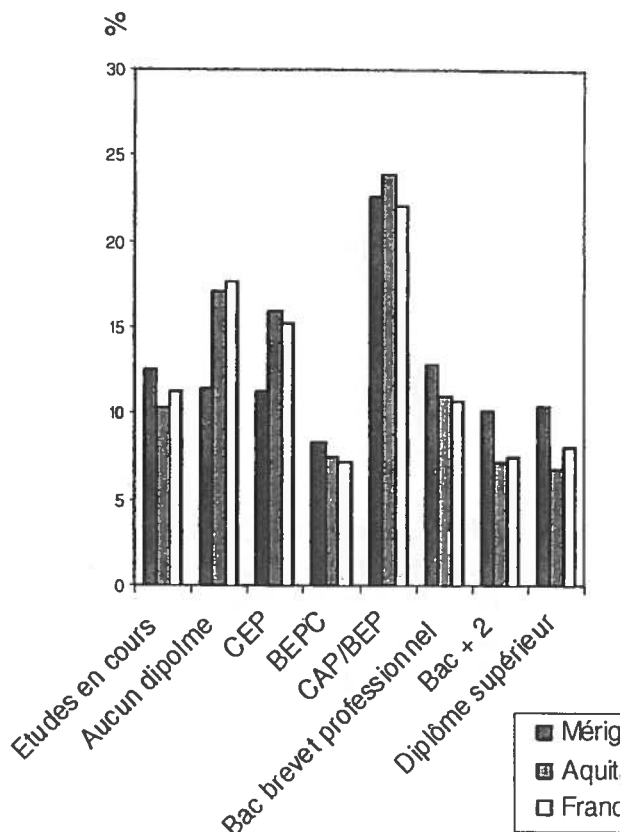
Le niveau de qualification des habitants de la commune de Mérignac reste élevé et toujours plus important.

Mérignac est à proximité des grands centres de formations de Bordeaux, Pessac et Talence. Cependant, elle ne possède pas de centre de recherche public.

Les centres de formation proposés par la commune sont adaptés aux besoins locaux (industries ou commerces).

Le partenariat entre l'Institut de Maintenance Aéronautique et les industriels Aquitain a permis de développer un secteur de recherche et de transfert de technologie.

La commune n'offre pas de centres de formation tournés vers l'Environnement ou sur les métiers à haute Valeur Ajoutée. De plus, en dépit d'un tissu d'entreprises innovantes et riches de savoir faire pointus les centres de recherches publics dans le domaine de l'environnement sont installés sur d'autres communes girondines. Des synergies sont à rechercher avec les entreprises de Mérignac.



Graphique 8 : Diplôme pour la population des 15 ans ou plus en 1999

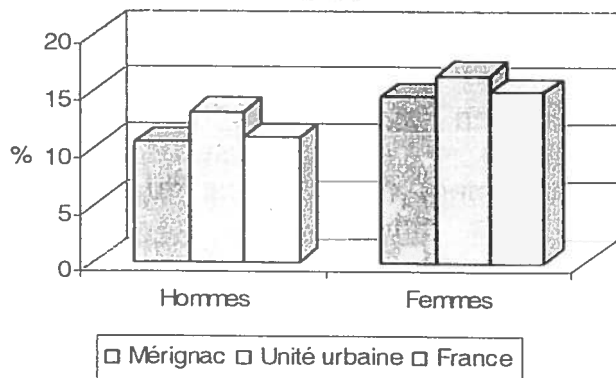
Un pôle d'emploi fort

L'emploi a augmenté sur la période 1990-1999 pour la population de Mérignac.

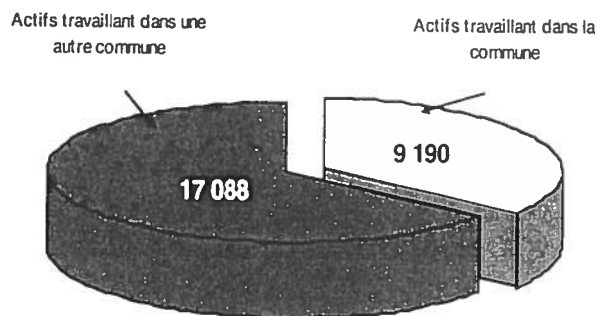
Le taux de chômage est moindre que celui de l'Unité urbaine et proche du taux national. Ceci est dû, en partie, à une multiplicité d'actions dans l'aide à l'insertion.

Cependant, les emplois offerts sur la commune ne correspondent pas au niveau de la population, plutôt élevé.

Graphique 7 : Taux de chômage en 1999



Après le développement économique la commune doit développer une action cohérente pour l'insertion à l'emploi. De nombreuses démarches d'insertions sont en cours sur la commune. Ces actions sont coordonnées par le service municipal Emploi Insertion.



Graphique 8 : Actifs travaillant dans la commune et hors de la commune

Une dépendance vis-à-vis de la création d'entreprises et de l'appui au développement

* L'enjeu du développement économique : l'environnement

Le développement économique, compétence de la CUB, est animé par différentes structures (Bordeaux Technowest, Bordeaux Métropole Aménagement : Agence de Développement Economique de Bordeaux et de la Gironde, Club d'entreprises de Mérignac). La Ville intervient pour faire connaître les acteurs auprès des entreprises et est présente dans les instances économiques pour faire valoir ses objectifs de développement. La commune de Mérignac doit recevoir un appui fort pour mettre en place une politique plus offensive afin d'attirer de nouvelles entreprises plus performantes, plus environnementales et lui apportant de la Valeur Ajoutée ainsi qu'à l'agglomération.

* Le dispositif régional d'aide à la création d'entreprises propose aux entreprises d'Aquitaine une offre complète en outils financiers destinés à renforcer leurs fonds propres à tous les stades de leur vie d'entreprise. Dans une optique de développement durable, les projets de création d'entreprise dans le secteur de l'environnement devraient être encouragés. Il est à noter la création en 2004 d'une pépinière et d'un incubateur spécifique aux métiers de l'aéronautiques, aérospatiale et défense : ils regrouperont un pool de compétences autour de ces domaines.

La région Aquitaine et la CUB cherche à déployer un réseau haut débit. La CUB à un projet qui permettrait à Mérignac de bénéficier du réseau de fibre optique. Ce réseau peut permettre aux entreprises d'améliorer les échanges d'information et les communications avec d'autres acteurs.

LE PROJET DE BORDEAUX
TECHNOWEST

L'objectif est de créer en 2004 une pépinière et un incubateur spécifique aux métiers de l'aéronautique, de l'aérospatiale, de la défense. Elle regroupera ainsi un pool de compétences autour de ces domaines. Bordeaux Technowest propose d'orienter son activité à trois niveaux de demandes avec :

- l'essaimage des grands groupes et d'autres sociétés : valorisation de process, produits développés en interne n'ayant pas eu de suite industrielle ;
- l'installation d'entreprises développant des métiers des produits de process ayant une application commerciale ;
- l'installation de start-up innovantes ;

V - LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN AU CŒUR DE L'ACTION MUNICIPALE

Une politique volontariste de prévention et de lutte contre les inégalités : Une action sociale développée qui constitue un atout fort de la commune

✱ **Un territoire maillé par des centres sociaux, des maisons de quartiers... etc.**

A Mérignac plusieurs quartiers d'habitat concentrent des difficultés sociales et économiques. Afin de lutter contre ces inégalités de nombreuses structures menant des actions de développement social sont présentes sur la commune.

✱ **Mérignac est considérée comme une ville de pointe sur l'intégration des personnes handicapées.**

✱ **Une vie associative très présente**

A Mérignac 18 000 personnes sont impliquées dans la vie associative, soit 28 % de la population. Le dynamisme associatif est donc très important, notamment en matière de solidarité intergénérationnelle (maisons de quartiers, des MJC, des centres de loisirs). La création de la maison des associations qui abritera le siège des différentes associations, a pour but de fédérer leurs actions avec celles de la ville en matière de développement durable. La structure associative représentant une source et un relais exceptionnel de mise en oeuvre d'actions de développement durable.

✱ **La volonté municipale est de renforcer l'offre éducative et de sensibiliser les jeunes au développement durable.**

La ville de Mérignac cherche, d'une part, à adapter l'offre éducative aux besoins de la population locale, en proposant des services et des structures complémentaires de l'école.

D'autre part, une sensibilisation remarquable sur l'écologie, les espaces naturels, la qualité alimentaire, les mobilités, a déjà été mise en place notamment grâce à la ferme pédagogique de Bellevue, les journées « cantine Bio », et la journée internationale « Marchons vers l'école ». Cette sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans l'école doit être développée. Surtout en ce qui concerne le mode de déplacement pour se rendre à l'école.

Un patrimoine témoin du passé rural viticole de la commune, méconnu et peu valorisé

Une grande partie du patrimoine bâti de Mérignac a régressé fortement, au fur et à mesure de la poussée de l'urbanisation. La richesse architecturale de ce patrimoine doit être connue pour être sauvegardé. Ainsi un recensement et une signalisation du patrimoine bâti ont été mis en place.

Photo 7 : Un patrimoine rural, un lieu d'exposition à des expositions, l'église Saint-Vincent.



Des services et équipements sportifs, culturels et de loisirs de haut niveau

* **La ville veut permettre à tout le monde d'accéder à la culture**

La municipalité soutien financièrement et matériellement l'action associative de loisir dans les quartiers. Elle cherche également à permettre aux jeunes (15-18) et aux personnes âgées d'accéder aux équipements culturels plus facilement. Cela avec le « Pass' pour jeune » et la « Carte Merveil ».

La construction de la médiathèque va donner une dynamique culturelle supplémentaire à la ville.

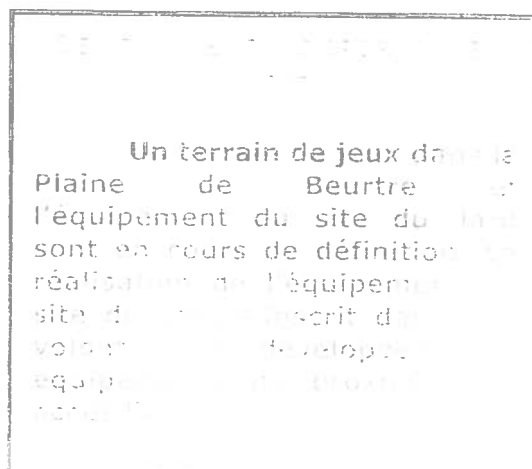
Celle-ci possède déjà des équipements culturels à fort rayonnement tels que le Pin Galant.



Photo 3 : La future médiathèque

* **Une offre d'équipement de qualité hétérogène**

La Ville est bien équipée en plans d'eau, salles polyvalentes et cours de tennis mais le manque et la vétusté des terrains de jeux collectifs se fait sentir. D'une part, la demande de la part des clubs, des associations, des établissements scolaires, des centres de loisirs, des comités d'entreprises... est forte et non satisfaite. D'autre part, les anciens équipements sont budgétivores. Des solutions d'écogestion sont à rechercher.



Une population en croissance, qui se renouvelle rapidement et participe au consumérisme ambiant

✱ **Mérignac, une référence en matière de politique sociale pour les personnes âgées.**

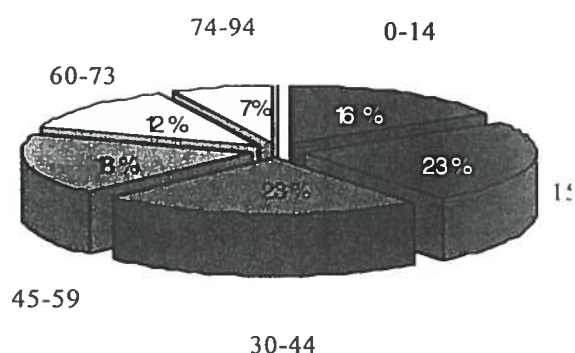
Les élus ont pris conscience de la problématique des personnes âgées. Ainsi une gamme de services très large est mise à disposition des personnes âgées. L'exemple d'un service de maintien à domicile est une bonne illustration.

Même si les taux d'équipement en structure d'accueil pour personnes âgées et services de soins à domicile sont inférieurs à ceux de la Région Aquitaine, la dynamique associative apporte une aide non négligeable. L'activité de l'association Vie et Santé apporte beaucoup dans le domaine du service aux personnes âgées.

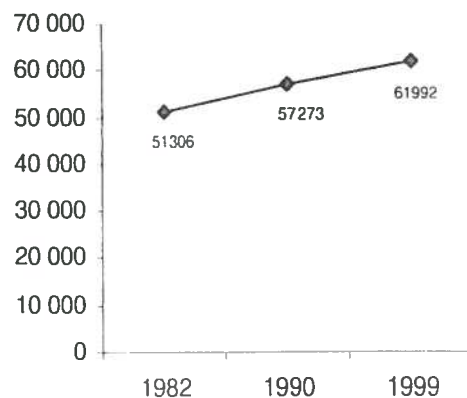
✱ **Un niveau de service global élevé en faveur de la petite enfance.**

Plus de 20 % des enfants de moins de 3 ans sont accueillis en crèche (estimation nationale 11 %)

Graphique 9
Structure par âge de la population de Mérignac en 1999



Nombre d'habitants



VI - UNE VOLONTE ET DES MOYENS EXISTANTS POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Une organisation classique à faire évoluer pour intégrer les principes du développement durable

La démarche d'Agenda 21 est avant tout le reflet d'une volonté municipale. La Ville de Mérignac n'a cessé de démontrer son dynamisme en faveur du développement durable aux vues des actions déjà engagées depuis quelques années.

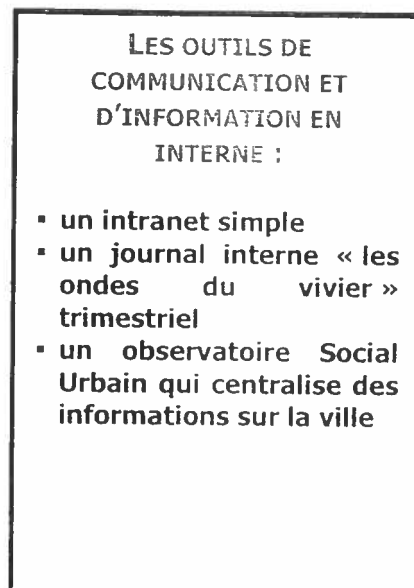
Deux principes fondamentaux sont inhérents à la démarche de développement durable. Il s'agit pour le premier du principe de subsidiarité qui consiste à gérer les problématiques aux échelons les plus appropriés et selon les compétences de chacun. Ainsi, Mérignac a délégué certaines de ces compétences à la CUB et a contractualisée avec le Conseil Général de Gironde dans le cadre du Contrat de Développement Durable.

Le second principe fondamental est celui de la transversalité qui permet d'appréhender les différents aspects d'un problème et d'améliorer des réponses apportées. Au sein des services de la Ville, l'impulsion de ce principe est récente et se heurte aux lourdeurs administratives et à certains blocages « psychologiques ».

La dimension temporelle et prospective est essentielle dans l'aboutissement du développement durable. De ce point de vue, la ville de Mérignac manque d'une vision claire et quantifiée des effets induits par investissement. Les charges de fonctionnement de la mairie sont très lourdes du fait d'un niveau de services élevé. La charge du personnel représente 60% des charges de fonctionnement. Leur marge de manœuvre est plus importante au niveau des investissements.

Les coûts sociaux et environnementaux ne sont pas pris en compte par la mairie et constitue de ce fait un surcoût.

L'investissement dans les achats « durables » est un domaine sur lequel les services ont besoin d'information.



Des moyens d'information et de participation pertinents

DES PUBLICATIONS REGULIERES :

- **Mérignac Proche**, mensuel 35 000 ex.
- **Mérignac Ville Verte**, trimestriel 40000 ex,
- Un **agenda** culturel trimestriel,
- **Le journal des Jeunes**
- **Des guides** : guide de l'environnement (annuel, 35 000 ex.), guide des associations (annuel, 10 000 ex)
- **Les publications écrites de centres de quartier** (journal d'information à Burck...)

La communication et l'information entre les services municipaux et la population sont essentiels dans une démarche de développement durable. Sur ce point de vue, Mérignac possède des moyens d'information et de participation pertinents. En effet, de nombreuses publications ou encore l'affluence des visiteurs sur le site Internet (500 visiteurs par jour en moyenne) sont la preuve d'une communication active de la Ville.

Au-delà de la communication pertinente, la participation de la population au processus d'élaboration de la décision est fondamentale.

Ce système participatif s'exerce au sein des 10 conseils de quartiers, ou encore au sien du conseil consultatif de la Jeunesse. Le tissu associatif de la Ville est riche de 350 associations. Une Charte Mérignacaise de la vie associative permet de clarifier les relations entre la ville et les associations.

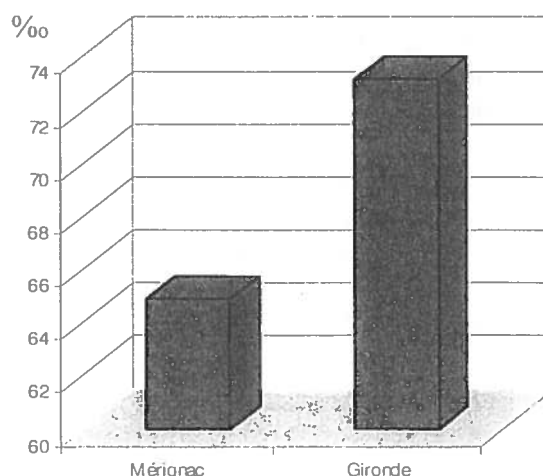
La concertation passe également par des relations entre ville-riverains-aéroport. Une Commission Consultative de l'Environnement ainsi qu'une Commission de développement aéroportuaire ont été créés à cet effet.

Une politique de gestion de proximité exemplaire

La démarche de développement durable, démarche intégrée passe aussi par une amélioration du cadre de vie en assurant les conditions d'un environnement sûr.

Mérignac mène une politique de prévention à laquelle ont été donnés des moyens pour améliorer les échanges entre la mairie, les habitants et la police. Un Contrat Local de Sécurité et de Citoyenneté permet une meilleure écoute de la population.

Par ailleurs, une politique d'éducation, de prévention et de sensibilité à la sécurité routière est menée par la Ville afin d'encourager des comportements citoyens.



Graphique 11 :
Un taux de criminalité inférieure à celui du Département

Une volonté d'avoir une action locale sur des problématiques globales

Mérignac s'est engagée dans la coopération dans différents secteurs : culturel, sportif, échange de fonctionnaires et aide sanitaire avec des partenaires. Elle a mené des actions sur son territoire en impliquant les écoles, bibliothèques et centres de loisirs sur certaines thématiques.

Cependant, dans une optique de développement durable, il s'agira de bien intégrer cette coopération dans l'Agenda 21 local et de vérifier la mise en pratique des principes du développement durable et des critères de RAEE dans les actions de coopération. La présence locale de Médecins Sans Frontières est évidemment une opportunité dans cette démarche.

Sur le thème de l'échange en matière d'Agenda 21 local, échange inscrit dans l'Agenda 21 de Rio, le premier contact pris avec les villes de Sandwell (Angleterre) et Villeneuve d'Ascq, toutes deux engagées dans des Agendas 21 locaux, est une piste pour de futurs échanges.

TROIS JUMELAGES

Vilanova y la Geltru (Espagne), Matosinhos (Portugal) et Kaolack et les îles du Saloum (Sénégal)

Mérignac est membre de **Cités Unies France** et de la **Fédération Française des Villes Jumelées**.

DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE

L'Amicale franco-hongroise, Bordeaux-Gironde-Québec, Fraternité africaine Ste-Bernadette (à vocation humanitaire vers la Côte d'Ivoire)

LE COMITE MERIGNAC SOLIDARITE

7 associations caritatives et humanitaires (mis en place par la ville en 2000) : Croix-Rouge, Secours Catholique, Restaurants du Cœur...

VII - LES ENJEUX FORTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE MERIGNAC

FAIRE DE MERIGNAC UN ESPACE PROPTICE AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable de Mérignac passe avant tout par une maîtrise de l'extension de la tâche urbaine vers l'ouest et une valorisation des espaces non urbanisés. Les opérations d'aménagement et de renouvellement urbain devront poursuivre l'objectif d'amélioration de la qualité de l'habitat tout en privilégiant la mixité urbaine

ANTICIPER L'ARRIVEE DU TRAMWAY ET IMPULSER UNE NOUVELLE FAÇON DE VIVRE, DE SE DEPLACER A MERIGNAC

L'arrivée du tramway en 2007 représente une réelle opportunité pour dynamiser les politiques en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture. La création d'un véritable centre ville accompagnée d'une amélioration du patrimoine végétal font partie intégrante d'une amélioration du cadre de vie.

METTRE EN SYNERGIE LES CHARTES DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CUB ET DE MERIGNAC, FIXER DES AMBITIONS PARTAGEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Les objectifs de protection et de valorisation des ressources naturelles devront être affirmés notamment dans le PLU communautaire. La communication et la sensibilisation auprès des entreprises et des habitants constituent des outils essentiels de réduction des nuisances, des déchets et des consommations en eau.

DYNAMISER OU METTRE EN CHANTIER AVEC LES HABITANTS ET LES LOCAUX LES AXES DE TRAVAIL DE LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT MERIGNACAISE

Mérignac doit poursuivre et promouvoir toutes les actions d'écogestion. La mise en synergie et en cohérence des efforts engagés par la municipalité et l'ensemble des acteurs apparaît indispensable.

PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT RAISONNE DES ACTIVITES ECONOMIQUE

Pour se maintenir à une place importante dans l'économie Girondine, Mérignac doit pérenniser, développer et optimiser le fonctionnement du pôle économique. L'intégration de l'environnement dans les pratiques des entreprises devient ainsi primordiale.

**RENFORCER LA VALEUR AJOUTEE ET
L'EXCELLENCE ECONOMIQUE**

En développant les partenariats publics - privés, l'innovation, la formation, la recherche et le transfert de technologie, le pôle économique de Mérignac pourra attirer les entreprises à fort potentiel technologiques. Ces dernières renouvèleront l'offre locale, et amélioreront les performances économiques et environnementales du pôle.

**DEVELOPPER UN POLE
ENVIRONNEMENTAL EXEMPLAIRE**

Les priorités environnementales des entrepreneurs doivent être l'élaboration d'un Plan de Déplacement d'Entreprises et la mise en place de critères de qualité environnementale associés aux opérations de requalification des Zones d'Activités et à l'implantation de nouvelles sociétés.

**APPUYER LES DEMARCHES
D'ENTREPRISES CITOYENNES ET
RESPONSABLES**

Les entreprises initiant des politiques d'accès à l'emploi notamment pour les jeunes, les femmes et les handicapés et élaborant des mesures pour limiter la précarité, mettre en relation les emplois et la main d'œuvre et développer la formation initiale et professionnelle, conduiront la commune de Mérignac sur la voie du développement durable.

**POURSUIVRE L'ACTION
VOLONTARISTE DE PREVENTION ET
DE LUTTE CONTRE LES INEGALITES,
SANS ALOURDIR LE BUDGET DE
FONCTIONNEMENT**

L'intégration passe par une information régulière, une valorisation des services et des équipements publics et une optimisation des moyens déployés pour associer les habitants à la vie citoyenne. En outre, la promotion du développement durable comme dimension culturelle de l'action et comme nouvelle base des relations permettra de renouveler le dynamisme communal en matière d'action sociale.

**MODERNISER ET RENOUVELER LES
EQUIPEMENTS PUBLICS POUR
REPOUDRE AUX NOUVELLES
ATTENTES DES MERIGNACAIS**

Les équipements publics existants et futurs doivent être renouvelés et adaptés aux besoins de la population. L'implantation d'équipements phares comme la médiathèque est une action à renouveler. La commune pourra de ce fait asseoir sa place au niveau culturel dans l'agglomération bordelaise.

INTEGRER LE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'intégration des principes de développement durable, la transversalité et l'évaluation, sont indispensables pour permettre une amélioration constante des politiques menées. Ainsi, des critères sociaux et environnementaux doivent être incorporés dans les achats et les opérations publiques.

RENFORCER LA CONCERTATION ET LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les actions en faveur de la communication et de la concertation aux habitants doivent être poursuivies et approfondies afin d'impulser une prise de conscience des enjeux du développement durable auprès de tous les citoyens.

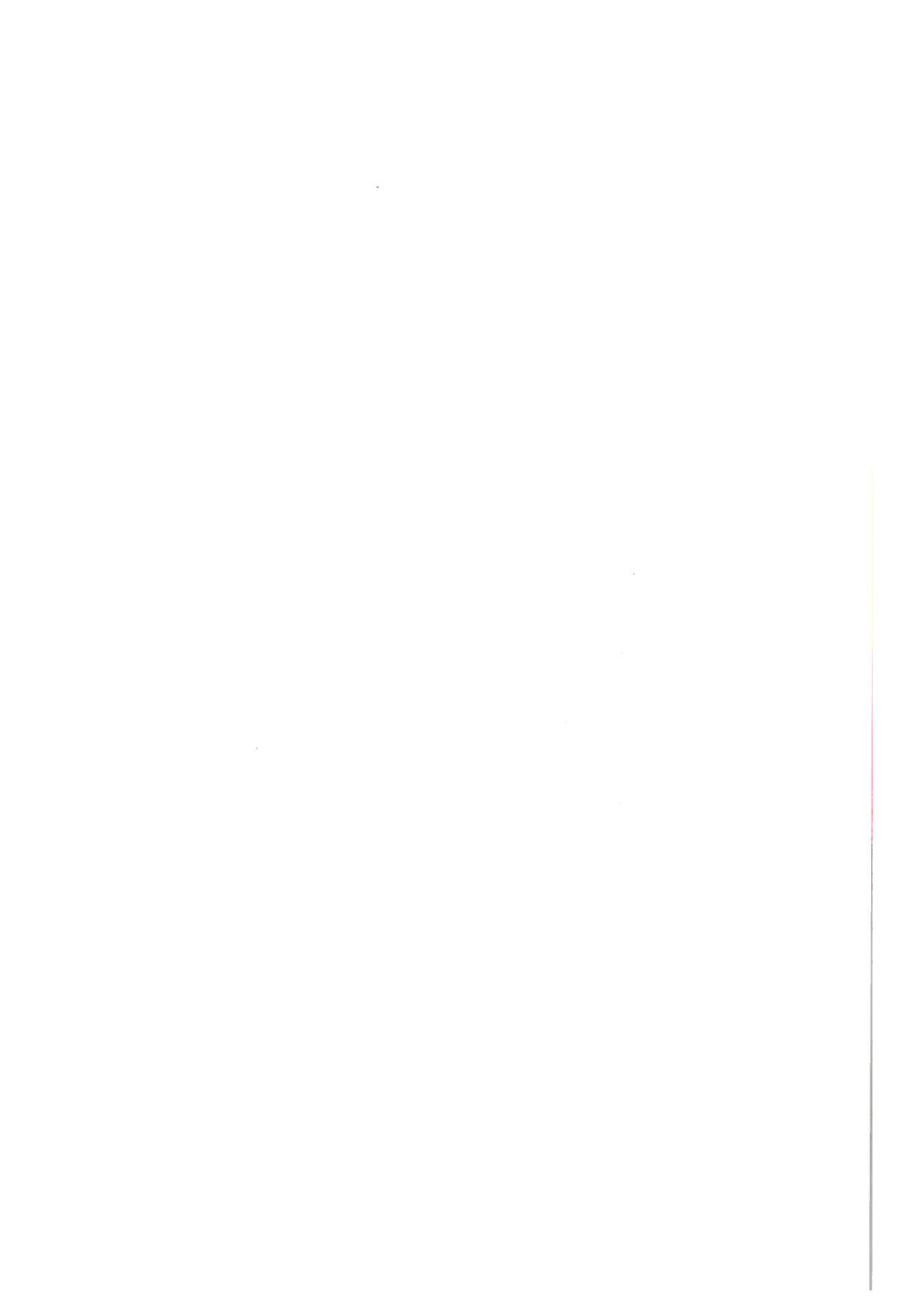
OPTIMISER LA COOPERATION ET LA CONTRACTUALISATION ENTRE LES ÉCHELLES TERRITORIALES

L'amélioration et le développement des échanges entre les différentes échelles territoriales sont essentiels dans l'aboutissement de l'Agenda 21 Méridional.

TROISIEME PARTIE

PLAN STRATEGIQUE

*« Pour régler un problème, il faut changer
l'état d'esprit qui l'a créé. »
Albert EINSTEIN*



I - Les finalités de l'agenda 21 Mérignacais et les orientations qui en découlent

Terre d'innovation, Mérignac souhaite mettre en œuvre un projet à la hauteur de ses enjeux de développement durable mis en exergue au travers du diagnostic partagé.

Les différents comités techniques et comités de pilotage auxquels j'ai assisté m'ont permis d'appréhender les finalités de la mise en œuvre d'un Agenda sur Mérignac.

*** Un document pragmatique qui fédère tous les acteurs**

L'objectif principal repose sur le partage et l'appropriation de la démarche avec les citoyens, les entreprises et en interne avec élus, chefs de services et employés municipaux de la mairie. Cette étape constitue le chantier essentiel à l'aboutissement de la démarche de développement durable.

Il ne s'agit pas d'un document d'orientation supplémentaire mais d'une démarche transversale débouchant sur la mise en place d'actions concrètes et adaptée à chaque acteurs.

*** Faire de la démarche de développement durable un axe fédérateur de la politique de la ville, notamment grâce à l'arrivée du tramway**

Les décisions de la politique de la ville dépassent l'échelle Mérignacaise et reviennent à la CUB. Ainsi, l'axe fédérateur à l'échelle de Mérignac est l'arrivée du tramway qui constitue l'occasion de bouleverser les habitudes et d'engager une nouvelle façon de vivre, de se déplacer et d'aménager. Il s'agit de traduire cela par des actions d'aménagement durable prenant en compte la densification autour du trajet du tramway, le partage de la rue en 50/50 entre les voitures et les deux roues. Le centre ville de Mérignac doit être réaffirmé afin de correspondre à l'échelle d'une ville de 65 000 habitants.

*** Valoriser et améliorer l'existant**

Mérignac s'est déjà engagée dans de nombreuses initiatives en matière de développement durable : participation à la journée sans voiture, lancement d'un Plan de Déplacement des Entreprises, plan paysager, emploi-jeune sur les économies d'énergies et d'eau, des bâtiments Haute Qualité Environnementale... il s'agit dès à présent de donner une cohérence à toutes ces initiatives en agissant de manière transversale.

L'Agenda 21 doit interpénétrer les politiques existantes, reprendre et valoriser l'existant avant de proposer des actions nouvelles.

Le développement économique a toujours été un facteur favorable sur Mérignac, dû notamment à la présence de l'aéroport qui a été «naturellement» porteur de développement économique. Cependant, il a aussi été porteur de nombreuses nuisances qu'il faut traiter aujourd'hui. Le défi en matière de développement durable est de remettre en cause la vision de l'économie en engageant un véritable partenariat et des actions concrètes.

Le volet social a toujours été exprimé comme une réelle volonté d'exemplarité de la municipalité. En effet, rares sont les villes qui ne font aucune discrimination entre les habitants de la ville et les habitants extérieurs. De plus, la Ville de Mérignac peut se vanter d'avoir un tissu associatif extrêmement développé, par conséquent il faut tirer partie de cet atout pour donner à Mérignac un autre statut que celui du pôle aéroportuaire de l'agglomération bordelaise. Ainsi la Ville

pourrait devenir un lieu fédérant et faisant connaître les associations de l'ensemble de l'agglomération bordelaise.

L'Agenda 21 devra permettre de mettre en valeur les actions menées jusqu'à présent et inscrire cette démarche dans la continuité.

L'environnement, troisième pilier du développement durable, doit aujourd'hui passer par la mise en œuvre de chaque action exprimée dans la charte de l'environnement. Ce document doit servir de grille de lecture pour l'aboutissement d'une démarche environnementale durable.

*** Réaffirmer et renforcer son identité au sein de l'agglomération bordelaise**

L'appartenance de Mérignac à l'aire d'influence de Bordeaux est une réalité importante à ne pas oublier dans une vision sur le long terme. La notion de grande ville ne peut que se renforcer dans l'avenir.

Plus la ville aura un projet fort et plus elle pourra s'affirmer dans l'agglomération. Par exemple, la construction de la médiathèque en centre ville et l'arrivée du tramway sont des éléments fédérateurs de l'identité Mérignacaise.

Mérignac fait partie de l'agglomération de Bordeaux mais avec sa propre identité, sa propre image et son cadre de vie. En effet, Mérignac, ville de 65 000 habitants, est adossée à Bordeaux avec un pouvoir économique commercial et un attrait environnemental non négligeable. Mérignac a la chance d'être encore une ville à échelle humaine, avec une cohésion sociale, culturelle et des services très présents. C'est tout ce potentiel que Mérignac doit mettre en avant et préserver au sein de l'Agenda 21.

Parallèlement, Mérignac est la seule commune de l'agglomération à préparer un Agenda 21 local et doit ainsi avoir un rôle moteur en matière de développement durable au sein de l'agglomération.

En résumé, les nouveaux enjeux de la commune consiste à maintenir la spécificité de Mérignac sur les axes « qualité du cadre de vie » et « solidarité ». Ceci suppose que Mérignac renforce son identité de ville au sein de l'agglomération, qu'elle se dote d'une politique de développement économique spécifique et qu'elle mette en avant des objectifs de développement qualitatif, fondés sur la qualité environnementale.

Les orientations sont déclinées en actions concrètes à mettre en œuvre sur le court terme, ce qui correspond au plan d'action 2004-2005 et sur le plus long terme. Les actions ont été déterminées en fonction des priorités et des enjeux de la commune.

II - Le plan d'actions 2004 - 2005

Suite au diagnostic partagé, certaines actions prioritaires ont été mises en exergue. Le plan d'action qui suit reprend ces actions en distinguant celles entreprises et donc à poursuivre, et celles à engager dès septembre 2004. Il est nécessaire d'impulser rapidement les premières actions afin de montrer l'opérationnalité de l'Agenda 21 tant aux élus, qu'aux chefs de services et aux habitants.

Le plan d'action 2004-2005 est rédigé sous la forme de fiches actions reprenant le contexte dans lequel s'inscrit la démarche, l'état d'avancement de l'action sur le territoire Mérignacais et les axes à poursuivre dès la rentrée en septembre 2004.

Les encadrés ci-dessous synthétisent toutes les actions développées dans le plan d'action qui suit.

Actions à poursuivre et à finaliser :

- * **Poursuivre l'élaboration de la stratégie municipale en matière de développement durable**
- * **Poursuivre la mise en place des premières actions du PDE**
- * **Vérifier le respect des démarches HQE sur les chantiers en cours**
- * **Reprendre la charte de l'environnement et faire le bilan sur les actions à mettre en oeuvre**
- * **Assurer le suivi de la démarche qualité des produits alimentaires**
- * **Poursuivre la recherche d'économies d'énergies dans les bâtiments et équipements publics**
- * **Consulter les Mérignacais sur la politique de développement durable**

Actions à engager dès septembre 2004 :

- * **Engager une campagne de sensibilisation pour anticiper l'arrivée du tramway en 2007 et notamment autour de la journée sans voiture du 22 septembre**
- * **Affirmer l'engagement de Mérignac dans sa démarche d'Agenda 21**
- * **Mettre en place une démarche de communication spécifique à l'Agenda 21**
- * **Systématiser la démarche HQE dans les cahiers des charges pour les zones d'activités et les zones d'habitat**
- * **Formation en interne au développement durable**
- * **Mettre en place un tableau de bord de suivi et d'évaluation au sein des services de la mairie**
- * **Mettre en place une grille de lecture du développement durable pour l'analyse des projets**
- * **Renforcer les politiques de coopération durable**

Actions à poursuivre et à finaliser

POURSUIVRE L'ÉLABORATION DE LA STRATEGIE MUNICIPALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE

Mettre en oeuvre l'Agenda 21 Mérignacais nécessite de s'accorder sur une stratégie commune en matière de développement durable au sein du conseil municipal et du comité de pilotage de la mairie.

ETAT D'AVANCEMENT :

Suite à l'élaboration du diagnostic partagé, la phase stratégique a été engagée. Une première mobilisation du comité de pilotage, autour de cette nouvelle phase, a été réalisée en juillet 2004. Cette réunion a permis de mettre en avant quelques pistes de réflexions. Par ailleurs, cela a permis aux élus de s'interroger sur la place accordée au développement durable : est-il un point parmi les actions de la ville ou est-il l'axe fédérateur de la politique ? Cette question est en effet déterminante pour la définition d'axes stratégiques. Enfin, ils ont pu également réfléchir sur le devenir de leur ville dans 20 ans. La synthèse de cette réunion est en annexe 4.

ENJEUX

Elaborer et afficher la stratégie municipale en matière de développement durable.

SUITE DE L'ACTION POUR SEPTEMBRE 2004 :

* En septembre 2004 sera organisé d'autres réunions du comité de pilotage afin de fixer clairement les axes stratégiques de développement de leur commune.

Coordinateurs et responsable municipal :

Ville de Mérignac : Comité de pilotage de l'Agenda 21

Les Bureaux d'études Urbanisme et Acoustique et CRP Consulting.

POURSUIVRE LA MISE EN PLACE DES PREMIERES ACTIONS DU PDE

UN CONSTAT

A l'horizon 2010/2015, si rien n'est fait, circuler matins et soirs sur la rocade et aux entrées de l'agglomération bordelaise deviendra impossible. Refusant cette fatalité qui freinerait son développement économique, la Ville de Mérignac élabore avec tous les acteurs concernés un Plan de Déplacement des Entreprises.

ETAT D'AVANCEMENT :

Une enquête a été effectuée à l'échelle de la ville dans le cadre du Plan de Déplacement des Entreprises pour les entreprises de Mérignac, sur une base méthodologique provenant de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le retour de l'enquête a été adressé aux comités d'entreprises, au comité d'hygiène et de sécurité puis auprès de la mairie. Cette enquête a notamment pu mettre en évidence qu'il faut mener une longue phase de sensibilisation afin de changer les habitudes de chacun. Il apparaît difficile de se déplacer autrement qu'en voiture pour la plupart des usagers.

Quatre groupes de travail ont été constitués pour poursuivre la réflexion et imaginer des plans d'actions autour de quatre thématiques :

- l'optimisation des lignes de transports en commun
- la sensibilisation des entreprises et des salariés
- le développement du co-voiturage
- la communication

SUITE DE L'ACTION POUR SEPTEMBRE 2004 :

L'analyse des questionnaires étant achevée, la Ville et l'ADEME vont passer à la seconde étape du PDE et agir concrètement pour faire disparaître les obstacles qui rendent quasiment obligatoires l'utilisation de la voiture, au premier rang desquels figure l'offre insuffisante des transports en commun alors que 45% des salariés interrogés habitent Mérignac, Bordeaux ou Saint-Médard en Jalles.

Quelques actions à investir :

- * Organiser des séances de débats dans chaque entreprise afin de mobiliser tous les acteurs
- * Mettre en place un système de co-voiturage
- * Organiser des navettes

ENJEUX

Mérignac doit être le moteur d'une évolution des modes de déplacements en initiant des actions concrètes.

Coordinateurs et responsable municipal :

Ville de Mérignac : Pôle du développement durable de la ville.

Partenaires extérieurs envisagés :

La Chambre de Commerce et d'Industrie.

VERIFIER LE RESPECT DES DEMARCHES HQE SUR LES CHANTIERS EN COURS :

ETAT D'AVANCEMENT :

Divers projets d'aménagement ont été lancés : la Médiathèque, la ZAC du centre ville et la ZAC de la Glacière. La démarche HQE demande un suivi constant de l'opération.

Des démarches environnementales dans les domaines électriques et thermiques sont en cours dans le cadre des chantiers municipaux HQE (Maison des Associations, Hôtel de Ville...).

La reconstruction de la Cité des Fleurs à partir de 2004 va faire l'objet du même type de travail.

SUITE DE L'ACTION POUR SEPTEMBRE 2004 :

Vérifier la mise en place d'une démarche HQE dans ces chantiers en cours.

ENJEUX

Environnemental : Réduire l'impact énergétique et environnemental des bâtiments à service rendu et usages égaux, intégrer de façon harmonieuse les bâtiments dans son environnement immédiat.

Economique : trouver des solutions viables et analyser les projets au regard d'un coût global (exploitation et maintenance)

Social : améliorer la qualité et le confort des bâtiments, transmettre un patrimoine de qualité aux générations futures, associer le plus tôt possible les utilisateurs du bâtiment dès sa conception.

Coordinateurs et responsable municipal :

Ville de Mérignac : Pôle du développement durable de la ville et direction des bâtiments

Partenaires extérieurs envisagés :

Fédération du bâtiment, services de l'Etat, maîtres d'ouvrages publics et privés, SEM d'aménagement, organismes de construction et organisations professionnelles concernées.

REPRENDRE LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT ET FAIRE LE BILAN SUR LES ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

ETAT D'AVANCEMENT :

La Ville a élaboré une charte de l'environnement dans laquelle des actions concrètes ont été préconisées. Certaines d'entre elles ont été élaborées ou sont en cours d'exécution. Cependant, une grande partie d'entre elles n'ont pas abouti. La charte doit constituer une base pour l'action dans la démarche Agenda 21.

ENJEUX

Il s'agit de s'appuyer sur les documents déjà réalisés afin d'optimiser la mise en oeuvre et la cohérence de l'Agenda 21.

SUITE DE L'ACTION POUR SEPTEMBRE 2004 :

- * Reprendre la charte de l'environnement et faire le point sur les toutes les actions misent en place, en cours d'élaboration ou à mettre en oeuvre.

Coordinateurs et responsable municipal :

Pôle Développement Durable

Bureaux d'études Urbanisme et Acoustique et CRP Consulting

LE SUIVI DE LA DEMARCHE QUALITE DES PRODUITS ALIMENTAIRES EST A POURSUIVRE

ETAT D'AVANCEMENT :

Un groupe de travail a été mis en place sur la cuisine centrale afin de garantir une certaine traçabilité (anti OGM, développer la cuisine biologique) avec l'objectif d'atteindre 10% d'approvisionnement en produit biologique dans la cuisine centrale.

SUITE DE L'ACTION POUR SEPTEMBRE 2004 :

- * Poursuivre les journées cantines bio afin de sensibiliser les élèves à l'agriculture biologique.
- * Un programme d'aménagement et de mise en conformité des lieux de restauration dans les écoles et les maisons de retraite était inscrit au sein de la charte de l'environnement : cette action doit être vérifiée.

ENJEUX

Améliorer la santé des Mérignacais.

Coordinateurs et responsable municipal :

Ville de Mérignac : Pôle du développement durable de la ville.

POURSUIVRE LA RECHERCHE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES DANS LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

ÉTAT D'AVANCEMENT :

Une politique d'économie des consommations d'eau potable est menée par la Ville sur les bâtiments et les équipements municipaux, avec des moyens techniques importants.

Des progrès restent cependant à réaliser afin de réduire les consommations trop élevées de plusieurs gros équipements municipaux. Le principal d'entre eux est le stade nautique municipal.

Des progrès sont également attendus pour les terrains de sport. Une réflexion sur les horaires d'arrosage est en cours.

Le travail sur la réduction des consommations d'eau suppose une coopération de tous les services gestionnaires et utilisateurs des équipements municipaux.

ENJEUX :

Environnemental : Préserver les ressources énergétiques non renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Economique : Réduire les dépenses énergétiques et donc stabiliser les coûts de fonctionnement des bâtiments municipaux.

Social : Transmettre, aux générations futures, un patrimoine immobilier dont la consommation et le coût énergétique sont faibles et sensibiliser les Mérignacais par l'exemplarité.

SUITE DE L'ACTION POUR SEPTEMBRE 2004 :

* Poursuivre la recherche d'économie d'énergie en particulier pour ce qui concerne le stade nautique municipal, et généraliser cette démarche à l'ensemble des bâtiments municipaux.

* Etablir un premier bilan des économies d'énergies et le publier pour montrer aux habitants l'exemplarité de la mairie.

Coordinateurs et responsable municipal :

Pôle développement durable

Acteurs municipaux :

Tous les services

Partenaires extérieurs envisagés :

Associations, entreprises, ...

CONSULTER LES MERIGNACAIS SUR LA POLITIQUE DE DEVELOPEMENT DURABLE

CONTEXTE ET ETAT D'AVANCEMENT

La mise en place de l'Agenda 21 implique une politique volontariste d'écoute, d'information et de concertation avec les Mérignacais. La municipalité a déjà engagé une politique de communication / consultation en publiant un article dans son journal communal « Mérignac, Ville verte » auquel a été joint un questionnaire. Ce dernier interroge les habitants sur leur implication dans le développement durable et leur vision de l'Agenda 21.

ENJEUX

Favoriser la démocratie locale et l'écocitoyenneté et faire approprier la démarche de développement durable à la population.

SUITE DE L'ACTION POUR SEPTEMBRE 2004 :

Différents événements attendent les Mérignacais :

- * le Forum des associations le 11 septembre 2004
- * le 30 septembre 2004 est organisé, par les élus verts de Mérignac, à Capeyron un débat sur le thème : quelles énergies pour demain ?
- * le Forum Agenda 21 le 6 novembre 2004

Le questionnaire sera dépouillé et analysé par les Bureaux d'Etudes et les résultats seront publiés.

Cependant, d'autres actions de sensibilisation et de communication doivent être envisagées, notamment au niveau des écoles, et des divers acteurs concernés par l'Agenda 21. Une série d'actions est déclinées p 160, de façon exhaustive.

Coordinateurs et responsable municipal :

Ville de Mérignac : Pôle du développement durable de la ville.
Bureaux d'Etudes Urbanisme et Acoustique et CRP Consulting.

Acteurs municipaux :

Service communication de la mairie.

Actions à engager dès septembre 2004

ENGAGER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR ANTICIPER L'ARRIVEE DU TRAMWAY EN 2007

CONTEXTE

L'arrivée du tramway à Mérignac en 2007 doit faire l'objet d'une campagne de sensibilisation en amont. Cette démarche est nécessaire afin d'inciter et de démontrer aux habitants l'utilité d'une nouvelle culture des déplacements.

La journée sans voiture du 22 septembre 2004...

Chaque année est organisée, à l'échelle mondiale, la journée « sans voiture ». Cet évènement qui aura lieu le 22 septembre 2004, est l'occasion pour Mérignac de réaffirmer sa volonté de lutter contre la pollution urbaine en sensibilisant les habitants aux des modes de déplacements doux et plus précisément autour de l'arrivée du tramway en 2007.

ENJEUX

Initier les habitants à une nouvelle façon de se déplacer.

ACTION POUR SEPTEMBRE 2004 :

- ✳ Inciter la population de Mérignac à utiliser la ligne de tramway qui dessert Pessac (voir ligne de rabattement vers le tramway 35 et 35 express, Mérignac Arlac – Pessac Gougnac)
- ✳ Offrir un ticket gratuit pour l'utilisation du tramway, ou bus - tram. « Venez chercher votre ticket de bus - tramway gratuit » Lors de l'obtention du ticket les habitants obtiennent des informations sur le tramway.
- ✳ Mettre en place une campagne publicitaire pour informer la population de l'arrivée du Tramway (affiches d'information chez les commerçants, à la mairie...)
- ✳ Informer dans divers lieux (commerces, parkings, arrêts de bus) la population sur les rabattements des bus

Des actions, agrémentées d'exemples, sur l'intégration de la population aux réflexions sur les modes de déplacements sont détaillées p 112.

Coordinateurs et responsable municipal :

Ville de Mérignac : Pôle du développement durable de la ville.

Partenaires extérieurs envisagés :

CUB

AFFIRMER L' ENGAGEMENT DE MERIGNAC DANS LA DEMARCHE D'AGENDA 21

CONTEXTE

Mérignac, première ville de l'agglomération et deuxième ville de la Région à s'engager dans une démarche Agenda 21, doit affirmer son engagement au travers de chartes ou de coopérations. En effet, si elle veut devenir « *la terre d'envol du développement durable* » de l'agglomération, Mérignac doit être exemplaire dans sa démarche et ses actions.

ENJEUX

Un des enjeux de Mérignac est d'affirmer son identité au sein de l'agglomération. Ainsi, en devenant le « vecteur » du développement durable à l'échelle de la CUB (Communauté Urbaine de Bordeaux), Mérignac pourra préserver son identité.

ACTIONS POUR SEPTEMBRE 2004 :

*** Mérignac doit officialiser la Démarche Agenda 21 en signant la charte d'Aalborg**

L'engagement dans la charte d'Aalborg est préconisée afin d'officialiser la démarche Agenda 21. Elle est présentée en Annexe 6.

*** La Ville doit engager une coopération avec la ville de Marmande**

La municipalité de Marmande a été la première Commune en Aquitaine à s'engager dans une démarche de Développement Durable, illustrée par l'élaboration d'un Agenda 21.

La ville de Mérignac, deuxième en Aquitaine à engager une démarche Agenda 21 devrait mettre en place une coopération avec la ville de Marmande, symbolisant la démarche pionnière de ces deux villes en Région Aquitaine. Ceci renforcerait son image d'exemplarité en matière de développement durable à l'échelle régionale.

Coordinateurs et responsable municipal :

La Direction Générale et le Pôle Développement Durable

Acteurs municipaux :

La ville de Marmande, Citées Unies.

ACTION DE COMMUNICATION / SENSIBILISATION SPECIFIQUE A L'AGENDA 21

CONTEXTE

Mérignac est la porte d'entrée de l'agglomération grâce à son aéroport. Ainsi, cet élément pourrait être utilisé afin de développer des démarches de communication autour du thème de l'aviation.

ENJEUX

Mérignac doit mettre en valeur sa volonté d'innovation et d'excellence en matière de développement durable au travers d'une communication originale.

ACTIONS POUR SEPTEMBRE 2004 :

*** « Mérignac vue du ciel »**

La réalisation d'un reportage photographique à partir de vues aériennes montrant les points positifs de Mérignac (Vignes au cœur de zones urbanisées) et les points noirs (Mérignac soleil) permettrait aux habitants d'appréhender leur territoire d'une façon originale.

Cette exposition pourrait être présente au cours de manifestations telles que celles qui suivent :

*** Organisation d'un festival autour du développement durable**

Cette exposition pourrait servir d'élément déclencheur pour l'organisation d'un festival autour du Développement Durable. Diverses actions peuvent être imaginées : tables rondes, débats, intervention d'ONG sur la coopération décentralisée, officialisation de l'engagement de Mérignac dans des démarches de solidarité globales... stands de sensibilisation aux problèmes environnementaux (calcul empreinte écologique),...

A la fin du festival il faut qu'une action concrète soit mise en place (charte dans laquelle s'engage une association, lancer un concours des maisons fleuries planter une essence locale dans son jardin ou sur son balcon, officialiser certaines coopérations,....)

*** Exposition du reportage dans chaque maison de quartier**

Cette action serait l'occasion de consulter les Mérignançais (au travers d'un questionnaire) sur leur vision du quartier.

*** Exposition thématique dans la médiathèque**

Différents thèmes débouchant sur une action de sensibilisation des habitants peuvent être abordés : le thème de l'eau (les cours d'eau de Mérignac vue du ciel), les espaces verts (exposition sur les grands parcs vue du ciel de la Ville).

Coordinateurs et responsable municipal :

Pôle développement durable.

Partenaires extérieurs envisagés :

Faire appel à un photographe de la région.

SYSTEMATISER LA DEMARCHE HQE DANS LES CAHIERS DES CHARGES POUR LES ZONES D'ACTIVITES ET LES ZONES D'HABITAT

CONTEXTE

Un bâtiment conçu selon une approche à Haute Qualité Environnementale est un bâtiment qui assure toutes les qualités habituelles d'architecture, d'usages et d'ambiances optimales mais dans des conditions telles que ses impacts sur l'environnement sont durablement minimisés. Il s'agit d'une approche différente pour concevoir, construire et gérer les bâtiments.

La Haute Qualité Environnementale dans le bâtiment est une démarche totalement transversale. Elle implique en effet les maîtres d'ouvrages chargés de la conception des bâtiments, les architectes qui en assurent la programmation ou la maîtrise d'œuvre, les fabricants de matériaux à travers les problèmes de santé et d'environnement que peuvent générer les produits utilisés, les processus de fabrication, la mise en œuvre sur les chantiers et l'intégration des matériaux dans des bâtiments qui seront habités pendant des années.

La démarche HQE est détaillée en annexe 5.

Au-delà des actions déjà engagée, la ville doit établir un cahier des charges systématique afin d'intégrer totalement la démarche sur l'ensemble de la commune.

ENJEUX

Environnemental : Réduire l'impact énergétique et environnemetnal des bâtiments à service rendu et usage égaux, intégrer de façon harmoniaieuse les bâtiments dans son environnemetn immédiat.

Economique : trouver des solutions viables et analyser les projets au regard d'un coût global (exploitation et maintenance).

Social : améliorer la qualité et le confort des bâtiments, transmettre un patrimoine de qualité aux générations futures, associer le plus tôt possible les utilisateurs du bâtiment dès sa conception.

ACTIONS POUR SEPTEMBRE 2004 :

*** Sensibiliser les professionnels du bâtiment à la démarche HQE**

La notion de coût global concerne généralement que les maîtres d'ouvrage qui construisent pour exploiter eux-mêmes. De plus, la démarche à Haute Qualité Environnementale est encore peu pratiquée par les maîtres d'ouvrage et les professionnels par manque d'informations et une méconnaissance des enjeux.

Ainsi, Mérignac doit, dans ce contexte :

- organiser des réunions de sensibilisation à la démarche ou un colloque HQE
- élaborer un guide méthodologique sur la démarche HQE avec la collaboration d'un architecte conseil
- monter une visite de chantiers HQE pour les professionnels du Bâtiment

*** Elaborer un cahier des charges type systématique**

Le cahier des charges type de la démarche HQE est un guide pratique à l'usage des aménageurs et qui vise toutes les opérations d'aménagement y compris les OPAH et les zones d'activités. Ce document de travail doit dresser l'ensemble des paramètres à prendre en compte pour mener une opération conforme à la préservation de l'environnement. La démarche sera déclinée par thèmes, eux-mêmes déclinés en prescriptions.

La charte d'aménagement devra, entre autre, obliger les promoteurs à prendre en compte les critères suivants :

- Les nouvelles constructions d'habitat doivent pouvoir être réalisées en grand nombre avec une répartition harmonieuse dans le tissu urbain, en utilisant des unités foncières de taille limitée, avec un objectif en nombre de logements.
- une offre capable d'accueillir des demandes diversifiées en revenu, en mode de vie comme en composition du ménage.
- L'architecture conciliera les exigences d'une vie personnelle et l'ouverture sur les valeurs et services collectifs.
- La prise en compte affinée de l'ensoleillement, du confort thermique ou acoustique s'impose.

Coordinateurs et responsable municipal :

Ville de Mérignac : Pôle du développement durable de la ville.

FORMATION INTERNE AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SUR L 'AGENDA 21

CONTEXTE

L'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21 nécessitent un engagement fort des agents municipaux. En effet, le développement durable implique une adhésion à de nouvelles méthodes de travail et de savoir-faire. Une bonne compréhension des objectifs et des enjeux du développement durable par les agents municipaux facilitera cette adhésion.

ETAT D'AVANCEMENT

Un **séminaire interne** en janvier 2004 a permis de présenter la démarche à tous les directeurs de service et aux élus de la majorité : philosophie du développement durable, méthodologie de l'Agenda 21 de Mérignac, enjeux de l'Agenda 21 de la ville et présentation d'expériences par des villes déjà engagées dans la démarche.

ENJEUX

Impliquer les agents à la politique de développement durable.

ACTION POUR SEPTEMBRE 2004 :

✳ **Le CNFPT dispense une ou deux formations par an qui dure une semaine.**

Ces formations n'attirent pas grand monde et sont très généraliste.

La mairie doit développer des formations en interne en faisant appel à des bureaux d'études spécialisés afin d'intervenir sur les domaines suivants :

- Sensibiliser le personnel aux économies d'énergies
- Sensibiliser le personnel aux modes de déplacements doux et aux achats durables, comme nous montrent les exemples de la page suivante.

Plusieurs actions et exemples plus exhaustifs sont développées p 150.

✳ **Un plan de formation doit être réalisé** avec la volonté de renforcer la communication interne ainsi que la participation d'un plus grand nombre d'agents municipaux à des formations sur le développement durable et notamment : au projet « verdissement des administrations » du Ministère de l'Aménagement du Territoire

✳ **Organiser et optimiser le fonctionnement des services**

L'optimisation du fonctionnement des services passe par une amélioration de la communication et de l'information. Mérignac possède deux outils de communication qui doivent être utilisés comme des vecteurs de diffusion du développement durable au sein des services interne :

- Un intranet simple
- Un journal interne « Les ondes du vivier » trimestriel doit paraître sous l'angle du Développement Durable.

Coordinateurs

Pôle Développement durable de Mérignac - ADEME

Responsable municipal :

Direction des Ressources Humaines

Acteurs municipaux :

Communication Interne, service formation..

Partenaires extérieurs envisagés :

ADEME, Comité 21, association 4D, OREE, CNFPT...

METTRE EN PLACE UN TABLEAU DE BORD DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'AGENDA 21

CONTEXTE :

Les tableaux de bords sont des outils de gestion et d'évaluation indispensables pour mener une politique de développement durable efficace et pertinente dans le temps. Ils permettent de mesurer, d'évaluer les enjeux et les résultats obtenus, de corriger et d'apporter les ajustements nécessaires aux politiques menées.

Il est important de commencer à établir le tableau de bord de l'agenda 21 mettant en avant les axes prioritaires, des actions concrètes et des indicateurs de suivi et d'impact.

ENJEUX :

Au niveau des politiques : être informé, disposer d'un outil d'aide à la décision.

Au niveau des responsables : mesurer, évaluer, informer, alerter et communiquer

Au niveau des services municipaux : s'impliquer dans la politique de développement durable, en prenant en compte dans leurs pratiques les dimensions environnementales, économiques, sociales ainsi que la notion de durée.

Au niveau de la population : des partenaires et des acteurs socio-économiques : être informé, comprendre, être associé.

ACTION POUR SEPTEMBRE 2004 :

*** Mettre en place un observatoire de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21**

Ses missions essentielles seraient de fournir des outils d'aide à la décision dans un avenir proche et de s'orienter vers de la communication grand public.

Les missions de l'observatoire de l'environnement pourraient être :

- le suivi quantifié de l'avancement des actions définies donnant lieu à la publication de bilans annuels.
- l'évaluation de l'état des milieux environnementaux
- le suivi de la perception de l'environnement

Un comité de suivi valide la méthode et les actions réalisées par l'observatoire.

*** Mettre en place un outil d'évaluation et de suivi**

Divers outils peuvent être mis en place par la collectivité :

- Un outil pour la comptabilité environnementale, développé les Eco-Maires et Life Environnement
- le Plan Environnement des Collectivités
- le Système de Management Environnemental
- le logiciel RESPECT

Ces outils sont présentés p 152.

*** Participation au colloque : « Pratiques d'évaluation dans les collectivités, un pas vers le développement durable » Colloque national du 27 et 28 janvier 2005 à La Rochelle**

Ce colloque est l'occasion pour Mérignac de se confronter aux différentes méthodes d'évaluation qui s'offrent à eux.

Coordinateurs et responsable municipal :

Ville de Mérignac : Direction Générale – Pôle du Développement Durable

Acteurs municipaux :

Tous les services

Partenaires extérieurs envisagés :

Institut Français de l'Environnement, Services de l'Etat, partenaires institutionnels et socio-économiques, réseau RESPECT, Communauté Européenne...

GRILLE DE LECTURE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANALYSE DE PROJETS

CONTEXTE

La ville doit se doter d'un outil lui servant de boussole du développement durable lors de l'élaboration de projet.

ENJEUX

Elle a pour objectif de promouvoir une culture commune du développement durable, permettre à tous les acteurs de n'oublier aucune conséquence de leurs décisions.

La proposition consiste à se doter d'un outil commun d'analyse et de systématiser ce travail de questionnement. L'avantage d'avoir un outil commun permettrait de faciliter le dialogue entre les différents services et partenaires extérieurs.

La grille de lecture doit permettre de situer le projet par rapport à un certain nombre de principes fondateurs du développement durable : précaution, solidarité, participation, subsidiarité.

La grille présentée ci-dessous peut être prévue en guise d'aide à la décision. Elle est destinée à faire prendre conscience des différents aspects en jeu et à stimuler la réflexion entourant les questions liées au développement durable.

I – Le projet est-il cohérent sur le plan économique ?

1 - En quoi le projet est-il rentable et pour qui ?

2 - A-t-on pris en compte totalement, partiellement ou pas du tout les coûts indirects des impacts environnementaux (transport, matériaux...), sociaux (condition de production, santé...) ?

3 - Le financement tient-il compte de la situation financière de la commune (autofinancement, endettement) ?

II – Le projet est-il cohérent au niveau du tissu social ?

4 - Y a-t-il y consultation/concertation/participation du public et des personnes intéressées/concernées ?

5 - Dans quelle mesure le projet satisfait-il les objectifs exprimés par les destinataires ?

6 - Répercussions du projet sur le marché du travail à court, moyen et long termes (maintient, suppression, création d'emplois) ?

III – Le projet est-il cohérent au niveau de la protection de l’environnement ?

7 - Les impacts écologiques du projet sont-ils connus et tient-il compte des dernières recommandations en la matière ?

8 - Est-il tenu compte de la capacité de renouvellement des ressources utilisées et d'éventuels matériaux de substitution ?

9 - Le projet constitue-t-il un progrès du point de vue écologique ?

IV –Le projet est-il cohérent sur le plan du développement durable ?

10 - Améliore-t-il sensiblement la qualité de vie et d'être d'une, plusieurs ou toutes les catégories de la population, y compris les minorités telles que les jeunes, personnes âgées, handicapées ou les étrangers ?

11 - Est-il prévu une évaluation des impacts du projet à court, moyen, long terme ainsi que des adaptations périodiques ?

L'exemple de la grille de lecture du développement durable mise en place à Athis Mons est présentée en annexe 7.

Coordinateurs et responsable municipal :

Pôle du Développement Durable

Acteurs municipaux :

Tous les services.

RENFORCER LES POLITIQUES DE COOPERATION DURABLE

CONTEXTE

En 2003, une enquête de l'Agence Rhonalp Energie Environnement (RAEE) auprès de collectivités engagées dans des actions de coopération, a mis en évidence le manque d'intégration des principes du développement durable dans les coopérations existantes.

Contrairement à ce que certaines collectivités pensent, la coopération décentralisée n'est pas obligatoirement porteuse de développement durable. RAEE propose des critères de coopération durable qui rejoignent des étapes fondamentales de l'Agenda 21 local :

- un travail entre responsables de l'Agenda 21 et responsables de la coopération
- la sensibilisation de la totalité des services sur le développement durable et la coopération
- une analyse réfléchie des actions avec le partenaire étranger afin qu'il s'approprie la démarche et les enjeux du développement durable
- un dispositif d'évaluation et de suivi
- l'élargissement à une coopération Sud-Sud : l'objectif final est d'aller au-delà d'une relation déséquilibrée Nord-Sud et de rendre la collectivité du Sud porteuse du message de développement durable

Mérignac est engagée dans trois jumelages : Vilanova y la Geltru (Espagne), Matosinhos (Portugal) et Kaolack et les îles du Saloum (Sénégal) et est également engagée dans la coopération dans différents secteurs : culturel, sportif, échange de fonctionnaires et aide sanitaire avec des partenaires. Elle a mené des actions sur son territoire en impliquant les écoles, bibliothèques et centres de loisirs sur des thématiques diverses.

Cependant, dans une optique de développement durable, il s'agira de bien intégrer cette coopération dans l'Agenda 21 local et de vérifier la mise en pratique des principes du développement durable et des critères de RAEE dans les actions de coopération.

ENJEUX

L'engagement clairement défini de la ville de Mérignac dans des actions de coopération décentralisée durable, pourra être l'occasion de faire de Mérignac un pôle d'exemplarité en matière de solidarité au sens large.

ACTION POUR SEPTEMBRE 2004 :

*** La charte de la coopération décentralisée : un engagement à prendre pour la ville de Mérignac.**

Une charte de la coopération décentralisée pour le développement durable a été lancée par l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe, Cités Unies de France en collaboration avec le comité 21. Cette charte a pour objet de promouvoir la coopération décentralisée, d'inciter et d'aider les collectivités territoriales à mettre en œuvre cette coopération dans une perspective de développement durable. Elle doit notamment permettre d'intégrer la dimension internationale dans leur démarche territoriale de développement durable tel que l'Agenda 21.

- * **La présence de Médecin Sans Frontière sur le territoire de Mérignac constitue une opportunité pour engager une coopération et ainsi affirmer sa volonté de mettre en œuvre des actions de coopération durable, notamment à l'occasion de la fête du jumelage en 2005.**

Coordinateurs et responsable municipal :

Ville de Mérignac : Direction Générale – Cabinet du maire

Acteurs municipaux :

Relations internationales, pôle développement durable, santé publique, sports...

Partenaires extérieurs envisagés :

ADEME, Médecin sans frontière, Cités Unies, Comité 21

III – Plan d'action à plus long terme

Six thèmes d'actions stratégiques sur le plus long terme découlent des enjeux du territoire :

✳ **Mérignac valorise son identité territoriale, sa cohésion sociale et culturelle**

La qualité du cadre de vie est un des atouts forts de la ville et l'avenir doit permettre de maintenir et de renforcer la qualité de ce cadre de vie, notamment en liaison avec les évolutions de l'agglomération, l'arrivée du tramway et l'intégration de la qualité environnementale dans les projets. Le travail entamé sur la qualité du centre ville, des espaces publics, sur la mobilité et sur les zones d'activités est un élément d'ancrage fort du maintien d'un cadre de vie de qualité.

Le territoire Mérignacais souhaite réaffirmer son identité territoriale grâce à la création d'un centre ville bien identifié, à l'impulsion d'une nouvelle façon de se déplacer et à une valorisation de son patrimoine urbain.

✳ **Mérignac préserve ses ressources et son cadre de vie**

Nous vivons dans un environnement aux ressources limitées, régulé par des équilibres naturels complexes. La priorité à l'échelle de Mérignac doit être donnée à la préservation de ces équilibres et à l'économie des ressources non renouvelables.

✳ **Mérignac engage avec le milieu économique un réel partenariat afin de promouvoir un développement économique respectueux des équilibres territoriaux**

Mérignac doit se doter d'une politique de développement économique spécifique et qu'elle mette en avant des objectifs de développement qualitatif, fondés sur la qualité environnementale.

La ville doit rester attractive d'un point de vue économique et proposer des services de qualité à des entreprises plus qualifiées et plus responsables, notamment du point de vue social et environnemental.

✳ **Mérignac s'approprie une culture de l'information ainsi que d'évaluation au sein des services municipaux**

Les différents services de la mairie de Mérignac doivent faire preuve d'exemplarité en matière de développement durable.

✳ **Mérignac associe ses citoyens aux démarches de développement durable**

Un des gages de la réussite de l'Agenda 21 de Mérignac est l'appropriation par ses habitants de cette nouvelle façon de penser et d'agir.

✳ **Mérignac s'engage dans des démarches globales du développement durable**

Le principe « penser globalement, agir localement » doit être appliqué à l'échelle de Mérignac.

Plusieurs scénarii alternatifs contrastés doivent être envisagés avant l'élaboration de plans d'actions finaux, pour éclairer dès le départ la prise de décision, sans négliger, le principe de réversibilité des choix.

C'est pourquoi, les diverses actions développées dans chacun des six thèmes ont été élaborées de façon exhaustive afin de permettre à l'instance décisionnelle de la ville de choisir selon leurs priorités.

Ainsi, la méthodologie adoptée a été d'avoir une vision large et prospective le plus possible afin de cibler tous les thèmes que recouvre l'Agenda 21.

Afin de faciliter la lecture des actions déclinées dans chacun des thèmes, la méthodologie utilisée est la suivante :

- chacun des thèmes est recadré dans un contexte global
- un bref état des lieux rappelle le contexte Mérignacais et son état d'avancement
- les enjeux du thème ou de l'action sont présentés par rapport au développement durable
- les actions développées dans la charte de l'environnement sont reprises dans les thèmes concernés sous la forme d'un encadré
- des actions exhaustives sont préconisées, détaillées et agrémentées d'exemples.

MERIGNAC VALORISE SON IDENTITE TERRITORIALE, SA COHESION SOCIALE ET CULTURELLE

MERIGNAC RECREE ET AFFIRME UN VERITABLE CENTRE VILLE	P 88
LA PROBLEMATIQUE DU TEMPS A MERIGNAC CONCILIE TEMPS AU TRAVAIL ET TEMPS HORS TRAVAIL	P 90
DEVELOPPEMENT HUMAIN ET CITOYENNETE	P 92
PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET URBAIN	P 95
FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS	P 101
MERIGNAC IMPULSE UNE NOUVELLE FAÇON DE SE DEPLACER	P 104

MÉRIGNAC RECRE ET AFFIRME UN VÉRITABLE CENTRE VILLE

CONTEXTE MÉRIGNACAIS :

La ville, depuis 1945, s'est construite autour d'une vision politique intuitive et continue reposant sur des règles de bon sens. Ainsi, la ville s'est développée au fil du temps sur des principes de vie de village : solidarité, proximité, innovation, réalité.

Aujourd'hui, il s'agit pour Mérignac de dépasser cette vision de centre de village. L'arrivée du tramway, la construction de la médiathèque, la ZAC du centre ville sont des opportunités majeures pour renverser cette image et la dynamique du centre de Mérignac.

ENJEUX :

Mérignac doit conforter sa place et son identité au sein de l'agglomération. Cet objectif passe par l'affirmation d'un véritable centre adapté à cette ville de 60 000 habitants.

QUELQUES PISTES POUR L'ACTION

MÉRIGNAC S'APPUIE SUR LA MEDIATHEQUE POUR REDONNER UNE FORCE D'ATTRACTION AU CENTRE VILLE DANS L'AGGLOMERATION BORDELAISE :

La présence de la future médiathèque dans le centre ville de Mérignac doit être un levier pour attirer les habitants en proposant multiples manifestations, telles que des expositions, et en étant ouverte à tous.

PRESERVER LES COMMERCES DE PROXIMITE ET PARTICULIEREMENT CEUX DU CENTRE VILLE

La préservation du commerce de proximité, indispensable au maintien du tissu social, possède trois vertus :

- favoriser la convivialité des quartiers
- diminuer les coûts de transports et de pollution liés aux commerces excentrés
- maintenir un accès de proximité pour les populations à mobilité réduite

Le long des grandes avenues comme l'avenue de la Marne, de l'Yser, de Verdun et une partie de l'avenue de la Libération, il serait judicieux d'inciter l'implantation de commerces et de services de proximité.

RESTRUCTURER LES ESPACES PUBLICS

L'espace public doit cesser d'être défini comme un vide. Il s'agit d'un vide construit qui doit offrir de multiples usages à tous les habitants. Il doit redevenir le théâtre de la vie sociale. La reconquête des espaces publics de Mérignac est capitale pour développer le lien social. Cette reconquête passe par

la production de nouvelles formes d'urbanité à construire en dialogue avec les habitants, à des échelles de quartiers, de proximité.

La Ville doit mettre en forme une politique ambitieuse de valorisation des espaces publics dans les quartiers et dans le centre élargi en y intégrant un maillage entre eux par des trames piétons et deux-roues.

La mise en place d'une charte des espaces publics comme à Paris (exemple ci-dessous) pourrait être une des solutions envisageable.

Charte d'aménagement des espaces civilisés de Paris

Le concept d'espace civilisé a été proposé par la Ville de Paris en 2001. Il vient en complément de l'aménagement des quartiers verts et de la mise en place d'un réseau vert empruntant des voies plus locales.

Les espaces civilisés sont en premier lieu des espaces où les surfaces sont réparties équitablement entre les différentes fonctions et catégories d'usagers sans que l'une par sa force ou par sa taille vienne s'imposer aux autres. Cette notion intègre les objectifs généraux mis en avant pour l'ensemble de l'espace public parisien, comme l'optimisation du partage de l'espace public en faveur des piétons, des transports en commun et des circulations douces, mais elle concerne spécialement les grands axes structurants qui sont aujourd'hui des lieux de conflits d'usage.

Concrètement, l'espace civilisé est une voie ou une place publique où cohabitent en bonne harmonie et dans les meilleures conditions de circulation et de sécurité, les différents modes de déplacements. L'espace civilisé est aussi l'occasion de retrouver les promenades parisiennes historiques.

Enfin, il propose une approche globale de l'espace public, traitant à la fois de l'aménagement de la voirie, de l'occupation des rez-de-chaussée des immeubles et de l'évolution du bâti, l'objectif général étant de changer l'ambiance et de retrouver une qualité de vie. Ce document est destiné aux services gestionnaires et aux utilisateurs institutionnels de l'espace public parisien. Guide méthodologique d'approche et de traitement de l'espace et de ses usages, il définit une culture commune et élabore des outils cohérents pour un projet d'ensemble.

LA PROBLEMATIQUE DU TEMPS A MERIGNAC CONCILIE VIE AU TRAVAIL ET VIE HORS TRAVAIL

CONTEXTE GLOBAL :

Lorsque l'on parle « du temps dans la ville », il s'agit d'abord d'un constat partagé par d'autres pays européens qui dénoterait l'émergence d'une nouvelle civilisation urbaine. La société a changé et avec elle les aspirations des habitants, plus particulièrement celles des femmes qui veulent pouvoir concilier vie au travail et vie hors travail.

Dans une société de service, les citoyens font face à des désynchronisations croissantes de leurs horaires qui se traduisent en temps contraint et en temps subi. Environ 30% de Français travaillent ainsi avec des horaires décalés.

"Le temps des villes" c'est donc, compte tenu de ces changements, la manifestation d'un besoin d'améliorer le fonctionnement de la ville. Il ressort, d'après de nombreuses enquêtes, consultations et tables rondes que les attentes des usagers concernent notamment la mobilité, l'accessibilité, les services publics et les modes de garde des enfants.

Il s'agit, pour résumer, de faciliter la vie quotidienne des citoyens, de concilier « la ville qui travaille, la ville qui dort et la ville qui s'amuse ». Cette approche temporelle renouvelle le regard porté sur la ville, habituellement vu sous l'angle spatial. La prise en compte de la notion de temporalité dans les politiques publiques locales, notamment en terme d'harmonisation des horaires, renvoie à la notion de « vivre ensemble ».

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

La maîtrise des temps, enjeu important de développement durable, est source d'amélioration de la qualité de vie, de réduction des inégalités et de développement de la démocratie locale

D'une part, il se pose en termes nouveaux du fait de l'allongement de la vie, de la mutation du travail, des nouvelles techniques d'information et de communication, du changement des comportements, de la mobilité.

D'autre part, le temps est un révélateur puissant d'inégalité, qu'il s'agisse de l'inégalité entre les personnes (temps et conditions de transport, temps scolaires et périscolaires, temps de travail...) ou de l'inégalité entre les Hommes et les Femmes (c'est toute la problématique du partage du temps éducatif, familial, domestique et du temps pour soi).

CONTEXTE MERIGNACAIS :

Mérignac n'a pas encore pris en compte l'importance de l'harmonisation des temps. Son engagement dans une démarche de développement durable doit considérer la problématique de réaménagement des temps sociaux dans les villes afin d'harmoniser les horaires des services avec la vie des citoyens.

ORGANISER L'OUVERTURE D'UN "BUREAUX DU TEMPS" AFIN D'OFFRIR UN ESPACE DE DEBAT A TOUS CEUX QUI SONT PRESCRIPTEURS D'HORAIRES OU QUI LES SUBISSENT.

Mieux articuler les différents rythmes de la ville et de la vie, harmoniser les horaires de la vie quotidienne avec ceux du travail, c'est la mission des bureaux des temps, inspiré du modèle italien de « tempi della città ».

Selon le rapport d'Edmond Hervé, chaque commune de plus de 20 000 habitants peut se doter d'un "bureau des temps" afin d'harmoniser les horaires des services publics avec les besoins qui découlent de la vie familiale et professionnelle. Son rôle consiste donc à : analyser, étudier, informer, sensibiliser, faire des propositions aux décideurs, à partir d'une concertation avec les usagers.

Placé sous la responsabilité du maire, il doit s'appuyer sur la consultation la plus large des partenaires concernés et notamment des conseils de quartiers.

Pour mettre en œuvre la politique de maîtrise des temps sur la ville de Mérignac, il s'agira tout d'abord de faire émerger une politique de la demande : **quels sont les besoins de temps des Mérignacais ?**

Cette première étape nécessite de l'observation, de la sensibilisation, de la négociation et de l'expérimentation. Ensuite, l'adaptation de l'offre à cette demande sollicitera la coordination de tous les acteurs concernés.

La maîtrise de temps concerne entre autre :

- les jeunes, par l'aménagement du temps péri et extra scolaire
- le temps des Hommes et des Femmes

L'égalité passe par l'égalité professionnelle, l'aménagement des horaires de travail, l'organisation de la garde des enfants, le partage des responsabilités civique, sociale, éducative, domestique et la mixité parentale.

- le temps des personnes âgées se diversifie en fonction de l'âge et de la culture. Il faut penser ainsi à leur animation, leurs soins, leur insertion ou encore à leur accompagnement de fin de vie.
- les horaires d'ouverture des services publics font appel à des questions de localisation, d'organisation et de modernisation des jours et heures d'ouverture.

Exemple de la ville de Rennes

Créé en 2002 par la Ville de Rennes, le Bureau des temps centralise l'ensemble des initiatives liées à la gestion du temps. C'est un lieu de réflexion, de concertation et d'action. Son rôle est de contribuer à réduire les inégalités liées aux évolutions sociales et économiques :

- avec ses partenaires, il mobilise et sensibilise l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et institutionnels et développe la participation de ses habitants (rencontres, conférences)
- il impulse des études pour comprendre les modes de vie dans les quartiers, la ville et l'agglomération
- il participe à l'élaboration des politiques publiques pour améliorer les déplacements, les services, l'accès ou le maintien dans l'emploi
- il informe et rend compte des évolutions (à travers des journaux, des dépliants, Internet...)

Nouveaux rythmes scolaires : quel impact sur les enfants ?

L'école Sonia Delaunay expérimente de nouveaux rythmes scolaires mieux adaptés à l'enfant: une étude permettra de mesurer l'impact de ces changements de rythmes sur les enseignants, la famille, les intervenants extérieurs ...

De nouveaux types d'accueil pour les enfants vont être expérimentés.

DEVELOPPEMENT HUMAIN ET CITOYENNETE

CONTEXTE GLOBAL

« L'éducation et la santé sont les deux axes d'actions prioritaires qui conditionnent la possibilité, pour les groupes humains en situation d'exclusion et de misère, d'accéder à un mode de vie autonome et autosuffisant, étape vers un développement humain durable » (Amartya Sen, Prix Nobel d'économie, 1998).

Dans le cadre d'un Agenda 21 local, la collectivité, avec l'implication des services techniques concernés (santé, environnement, social, logement, éducation), doit concevoir et assurer le suivi d'un plan de prévention de la santé. Cette mutualisation des savoir-faire et des moyens est la condition d'une cohérence et d'une appropriation par tous les acteurs concernés d'une politique participant au développement humain.

Au delà des actions traditionnelles des communes (protection maternelle et infantile, hygiène, accès aux soins), priorité doit être donnée à la prévention des impacts sanitaires, y compris dans les liens environnement-santé.

CONTEXTE MERIGNACAIS

Le volet social a toujours été exprimé comme une réelle volonté d'exemplarité de la municipalité. En effet, rares sont les villes qui ne font aucune discrimination entre les habitants de la ville et les habitants extérieurs.

Le 1er juillet 2001, à l'occasion du 100ème anniversaire de la loi de 1901 instituant la liberté d'association, une charte de la vie associative a été signée entre l'Etat et la Conférence Permanente des Coordinations Associatives reconnaissant plus fortement le rôle fondamental de la vie associative dans notre pays.

La Ville de Mérignac s'inscrit dans cette démarche et a décidé à son tour de proposer à ses partenaires associatifs la formalisation de leurs relations par la signature d'une " Charte mérignacaise de la vie associative ", en s'appuyant sur le texte national et en reprenant les éléments et principes fondamentaux.

Par cette Charte, la Ville, responsable de la conduite des politiques locales, reconnaît l'importance de la contribution associative à l'intérêt général dont elle est garante. Elle est à l'écoute des associations qui peuvent faire appel à elle mais aussi, elle les aide à réaliser leurs projets.

Concernant le domaine de la santé, un groupe de travail a été mis en place autour de la cuisine centrale permettra le développement des produits issus de l'agriculture biologique.

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

« **Toute exclusion constitue un appauvrissement pour l'ensemble de la société.** » **Albert Jacquard**

QUELQUES PISTES A INVESTIR...

CONSIDERER LES BESOINS DE TOUS LES HABITANTS DE LA COMMUNE

La prise en compte des Personnes à Mobilité Réduite dans la démarche Agenda 21 est essentielle. A Mérignac, l'association des handicapés et plus particulièrement une personne handicapée travaillant à la mairie, assure le suivi et l'accompagnement du tramway sur ces questions.

Cependant, les besoins des PMR doivent être considérés sur l'ensemble des équipements et lieux publics.

L'exemple de Beauvais, ville pionnière dans la prise en compte des besoins des handicapés, est présenté ci-dessous. Cet exemple pourra inspirer la ville de Mérignac afin de prendre en compte cette problématique sur l'ensemble du territoire de la commune.

Des aménagements urbains pour les Personnes à Mobilité Réduite et les mal voyants à Beauvais

Beauvais mène une politique volontariste pour que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer et accéder au maximum de lieux en toute sécurité. L'Agenda 21 de la commune, actuellement en cours d'élaboration, intégrera ces préoccupations à travers plusieurs aspects :

- améliorer l'accès aux services de la Ville et aux transports par le développement des enregistrements audio et la déclinaison en braille des documents publiés par la Ville
- favoriser l'accès aux lieux de culture et de détente, notamment en appliquant les normes d'accessibilité lors des travaux d'entretien et de réaménagement des locaux municipaux
- susciter l'implication d'autres acteurs locaux dans cette politique (bailleurs sociaux, associations, commerçants...).

L'ensemble de ces aménagements représente un coût d'un million d'euros financé intégralement par la municipalité.

Pour ne citer que quelques actions : la direction des Espaces Publics a conçu un prototype de passage sécurisé surélevé, éclairé en hauteur et au sol et équipé de façon à permettre aux personnes handicapées de doubler le temps de passage alloué grâce à une télécommande. Sept passages pour piétons de ce type ont été installés en 2003-2004. Par ailleurs, la Ville et les bailleurs sociaux se sont engagés à réaliser les travaux nécessaires pour l'équipement adapté des logements. La Ville favorise au maximum l'intégration à l'école, au collège, au lycée puis à l'université des enfants et des jeunes qui sont handicapés ou malades, notamment par l'amélioration des conditions d'accessibilité aux bâtiments chaque fois que cela est nécessaire.

Par ailleurs, l'aménagement d'un espace pour les non voyants pourrait être prévu au sein de la future médiathèque, par exemple.

Toulouse a réservé un espace dans sa nouvelle médiathèque pour les non voyants. La ville de Strasbourg c'est aussi donné les moyens pour faire accéder les non-voyants aux espaces culturels.

La ville de Strasbourg développe un espace non-voyant:

Une salle de la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg est équipée de trois ordinateurs pour les étudiants non voyants, mal voyants et handicapés des membres supérieurs : plage éphémère, scanner et imprimante en braille, scanner et synthèse vocale, pilotage à la voix. Seules les personnes ayant suivi une formation peuvent utiliser le matériel.

L'ENGAGEMENT AU SEIN DE « VILLE-SANTÉ »

L'engagement dans le Projet Ville-Santé implique pour les municipalités l'adhésion à la doctrine de l'OMS "Santé Pour Tous" et aux principes de promotion de la Santé tels qu'ils sont définis dans la Charte d'OTTAWA : c'est à dire que les responsables municipaux considèrent la santé de la population comme un enjeu important dont il doit être tenu compte dans l'ensemble des décisions municipales. C'est pourquoi au niveau local, il est proposé de :

- Mettre en place un groupe de pilotage Villes-Santé composé de représentants des différents secteurs de l'activité municipale (groupe "intersectoriel")
- Prévoir l'établissement d'un "Plan Santé", celui-ci devra bien entendu intégrer les actions de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de prévention déjà en cours, qui seront éventuellement redéfinies, développées ou complétées. En particulier, à la lumière des principes du projet Villes-Santé, l'action devra être élargie et intégrée aux domaines de l'environnement et de la vie sociale. La démarche mettra l'accent sur la participation des citoyens à la vie de la cité qui s'opérera essentiellement à partir de l'échange d'informations et de la concertation.
- Encourager les modifications organisationnelles et institutionnelles pour une plus grande coopération entre les principaux secteurs de l'administration urbaine, et une participation accrue de la collectivité et des partenaires.
- Sensibiliser le plus grand nombre de personnes et d'institutions aux objectifs de l'OMS et du projet Villes-Santé.

La participation à la vie du Réseau est fondée sur l'échange d'informations et d'expériences ainsi que sur la coopération. C'est pourquoi il est essentiel que les membres du Réseau :

- soient présents aux réunions du Réseau : Assemblées générales, colloques, séances de travail etc...
- participent au moins à un groupe de travail (Agenda 21 local, santé précarité , Ecole et santé, Mieux vivre l'âge et le handicap...).
- établissent chaque année un bilan de leur activité à présenter à leur Conseil Municipal et à leurs partenaires.

ENJEUX :

Une Ville Santé est définie comme une Ville qui :

- ✧ améliore constamment la qualité de son environnement
- ✧ favorise le développement d'une communauté solidaire et qui participe à la vie de la cité
- ✧ améliore la santé pour tous et réduit les inégalités
- ✧ développe une économie diversifiée et innovante
- ✧ donne à chacun les moyens d'avoir accès à la culture et de réaliser son potentiel de créativité

POUR ADHERER AU RESEAU

Après avoir pris connaissance du programme Villes-Santé et de ses implications, il est demandé :

- Au Maire d'adresser une demande d'adhésion se référant aux principes généraux et critères établis par l'OMS.
- d'accompagner cette demande d'une note indiquant les orientations générales que la ville entend prendre pour la mise en œuvre d'un programme local Villes-Santé et la participation au réseau français.
- Après accord du bureau de l'Association de soumettre au Conseil Municipal l'engagement vis à vis du programme Villes-Santé ainsi que l'adhésion à l'association.
- De désigner 2 élus (1 titulaire et 1 suppléant) pour représenter la ville au sein de l'Association.
- D'acquitter les frais d'inscription en fonction du barème établi par l'Assemblée Générale.

Cette engagement au sein de Ville Santé pourrait être associé à la création d'un lieu transversal d'échanges, d'expertise, d'information et de suivi : maison ou observatoire de la santé.

QUELQUES EXEMPLES D'AILLEURS ...

Montpellier, un relais du Programme National Santé

En tant que Ville Santé, Montpellier est un relais du Programme National Nutrition Santé (PNNS) mis en oeuvre par le ministère de la santé. A ce titre, elle veille particulièrement à :

- l'hygiène de la restauration privée et du commerce d'alimentation sur le territoire de la commune (Service communal d'hygiène de la santé)
- la qualité de la restauration municipale (Service de la Cuisine Centrale)

Elle participe à des campagnes ou journées nationales et à des manifestations régionales (Conférence régionale de la Santé) sur l'alimentation et la nutrition.

Besançon : ville santé active

Le service Hygiène Santé de la ville de Besançon agit avec de nombreux partenaires pour mettre en oeuvre des supports de communication pédagogiques sur le thème de la santé (tabagisme, hygiène dentaire...) : la Caissè Primaire d'Assurance Maladie, la Ligue contre le cancer, l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique, le service santé scolaire du département...

Education à la santé : un « carnet de bord de l'animateur » a été développé pour faciliter les interventions et les animations. Ce petit fascicule a pour objet de mettre à portée de main de chaque surveillant, à la fois un outil d'enregistrement de la présence des enfants, mais également un condensé des principales préoccupations d'hygiène et de santé dans les restaurants scolaires.

« Besançon non fumeur » : est le nouveau thème qui a été mis en scène lors de la journée mondiale sans tabac du 31 mai pour sensibiliser l'ensemble de la population sur les dangers du tabac.

MERIGNAC : LIEU FEDERANT TOUTES LES ASSOCIATIONS DE L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE.

La construction de la maison des associations en HQE, pionnière dans l'agglomération, pourrait devenir le lieu de partage et d'échange des associations de l'agglomération. De plus, cette action permettrait d'affirmer son exemplarité dans la politique sociale volontariste.

Quelques actions peuvent être soulignées également :

- Organiser un Forum des associations de l'agglomération sur Mérignac
- Faire visiter la maison des associations aux différentes associations de l'agglomération
- Installer un pôle de renseignements sur les différentes associations de l'agglomération bordelaise au sein de la Ville de Mérignac

PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET URBAIN

CONTEXTE GLOBAL :

Le maintien et la valorisation du patrimoine sont des facteurs de cohésion sociale et d'appropriation par les habitants des ressources naturelles, historiques et culturelles du territoire.

Le maintien et la valorisation du patrimoine portent de nombreux fruits en faveur du développement durable : découverte ou redécouverte de la biodiversité ; dynamisation d'économies locales ; revitalisation de savoir-faire et de cultures locales face à une culture standardisée ; passerelle entre les générations ; renforcement des liens sociaux... Les actions engagées vers les jeunes, vers les habitants des quartiers, vers les artisans, sont autant de gages d'une prise en compte par ces acteurs de la protection nécessaire des ressources qui constituent le cadre de vie quotidien.

CONTEXTE MERIGNACAIS :

Mérignac comporte de nombreux espaces naturels d'une grande qualité qu'elle se doit de préserver. Elle doit notamment améliorer la connaissance et la protection de ces espaces.

Un plan paysage a été élaboré en 2003, il s'agit dès à présent de s'appuyer sur les unités paysagères qualitatives qu'il a défini afin d'élaborer des chartes d'aménagement urbain durable.

Par ailleurs, la ferme pédagogique de Bellevue a récemment ouvert ses portes. Elle permet de sensibiliser autant les adultes que les enfants.

Enfin, la ville est dotée d'une charte qualité des espaces verts permettant ainsi une gestion intégrée de ses espaces.

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Environnemental : Protéger et valoriser le patrimoine végétal et développer sa biodiversité

Economique : Optimiser la gestion de ce patrimoine

Social : Faire redécouvrir aux Mérignacais leur patrimoine naturel afin qu'ils se l'approprient.

ACTIONS PRECONISEES DANS LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

✱ **Réaliser un inventaire des espaces verts de la ville (publics et privés) afin d'améliorer la connaissance précise du végétal**

- photographie aérienne avec un relevé précis de l'espace végétal
- recensement des végétaux du domaine public et privé
- cahier des charges paysager communal à remettre aux pétitionnaires de permis de construire
- réaliser un cadastre vert

✱ **Valoriser les espaces délaissés publics ou privés mal entretenus, voire abandonnés**

- recenser les délaissés (adresses, références cadastrales, domanialité, surfaces, photos d'état des lieux)
- établir un projet de valorisation de chaque espace public avec un descriptif du projet, coût...
- rencontre avec les propriétaires concernés et incitation à l'amélioration

✱ **Poursuivre et développer les aménagements paysagers du domaine public**

- plantations systématiques sur voiries
- préverdissement de certains projets

✱ **Créer des outils pédagogiques pour améliorer la connaissance et la protection de la faune et de la flore**

- créer des parcours botaniques et des jardins familiaux collectifs

POUR ALLER PLUS LOIN...

PRESERVATION ET AMELIORATION DE LA COULEE VERTE DE MERIGNAC

La « coulée verte » ou espace naturel de discontinuité » est située entre les secteurs urbanisés de Beutre (Nord-Ouest de la rocade), la VDO (Nord-Est de la rocade) et la limite communale au Sud ainsi qu'entre la limite communale à l'Ouest et le Burck.

La préservation et la mise en valeur de cette coulée verte doivent être une priorité à l'échelle de l'agglomération. Il s'agit d'un réservoir de biodiversité et d'un espace de détente et de loisirs verts pour les générations futures. Le PLU communautaire interdit l'extension de l'habitat au sud de la future déviation de Beutre.

Cependant pour résister sur le long terme aux pressions de l'urbanisation, ces territoires devront faire l'objet d'un projet cohérent et partagé de mise en valeur pour répondre aux attentes des générations futures.

Le développement d'un réseau de sentiers équestre et VTT, reliant les différents parcs et espaces verts entre eux pourrait être envisageable et opportun.

Un exemple de préservation de la coulée verte de Dunkerque permet de se rendre compte des activités possibles à développer sur Mérignac.

Le conseil général du Nord finance une coulée verte à Dunkerque

Le port autonome de Dunkerque a sollicité le Conseil général du Nord pour la réalisation d'un espace naturel de 24, 8 hectares en Flandre-Maritime sur la commune de Mardyck. Le site offre aujourd'hui un réseau de 3km de cheminements, au sein de paysages diversifiés. L'aménagement a été conçu pour favoriser une colonisation rapide par la faune et la flore. Des techniques de génie écologique ont été appliquées pour réveiller les potentialités naturelles du site et la banque de semence des sols. Les méthodes de gestion de l'espace ont été elles aussi choisies pour protéger la biodiversité. Les gyrobroyages ont été remplacé par le fauchage traditionnel un fois l'an, en juillet. Le coût du programme réalisé par le département est d'environ 335 000 € soit une dépense de 1, 35€ au m² traité, très inférieur au coûts d'espace verts urbains plus sophistiqués. Un plan de gestion a été conçu pour concilier la biodiversité et l'accueil du public.

PARTICIPER AUX CONCOURS VILLAGES FLEURIS

Le concours, qui a pour vocation de promouvoir et d'encourager toute action en faveur du développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie, consiste à attribuer une série de Fleurs (de une à quatre) correspondant au label ou à la marque "Villes et Villages Fleuris".

Un Grand Prix est attribué par le Jury National afin de distinguer les communes proposant des aménagements exceptionnels.

Ces Fleurs sont apposées sur une signalétique spécifique représentée par un panneau à l'entrée de la commune. Ce concours national est gratuit et ouverte à toutes les communes. Dans le cadre de la loi de décentralisation, il est organisé avec le soutien des départements et des régions.

La ville de Mérignac, par des actions de fleurissement de ses services municipaux et de sensibilisation auprès de ses habitants, pourrait participer à ce concours.

ACTIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE MERIGNACAIS

Un recensement et une signalisation du patrimoine de la ville ont été réalisés dans toute la partie du centre ville jusqu'à Pichey pour permettre une découverte à pied comme en voiture. La préparation de la signalétique a été effectuée avec le Comité Départemental du Tourisme qui valorisera cela d'ici fin 2004 sous forme d'une plaquette et de panneaux explicatifs et pédagogiques.

Ces actions pourraient être enrichies par la prise en compte des éléments contenus dans le plan paysage en cours de finalisation par l'A'URBA et par un plan lumière spécifique mettant en valeur le patrimoine bâti ou paysager et les itinéraires (valorisation de Mérignac par ses ambiances nocturnes).

*** Finaliser le plan paysage**

Le plan paysage est une démarche qui vise à définir des principes de valorisation des paysages du territoire Mérignacais. Ce document définit des actions à réaliser, à programmer, des principes à promouvoir, des règles à respecter. Il constitue pour les acteurs du paysage un cadre d'action à court et moyen terme.

Cet outil doit servir de base pour la mise en valeur et la protection du paysage dans le cadre de l'Agenda 21.

✱ **Plan lumière pour les bâtiments anciens et les parcs**

La mise en lumière des bâtiments ou des espaces remarquables d'une ville permet de les appréhender d'une manière différente.

Le plan lumière de LORMONT

La ville de LORMONT a mis en place un plan lumière dans le cadre d'un plan embellissement (3 volets : plan paysage, plan design et couleur, plan lumière). Le GPV permet d'apporter quelques financements à la ville. Le fait d'avoir été lauréats de l'appel à projets lancé par la DIV et EDF devrait asseoir le plan lumière dans une dynamique supplémentaire.

✱ **Les opérations façades participent à l'amélioration du patrimoine**

Qu'est-ce qu'une opération "Façades" ?

Impulsée par les structures communales ou intercommunales, cette action vise à redonner vie aux centre-bourgs.

La commune qui engage une Opération "façades" participe au financement des travaux sous forme de subventions. Ces subventions sont cumulables avec les autres aides publiques.

Les travaux subventionnables

Dans le cadre d'une Opération "façades" menée conjointement à une OPAH, l'État étend la liste des travaux subventionnables aux travaux de peinture et nettoyage, non recevables habituellement.

Conditions

Une charte des travaux à effectuer et des couleurs à utiliser est définie en collaboration avec le Maître d'ouvrage et l'Architecte des Bâtiments de France.

- aider les communes pour la définition du périmètre de l'opération
- animer l'opération : actions de communication (tracts, affiches, réunions publiques si nécessaire, courriers spécifiques)
- établir les dossiers de demande de subventions pour le compte des propriétaires privés accompagner les communes dans l'instruction et le suivi de ces dossiers.

✱ **Profiter de la journée du patrimoine pour mettre en œuvre des actions**

Il s'agit de lancer à l'occasion de cette journée une action de découverte de l'histoire des quartiers de la Ville ainsi que du patrimoine viticole.

Des visites inter quartiers pourraient être organisées entre conseils de quartier pour une meilleure connaissance de la commune par tous.

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS

CONTEXTE GLOBAL

Depuis 1994, le Comité International Olympique intègre l'environnement aux côtés de la culture et du sport. En 1999, il réalise son propre Agenda 21. Le Conseil National des Sports et de la nature a eu le soin de produire le programme « Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable ».

Ainsi, l'agenda 21 du sport est une déclinaison de l'Agenda 21 du CIO adapté au contexte français. L'objectif de cet Agenda 21 est de permettre à chaque sportive, sportif, fédération de « satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre les possibilités des générations futures à satisfaire les leurs ». Les fédérations, clubs, associations peuvent donc adhérer à cet agenda 21 pour pouvoir mettre en œuvre des mesures de développement durable.

Par ailleurs, le développement des activités culturelles participe à la cohésion sociale et à l'épanouissement de l'être humain, d'où l'importance de le prendre en compte au sein de l'Agenda 21 local.

CONTEXTE MERIGNACAIS:

Le diagnostic partagé a pu mettre en évidence des équipements sportifs non adaptés à tous les besoins des habitants et dont l'abord est parfois à requalifier.

Par ailleurs, la fréquentation de certains équipements culturels par les habitants de la ville de Mérignac est encore faible. La ville dispose cependant d'équipements à fort rayonnement ce qui va être prochainement renforcé avec la construction de la médiathèque. En outre la ville ne possède pas un festival suffisamment attractif ce qui est regrettable pour une ville de cette ampleur.

La mairie a mis en place un « Pass' pour jeune » (15-18) et « la carte Merveil » pour permettre un accès plus facile à la culture.

De plus, la ville a développé 5 espaces multimédia et 14 écoles ont été équipées de l'outil informatique. Il est possible de se former à l'utilisation d'Internet pour les 15-25 ans dans les bureaux M'Plus Jeunesse et pour les autres dans les centres multimédia. L'accès à Internet est gratuit tous les Samedi de 14h à 18h.

Les équipements existants doivent être valorisés afin de faire de Mérignac une ville festive, accessible à tous les publics.

ENJEUX :

Le développement des activités culturelle et de loisirs sont facteurs de cohésion sociale.

D'autre part, il s'agit de fédérer les habitants autour d'un évènement, d'activités culturelles afin de dynamiser la ville et avoir un rayonnement sur toute l'agglomération bordelaise.

METTRE EN PLACE UN FESTIVAL DE RENOMMEE REGIONALE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Exemple du Festiventu, festival du vent à Calvi, en Corse :

Le festival invite les citoyens de l'Ile à une réflexion sur les enjeux du développement durable : énergies renouvelables au premier plan, mais aussi biodiversité, solidarité, défense des droits de l'homme, développement durable en Méditerranée... L'édition 2002 qui a recueilli 40 000 personnes a ainsi donné la parole à des artistes, à des ONG, à des associations locales d'environnement, à des initiatives territoriales (exposition sur les énergies renouvelables). De nombreuses animations sont proposées aux enfants : « Planète echo » sur le tri des déchets et le recyclage, « Les petits débrouillards », expérimentations scientifiques sur les produits biologique. Ce festival est jumelé avec le festival italien Festambiente, dans le cadre du programme européen Inter reg II pour la promotion du développement durable en Corse et sur la côte toscane : énergies renouvelables, tourisme durable, protection des ressources maritimes...

METTRE EN APPLICATION L'AGENDA 21 DU SPORT EN DEVELOPPANT UN PARTENARIAT VILLE – ASSOCIATIONS SPORTIVES

La Ville de Mérignac pourrait s'appuyer sur l'agenda 21 du sport afin de développer un partenariat avec les associations sportives. La municipalité devrait aider les associations sportives à appliquer les objectifs de l'agenda 21. En effet, l'offre d'équipements sportifs et de loisirs proposée par la ville de Mérignac ne satisfait pas entièrement la demande.

REQUALIFIER L'ABORD DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

L'environnement de certains abords d'équipements sportifs doit faire l'objet d'un requalification. Ceci participerait à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

FACILITER L'ACCES A LA CULTURE

L'arrivée de la médiathèque doit être accompagnée d'une politique volontariste de promotion de la culture, notamment autour du livre. Mérignac possède un bibliobus, cependant des activités autour du livre pourrait être développées autour de ce bibliobus.

Quelques exemples d'action favorisant l'accès à la culture...

Expérience de la ville de Toulouse

La mairie de Toulouse offre des chèques culture aux habitants ayant entre 16 et 25 ans. En échange de 10€, la mairie donne un chéquier dans lequel il y a des chèques donnant des réductions ou des accès gratuits à certains centres culturels, ou services culturels (un abonnement gratuit à la médiathèque, 2 entrées gratuites dans des expositions ou musée, une entrée gratuite à la cité de l'espace, une réduction de 8€ sur un spectacle, une réduction de 6€ sur une place de cinéma ou sur un livre ou DVD)

Expérience de la ville de Genève

Pour encourager la lecture chez les enfants, la bibliothèque des Pâquis de la Ville de Genève va à leur rencontre dans la rue chaque année en août et organise des animations autour du livre. D'autres bibliothèques ont développé des activités afin de faciliter la découverte d'un ouvrage par les personnes âgées.

MÉRIGNAC IMPULSE UNE NOUVELLE FAÇON DE SE DÉPLACER

CONTEXTE GLOBAL

Aujourd'hui, les principaux responsables de la pollution atmosphérique dans les grandes villes sont les voitures et les poids lourds, notamment les véhicules utilisant du diesel et du gasoil.

Les transports sont à l'origine de 25% des émissions de dioxyde de carbone dans le monde générées par l'homme. Réduire la circulation automobile est l'un des axes prioritaires de la lutte contre la pollution d'autant plus que l'Union Internationale des Transports Publics prévoit une augmentation de 27% de la population dans les 30 prochaines années. Or, aucune ville ne pourra supporter une augmentation proportionnelle du transport individuel. Pour remédier à cette situation, de nouvelles technologies sont déjà à notre disposition et d'autres sont à l'étude pour nous aider à contribuer à un meilleur environnement.

Les diverses initiatives pour aborder la congestion urbaine, telles que l'amélioration des transports en commun, des pistes cyclables, de la circulation en général aideront toutes à réduire la pollution atmosphérique

CONTEXTE MÉRIGNACAIS:

La ville connaît une augmentation continue de la voiture tandis que les déplacements à pied et à deux roues sont de moins en moins fréquents. En outre, les cheminements piétons et deux roues ne sont pas continus et les pistes et les bandes cyclables sont insuffisantes ainsi que les itinéraires piétons.

Cependant des actions ont été engagées : la ville ferme les voiries autour des espaces verts aux automobiles, le dimanche après midi (13h-17h). La voirie de l'avenue du Maréchal Joffre doit être partagée. L'avenue M.Dassault (Bellevue) doit être élargie en faveur des pistes cyclables.

L'arrivée du tramway constitue une véritable opportunité pour changer les habitudes du « tout à l'automobile ».

La mise à l'étude d'un plan vert dénote la volonté de Mérignac de s'engager dans une réelle politique en faveur des modes de déplacements propres.

ENJEUX

Il s'agit d'impulser une nouvelle façon de se déplacer afin de lutter contre la pollution urbaine.

Le principal enjeu de développement durable concernant les déplacements consiste à mettre en synergie tous les acteurs concernés tels que les commerçants, les entreprises et les usagers afin de changer les habitudes.

ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX

- * **Pour informer sur le nouveau réseau de transport en commun une campagne similaire à celle de Grenoble pour les parcs de stationnement pourrait être menée.**

Expérience de la ville de Grenoble

La Ville de Grenoble a effectué une campagne de sensibilisation concernant le stationnement de nuit "papillon de nuit". Il s'agissait sur une période de 5 semaines, de faire connaître et de promouvoir les tarifs très attractifs proposés dans les parkings en ouvrage pour le stationnement de soirée. Les papillons ont ainsi été déposés sur les pare-brises des automobilistes indécents, stationnés sur les trottoirs, les passages piétons, ect...

La même idée est envisagée pour résoudre les problèmes de stationnement en journée. Des papillons indiquant les tarifs et la localisation du parking en ouvrage le plus proche seront posés sur le pare-brise.

Il est possible d'imaginer le même principe mais en informant sur l'offre de transport en commun sur l'ensemble du territoire Méridional.

- * **Favoriser l'utilisation du vélo et la marche**

ACTIONS PRECONISEES DANS LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

- * **Actualisation du schéma directeur deux roues de la ville**
- * **Utiliser les servitudes communautaires le long de la Devèze, du Preugue et des Ontines**
- * **Itinéraires « malin » au travers des lotissements**
- * **Réaliser un circuit (piéton, vélo, équestre) reliant les différents espaces verts entre eux**
- * **Poursuite de la piste cyclable en site propre de Beutre Le Haillan**
- * **Itinéraire deux roues parallèle à la ligne tramway avec aménagement de parc de stationnement attractif**
- * **Aménager des cheminements piétonniers dans chaque quartier**
- * **Développer le partage de la rue**
- * **Poursuite des journées sans voiture et journées « marchons vers l'école »**
- * **Réaliser un inventaire des espaces verts de la ville (publics et privés) afin d'améliorer la connaissance précise du végétal**
- * **Inciter à l'utilisation des vélos en développant des pistes et bandes cyclables et en créant des parkings et garages vélos dans les bâtiments publics et privés et sur les espaces publics**

Vélocibus : mariage du vélo et du bus à Brest

Le pourcentage des déplacements en vélo sur le territoire de la Communauté Urbaine de Brest (CUB) est de 1%. Le vélo est particulièrement bien adapté aux déplacements de moins de 3 km (la moitié des résidents). Actuellement, 24 km de bandes ou pistes cyclables sont aménagées. La Communauté, Bibus, (opérateur des transports en commun sur la communauté), et Décathlon, se sont associés pour promouvoir Vélocibus en juillet-août, un service de location de vélos associant astucieusement vélo et bus, pour faciliter les déplacements en milieu urbain.

Expérience de la ville de Bristol (G.B)

La ville de Bristol a menée diverses actions pour promouvoir et faciliter l'utilisation du vélo.

- Une voie verte, large de 3m et goudronnée, traverse la campagne dans de beaux paysages. Elle est agrémentée de quelques équipements pour la rendre plus attractive.
- Les vélos ont le droit d'emprunter les voies réservées au bus.
- La problématique vélo sera prise en compte à chaque fois que des mesures visant à limiter le trafic seront introduites, dans la conception des carrefours et dans le réaménagement des axes.
- Des réseaux d'itinéraires de haute qualité seront identifiés, mis à disposition et protégés pour les cyclistes, en donnant la priorité aux voies qui ont un potentiel suffisant pour générer un fort trafic.
- Des possibilités de formation seront offertes au personnel municipal concerné, au sujet des principes et des détails de la conception des infrastructures favorables aux cyclistes.
- Des itinéraires cyclables pour se rendre dans les écoles du secondaire seront construits.
- Des cours sur le cyclisme vont être dispensés aux enfants, aux adultes.
- réalisation de publication sur le vélo
- Un centre de ressource sur le vélo est en prévision : il s'agit d'un centre de formation qui offrira les possibilités suivantes : parking gardé pour les vélos, possibilités de prendre des douches, atelier de réparation, centre d'information....
- Chaque année différents événements pour promouvoir le vélo comme mode de transport quotidien vont être organisés.

Expérience de la ville de Toulouse

L'association **Movimiento** a mis en place une action pour promouvoir le vélo dans la ville. Des vélos stations, gérées en partenariat avec Tisséo et la Semvat, ont été mise en place aux abords du métro. Il est possible d'emprunter un vélo sur présentation de son ticket de métro ou en donnant 1€. De plus l'association propose de prêter un vélo à toute personnes volontaire, pendant un mois, courant juin 2004. Ces vélos seront à l'entière disposition des personnes.

* Quelques actions en faveur de la marche

Les actions en faveur de la marche consistent à aménager des cheminements piétonniers dans chaque quartier. le principal enjeu à Mérignac est de changer les modes de déplacement à l'école.

Les exemples ci-dessous sont des solutions applicables à Mérignac.

Expérience du District de l'agglomération dijonnaise

L'agglomération dijonnaise a su maintenir et développer le cadre de la marche à pied. Pour cela, le District a pris en compte la marche à pied en tant que mode crédible dès la conception des plans de planification de déplacements. De plus, il a travaillé sur les continuités d'itinéraires en centre ville, mais aussi en première et deuxième couronnes. Enfin, il a élaboré progressivement une charte de qualité des espaces publics. L'espace et le confort pour les piétons ont été au cœur de la réflexion. Le District s'est efforcé de planifier les déplacements piétons, comme on planifie les autres modes.

Détail technique : Ce sont des matériaux naturels, locaux ou un peu plus lointain qui ont été retenus pour les axes de déplacements des piétons. Les anciens pavés ont été définitivement abandonnés pour des raisons de confort pour le piéton.

Expérience de la ville de Lully et Troinex en Suisse

Une association réalise une campagne pour la promotion d'un autobus pédestre (Pédibus) à l'attention des écoliers. Il s'agit simplement d'un ramassage scolaire qui se fait à pied.

ACTIONS POUR AMELIORER ET OPTIMISER L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN ET FAVORISER L'INTERMODALITE

ETAT D'AVANCEMENT A MERIGNAC

Fil conducteur du projet d'agglomération, le tramway est la pièce maîtresse du développement de l'usage des transports collectifs. Le tramway va rapprocher des quartiers de la ville qui communiquaient peu. Les proximités physiques appellent de nouvelles proximités sociales. Elles induisent un travail sur les zones désenclavées afin de les équiper et de les diversifier.

Les transports en commun sont sous utilisés et insuffisants. Avec l'arrivée du tramway la ville va pouvoir redonner une dynamique à son réseau de transports en commun. L'organisation de l'accompagnement du tramway à Mérignac est en cours afin de favoriser son utilisation par tous les usagers :

- une étude a été lancée sur la mise en place d'un train tram sur la voie ferrée de ceinture avec pôle d'échanges multimodaux.
- deux parcs relais ont été prévu près de la rocade et des zones d'activités.
- la création programmée d'une ligne transversale Nord/Sud à hauteur des lignes M,
- le renforcement prévue de la ligne 93,
- l'augmentation programmée des abris bus, volonté de développer les liaisons bus avec la gare SNCF.

La réorganisation totale du réseau de bus en complémentarité des lignes A et B du tramway et une liaison ferrée vers l'aéroport devront être réfléchies et organisées.

Une prolongation de la ligne A du tramway vers le Nord ouest, au contact des zones d'activités et des secteurs d'habitat dense vers des parcs relais proche de l'échangeur n°9 fera parti de la deuxième phase de l'arrivée du tramway.

ACTIONS PRECONISEES DANS LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

*** Restructurer et créer des lignes de bus**

- Créer une ligne transversale Nord/Sud à hauteur des lignes M, 16 et 11 entre le centre ville de Mérignac et le quartier Montesquieu
- Augmenter les abribus et les équipements en bancs et corbeilles.

*** Utiliser la voie ferrée de ceinture, créer un pôle multimodal à Arlac et aménager la gare de Mérignac-Cauderan**

- * **Pour les quartiers excentrés (Capeyron, le Jard, le Burck) négociation avec la ville de Bordeaux et de Pessac pour la mise en place d'une extension de navettes en direction du terminus ou stations de tramway**

QUELQUES ACTIONS A INVESTIR...

* **Elaboration d'une carte qui permet d'accéder aussi bien au bus, qu'au tramway, qu'à un parking périphérique.**

L'idée de développer un système tarifaire qui permet, avec une seule carte, d'accéder à tous les modes de transports collectifs ou un forfait comprenant l'accès au parking relais pourrait être un façon d'inciter les habitants à prendre les transports collectifs.

A Toulouse, un seul ticket sert à la fois pour le bus, le métro et le vélo.

* **Mettre en place un système de type taxi collectif**

Expérience de la ville de Saint-Brieuc

La ville de Saint Brieuc a mis en place un système de Taxi collectif (TaxiTub). Il s'agit d'un service de transport conçu pour desservir des quartiers où la demande de transport ne justifie pas le passage d'une ligne régulière de bus, d'un réseau de ligne classique, avec ses lignes (trajets fixes), ses arrêts, ses horaires déterminés, mais avec la nécessité de réserver son voyage à l'avance, d'un service intégré au réseau urbain de lignes régulières (titre de transport combiné et correspondances assurées). Le service de réservation est assuré par un système informatique.

* **Elargir le réseau créabus de la CUB à la commune de Mérignac**

Créabus offre des itinéraires et des horaires variables pour coller au plus près des demandes des usagers. Ce service vient d'être mis en place sur quelques communes (Bouliac, Artigues, Lormont, Saint-Médard en Jalles et Saint-Aubin de Médoc) et va être certainement élargie aux autres communes de l'agglomération dès l'année prochaine. Pour organiser ce service et procéder aux réservations, des chargés de clientèle accueillent les clients et les conseils dans l'organisation de leurs déplacements. Ce service du réseau TBC vient chercher l'utilisateur à l'heure de son choix et à son domicile ou à son arrêt pour le prix du ticket de Tram et Bus habituel. Ce bus ne dessert que le territoire de la commune. Pour accéder à ce service un simple coup de fil pour réserver son trajet en mini bus à l'heure souhaité.

ACTIONS POUR DEVELOPPER LE PARTAGE DES VEHICULES

CONTEXTE :

Une des solutions pour diminuer l'usage de la voiture c'est le partage des véhicules par l'organisation des usagers. Cela passe par la promotion des modes de déplacements collectifs. La CUB propose un service d'organisation du covoiturage sur l'ensemble de son territoire. Une coopération entre la ville de Mérignac et la CUB pourrait s'organiser afin d'inciter la population de Mérignac à utiliser ce service.

Les déplacements scolaires nécessite aussi d'être rationaliser entre les familles pour éviter le déplacements de tous les parents.

QUELQUES SUGGESTIONS ...

- * **Promouvoir le covoiturage par des actions de sensibilisation (une semaine covoiturage)**
- * **Développer le covoiturage au niveau de l'école en mettant en place un service de sensibilisation et d'organisation des trajets au sein des écoles.**
- * **Etendre le système de covoiturage de la CUB à la Gironde**

QUELQUES EXPERIENCES D'AILLEURS ...

Expérience d'une entreprise de construction de logement à Munich

Cette entreprise a construit 60 logements dans une zone centrale. Sur ces 60 logements seulement une petite partie pouvait être construite. Les quelques 100 locataires ont reçu lors de l'emménagement une carte à code qui leur offre l'accès direct à une flotte de voitures partagées. Cette offre est complétée par une série de vélo en location.

Expérience de la ville de Berne

Un système d'auto-stop organisé complète l'offre des transports publics. Plusieurs arrêts sont prédéfinis où des billets couvrant la surveillance et l'assurance peuvent être achetés. La destination choisie s'affiche sur un écran. En guise de remerciement, les conducteurs qui s'arrêtent reçoivent des bons inclus dans le billet.

POLITIQUE GLOBALE DE LIVRAISON DES MARCHANDISES POUR LIMITER LA PRESENCE DE CAMION EN CENTRE VILLE :

CONTEXTE MERIGNACAIS :

La définition d'une politique globale sur les livraisons, du trafic de marchandises et donc de réglementation de la circulation des poids lourds dans les zones d'activités en liaison avec la CUB serait opportune.

Par ailleurs, l'élaboration d'un plan de circulation permettrait d'appréhender les divers flux de circulation.

ACTIONS PRECONISEES DANS LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

- * **Elaborer un schéma des voies ouvertes à la circulation des poids lourds**

Expérience d'UTRECHT

La Municipalité d'Utrecht a décidé en 1992 sous l'impulsion de la Chambre du commerce et de l'industrie de mettre en oeuvre une politique de rationalisation des flux : « plus de chargement dans moins de véhicule ». Pour cela et après deux années consacrées à l'élaboration du système et à la concertation avec les compagnies de transport locales (les plus présentes sur le terrain notamment), la Municipalité a instauré en mars 1994 son propre système de distribution urbaine, qui concerne les livraisons ainsi que les enlèvements. Le système est fondé sur la délivrance d'un permis de distribution urbaine, accordé par un « Conseil de distribution urbaine » à tout transporteur remplissant certaines conditions. (effectuer un minimum de 100 envois par jour et livrer au moins 25 points par véhicule au cours d'un même tour, disposer et utiliser une plate forme de groupage/dégroupage des marchandises située à proximité immédiate de la rocade de contournement de la ville ». Les compagnies titulaires de ce permis obtiennent des avantages (livrer en dehors des horaires de livraison,...) qui leur permettent de réaliser des gains de productivité. Il est à noter que dans le cadre de cette expérience, il n'a pas été nécessaire de construire de nouvelles plates formes de groupage/dégroupage des marchandises, chaque compagnie de transport concernées par le système instauré utilisant ses propres infrastructures. La Municipalité n'a procédé à aucun investissement et n'a alloué aucune subvention aux compagnies de transports impliquées.

Expérience de la ville de Bâle (suisse)

Le projet pilote « Basel City Logistik3 s'inscrit dans le cadre d'un programme d'action national. Ce projet a pour but de faire coopérer des compagnies de transports et des transitaires afin de réduire le nombre de mouvement des véhicules utilitaires à destination des centres villes. Plusieurs phases ont permis d'élaborer ce projet : collecte et analyse de données relatives au trafic de livraison et interviews d'une trentaine de transporteurs et chargeurs ; collaboration avec l'association « Pro Innerstadt », qui regroupe les commerçants du centre ville dans le but de défendre leurs intérêts, pour envoyer des questionnaires aux compagnies de transport et aux transitaires afin d'avoir une connaissance précise du trafic de marchandises à Bâle, la mise en place de la coopération.

Les transitaires déposent leurs marchandises dans un des 5 terminaux de livraison qui assurent la livraison des marchandises aux commerçants du centre ville, les compagnies facturant ensuite directement aux transitaires leurs prestations.

ACTIONS POUR INTEGRER LA POPULATION A LA REFLEXION SUR LES MODES DE DEPLACEMENTS :

ETAT D'AVANCEMENT A MERIGNAC

Aucune réflexion n'a été menée sur l'intégration de la population à la réflexion sur les modes de déplacements doux. Une concertation accrue serait utile avec la population (commerçants et riverains) pour mettre en place des systèmes adaptés afin d'optimiser la capacité de stationnement en centre ville.

Quelques exemples sont développés ci-dessous afin de donner quelques idées aux élus sur ce qu'ils pourraient mettre en œuvre à Mérignac.

Expérience de la ville de Bologne (en Italie)

Elle a organisé un référendum sur l'accès des voitures particulières au centre ville et elle a consulté la population lors de la mise en place de l'équivalent du Plan de Déplacement Urbain en Italie.

Expérience de la ville de Kobenhavn (Danemark)

Après avoir décidé d'engager un processus de participation à un projet d'aménagement, la municipalité a fait publier une annonce dans le journal local afin d'informer les habitants concernés de la tenue prochaine d'une réunion. Le plan de projet initial a été également publié. Ont ensuite été conviés à cette première réunion tous les habitants désireux de s'investir dans le projet du nouvel aménagement. Ce processus a duré 2 ans pendant lesquels ont eu lieu 12 réunions de travail. Le processus de participation du public a permis : d'expliquer le projet dans ses différentes composantes, de le faire comprendre et mieux accepter, de mieux prendre en compte les différents besoins des acteurs locaux impliqués, l'émergence d'une véritable démocratie locale et de renforcer la cohésion sociale.

Expérience de la ville de Bâle (suisse)

Le projet pilote « Basel City Logistik » s'inscrit dans le cadre d'un programme d'action national. Ce projet a pour but de faire coopérer des compagnies de transports et des transitaires afin de réduire le nombre de mouvements des véhicules utilitaires à destination des centres villes. Plusieurs phases ont permis d'élaborer ce projet : collecte et analyse de données relatives au trafic de livraison et interviews d'une trentaine de transporteurs et chargeurs ; collaboration avec l'association « Pro Innerstadt », qui regroupe les commerçants du centre ville dans le but de défendre leurs intérêts, pour envoyer des questionnaires aux compagnies de transport et aux transitaires afin d'avoir une connaissance précise du trafic de marchandises à Bâle.

Les transitaires déposent leurs marchandises dans un des 5 terminaux de livraison qui assurent la livraison des marchandises aux commerçants du centre ville, les compagnies facturant ensuite directement aux transitaires leurs prestations.

MERIGNAC PRESERVE SES RESSOURCES ET SON CADRE DE VIE

GESTION GLOBALE DE L'EAU.....	P 116
AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR : LUTTER CONTRE LA POLLUTION URABINE.	P 118
AMELIORER LA GESTION DES DECHETS	P 121
POURSUIVRE LES REDUCTIONS DES CONSOMMATIONS D'ENERGIES PUBLICS ET LES DEMARCHES D'ECOGESTION	P 123
REDUIRE LES RISQUES ET LES NUISANCES	P 132

GESTION GLOBALE DE L'EAU

CONTEXTE

Au cours des 20 prochaines années, on s'attend à une diminution d'un tiers, en moyenne, de l'eau disponible par personne dans le monde, selon le rapport mondial sur l'eau, publié en 2003. Selon la croissance de la population et les décisions politiques, les pénuries d'eau concerneront, vers 2050, 7 milliards de personnes dans 60 pays (hypothèse haute) ou 2 milliards dans 48 pays (hypothèse basse).

L'eau, enjeu vital, enjeu de loisir, enjeu économique, l'ensemble de ces usages doivent être intégré dans une politique ménageant une utilisation harmonieuse de cette ressource naturelle.

VOLONTE DE MERIGNAC :

Depuis 2003, Mérignac comporte 5 sites équipés d'économiseurs d'eau. L'équipement en économiseur d'eau de l'hôtel de ville, du groupe scolaire Jean Jaurès, du stade Robert Brette, du stade du Jard et du gymnase Léo Lagrange permettent aujourd'hui d'économiser près de 3900 m³ d'eau par an. Il s'agit dès à présent de poursuivre les économies notamment en ce qui concerne l'arrosage des espaces verts et des terrains sportifs.

La gestion des eaux pluviales et usées revient à la CUB. Il serait nécessaire d'intégrer une gestion durable des eaux pluviales et usées dans les opérations engagées sur le territoire de Mérignac. En effet, les nouveaux aménagements ou les requalifications (zones d'habitat, espaces publics, zones industrielles) doivent prendre en compte une gestion plus environnementale des eaux pluviales. Le futur technoparc, la zone de Saint Exupéry, la requalification de la zone du Phare sont concernés.

Par ailleurs, la gestion de l'eau dans les bâtiments nouveaux devra faire l'objet d'une attention toute particulière : récupération des eaux de pluies pour les toilettes, pour l'arrosage... les opérateurs publics et privés sont concernés. L'aéroport est également concerné (la charte de l'environnement prend notamment en compte : la maîtrise des rejets, la mise en place de bassins de rétention...).

Les efforts sur l'économie d'eau devront ainsi être poursuivies selon deux axes :

- ✿ généraliser à l'ensemble des bâtiments et équipements publics ces actions
- ✿ informer et sensibiliser les habitants aux économies d'eau. Le point info Energie peut servir de vecteur d'information sur ce domaine et plus globalement sur l'environnement.

ENJEUX :

Environnemental : préserver la ressource en eau

Economique : réduire les dépenses énergétiques et ainsi stabiliser les coûts de fonctionnement des bâtiments municipaux

Social : transmettre aux générations futures un patrimoine immobilier dont la consommation et le coût en eau sont faibles et sensibiliser les Mérignacais par l'exemplarité.

ACTIONS PRECONISEES DANS LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

* **Réduire les dépenses des consommations pour l'arrosage des espaces verts et des terrains sportifs**

Réaliser un diagnostic des installations et installer des programmateurs ou des sondes d'interruption de l'arrosage par temps pluvieux

* **Contrôler la conformité des branchements et le fonctionnement des ouvrages d'évacuation (des eaux pluviales et des eaux usées).**

* **Certaines anomalies de fonctionnement des systèmes d'assainissement autonome ont été repérées dans les secteurs non équipés. Ainsi, il s'agit de :**

Déterminer les secteurs à équiper en réseau d'assainissement et ceux non urbanisables par mitage

* **Afin de protéger les ressources, il est préconisé de limiter les forages profonds et protéger les zones de captage**

QUELQUES ACTIONS PRECONISEES...

* **Récupération des eaux de pluie**

La ville de Rennes, dans le cadre de la Charte Environnement organise des opérations de ventes de citernes de récupérations d'eau de pluie pour les habitants de Rennes.

La Ville pourrait acheter et revendre (à bas prix) ses habitants des bacs de récupération de l'eau de pluie.

Récupération des eaux de pluie

La *Ville de Rennes*, dans le cadre du volet économies d'eau de sa Charte Environnement, organise depuis la fin 2000 jusqu'en 2005 des opérations de ventes de citernes de récupération d'eau de pluie pour les habitants.

Le prix unitaire du kit de récupération d'eau de pluie (cuve de 500 litres, collecteur pour gouttière, robinet de vidange, tuyau de raccordement collecteur/cuve) est de 23 euros.

L'action est animée par le Centre d'Information sur l'Énergie et l'Environnement de Rennes (Ciele), et le Service à Caractère Industriel et Commercial de la Ville.

- Les premières phases de l'opération fin 2000 et au printemps 2001 ont permis la vente de 877 citernes.
- Depuis 2002, l'opération s'effectue en collaboration avec des centres socioculturels et des maisons de quartiers.

* **Mise en place des bassins de rétention d'eau pluviales afin d'élaborer un système de gestion centralisée d'arrosage, relié à une station météorologique qui permet de tenir compte des données climatiques.**

* **Prévention des impacts sanitaires des pollutions de l'eau et accompagnement des particuliers pour le remplacement des tuyauteries de plomb.**

AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR : LUTTER CONTRE LA POLLUTION URBAINE

LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE : UNE REALITE.

« En un siècle, les concentrations de « gaz à effet de serre » générés par l'activité humaine ont augmenté de 50 %. Première conséquence : la température générale sur la planète augmente. La situation est très préoccupante, mais l'on peut agir. »

La question des gaz à effet de serre et les changements climatiques fait dorénavant partie de notre paysage. En effet, il ne se passe pas une semaine sans que les médias d'informations relatent les soubresauts du climat ou les tribulations des discussions des forums internationaux portant sur la lutte contre les changements climatiques.

Pour les scientifiques, le niveau de pollution lié aux émissions de gaz à effet de serre, générés principalement par la combustion des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz), est tel que le climat de la terre se réchauffe. De combien de degrés et à quelle échéance ? Les prévisions divergent. Mais les conséquences d'une augmentation moyenne de 2°C (prévision basse) à échéance de 2100, seraient considérables : inondations, désertification, dissémination des maladies, disparitions d'espèces animales. Le protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre est une des mesures prises pour lutter contre le phénomène mais sa mise en œuvre est très difficile.

La loi sur l'air de 1996 stipule le "droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé".

L'OMS estime que de nombreuses villes européennes sont soumises à des niveaux d'oxyde d'azote et d'ozone supérieurs aux seuils jugés dangereux.

Les méfaits de la pollution urbaine : l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale estime qu'une réduction des particules émises par les automobiles permettrait d'éviter des milliers de décès. En effet, la pollution atmosphérique urbaine aurait causé de **6500 à 9500 morts en 2002**.

CONTEXTE MERIGNACAIS

La collectivité à travers la promotion des démarches HQE dans les bâtiments neufs et les réhabilitations lutte contre la dégradation de la qualité de l'air intérieur et contre l'aggravation des pathologies (asthme, irritations, ...). Elle doit également intervenir dans sa politique d'achat de fournitures, ou bien encore informer et sensibiliser les habitants.

Par ailleurs, afin de lutter contre la pollution de l'air extérieur, les acteurs de Mérignac devront se concentrer sur la diminution du trafic automobile (se référer à la fiche concernant les modes de déplacements doux).

ENJEUX

Lutter contre les pollutions et les nuisances pour préserver les ressources et assurer un cadre de vie agréable à tous les citoyens de la ville de Mérignac

ACTIONS PRÉCONISÉES DANS LA CHARTRE DE L'ENVIRONNEMENT

* **Un dysfonctionnement dans la combustion du chauffage collectif a été constaté (retombée de particules)**

La suppression de la pollution et ainsi l'incitation à l'utilisation d'énergies propres est préconisée.

* **Renforcer le suivi du Plan Régional pour la Qualité de l'Air en améliorant l'information auprès de la population.**

* **Des pics de pollution sur l'aéroport doivent faire l'objet de la mise en place d'une station de mesures.**

* **Afin de limiter la pollution générée par le trafic automobile sur la rocade, plusieurs actions sont préconisées :**

- informer les usagers sur les horaires à éviter
- inciter au co-voiturage et à l'utilisation de transport en commun

* **De nombreuses infractions à l'interdiction de brûler à l'air libre des déchets verts (en zone urbaine) ont été repérées :**

- des actions d'information au public de l'interdiction et de l'organisation de la collecte des déchets verts en centre de recyclage doivent être mise en place.

DEVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DE VEHICULES PROPRES DANS LE PARC AUTOMOBILE

La loi sur l'air et la rationalisation de l'énergie fait obligation aux collectivités locales d'équiper une partie de leur flotte en véhicules fonctionnant à l'électricité, au gaz naturel ou au gaz de pétrole liquéfié (GPL), technologies énergétiques plus respectueuses de l'environnement.

Mérignac comporte une dizaine de véhicules propres dans son parc automobile. L'objectif serait de généraliser l'utilisation de ce type de véhicule au sein des services de la mairie.

La promotion des partenariats avec notamment les concessionnaires du service public de distribution de l'énergie pourrait favoriser et inciter l'utilisation des énergies propres (telle que le GPL par exemple).

PLAN LOCAL DE LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE

Le Plan national de lutte contre l'effet de serre ne constitue pas un cadre contraignant pour les collectivités, mais fournit une opportunité de mobilisation pour les actions engagées dans leurs domaines de compétences : urbanisme, transports, énergie, bâtiment...

La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre à Chalon-sur-Saône

La Ville de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire, 52 000 habitants, 102 000 avec l'agglomération) a signé le 14 novembre 2002 une convention avec le WWF France en faveur d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'agglomération bourguignonne à l'horizon de 2005. Un objectif chiffré de 5,2% sur 3 ans a été fixé.

Le programme PRIVILEGES prévoit tout un ensemble d'initiatives :

- un plan d'action « éco-industriel », destiné à réduire les entrées/sorties de flux (énergie, eau, matières premières, déchets, émissions polluantes), à l'échelle du bassin industriel
- un plan local de réduction des émissions de gaz à effet de serre par les collectivités, basé sur un échange d'expériences (maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables)
- la diffusion d'une malle pédagogique dans les groupes scolaires de la ville
- un site Internet conçu comme outil de concertation et de diffusion de ces actions
- deux expositions sur les thèmes des changements climatiques, de l'efficacité énergétique et des sources d'énergies renouvelables.

AMELIORER LA GESTION DES DECHETS

CONTEXTE GLOBAL :

« *L'avenir du déchet, c'est sa disparition* »

L'augmentation de la production de déchets et le renforcement des réglementations sur leur gestion se traduisent par des coûts considérables pour la collectivité, à l'échelle nationale et à l'échelle locale. Ces dernières années, ont été obtenus des résultats significatifs sur la collecte, le tri et le recyclage, grâce aux dispositifs mis en place par Eco-Emballages pour les déchets d'emballage, ainsi que sur le traitement et la valorisation. Il s'agit d'une première étape d'optimisation de la collecte et d'amélioration du traitement écologique des déchets.

La résolution significative de la question des déchets passe par une démarche volontariste et cohérente de prévention des déchets, tant qualitative que quantitative, dans tous les domaines d'activités. Cela implique de réformer les comportements des producteurs de déchets, consommateurs ou industriels. Cela implique également de s'appuyer sur le principe "pollueur-payeur" et sur la récupération et l'élimination des déchets en fin de vie des produits, en responsabilisant les producteurs et les distributeurs.

ETAT D'AVANCEMENT DE MERIGNAC :

La Ville a lancée plusieurs opérations pilotes en matière de compostage individuel, de collecte des déchets verts en porte-à-porte et de collecte papiers/carton dans les bâtiments municipaux administratifs et scolaires.

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Environnemental : Réduire les pollutions et préserver les ressources naturelles.

Economique : Apporter des réponses viables et générer des emplois

Social : Répondre aux demandes des différents usagers du territoire Mérignacais et préserver la santé des utilisateurs, usagers, personnels de la collecte.

ACTIONS A DEVELOPPER :

- * **renforcer la sensibilisation des usagers au tri et au compostage**
- * **contribuer à une réflexion sur la réduction des déchets à la source**
- * **promouvoir et faciliter le tri des déchets artisanaux ou industriels banals**
- * **optimiser les collectes sélectives**

ACTIONS PRECONISEES DANS LE CHAMP DE L'ENVIRONNEMENT

- * **Augmenter les volumes des produits recyclables des déchets ménagers :**

Installer sur l'ensemble de la commune des bacs pour les produits recyclables chez les particuliers.

- * **Faire disparaître les dépôts sauvages en développant des collectes sélectives et en augmentant le nombre de centres de recyclage.**

LE SECHAGE SOLAIRE DES BOUES DE STATIONS D'EPURATION

La déshydratation des boues de station d'épuration peut se faire grâce au rayonnement solaire : un procédé qui préserve le milieu naturel.

Une unité de séchage solaire accueille les boues dans des serres afin de les réchauffer par le soleil. Les infrarouges, qui diffusent même par temps couvert, favorisent l'évaporation de l'eau. Le produit final est un amas de granules inodores. Cette transformation biologique et naturelle débouche sur un produit final moins ruisselant, plus propre et stabilisé, sous la forme de granules denses et stables. Le séchage solaire est, en outre, économe en énergie : il ne consomme que 20 à 80 kwh par tonne d'eau éliminée. Ce procédé permet d'économiser plusieurs tonnes équivalent pétrole. Un autre mérite de ce procédé est de réduire significativement le volume des boues, et donc, les coûts de stockage et de transport.

A Vire, dans le Calvados, le coût de l'installation s'est élevé à 12,8 millions d'euros hors taxes dont 40% de subventionnement.

- * **Organiser des collectes de piles usagées, d'huile de vidange**
- * **Mettre en place une distribution de composteurs individuels**
- * **Organiser la collecte de vêtements usagers**
- * **Poursuivre la mise en place du tri sélectif des déchets et récupération du papier consommé dans les bâtiments municipaux : emploi jeune**
- * **Promouvoir et faciliter le tri des déchets artisanaux ou industriels banals**
- * **Organiser un partenariat avec les grandes surfaces pour interdire les sacs plastiques non biodégradables**

La distribution de sacs en plastique non biodégradables est bannie en Corse.

L'île sera la première région de France à ne plus utiliser le sac plastique dans les grandes surfaces, dont un peu plus de 100 millions sont distribués chaque année en Corse. Pour inverser cette tendance et bannir définitivement cet emballage nocif de son territoire, les huit principales grandes surfaces insulaires situées à Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio et Calvi proposent aujourd'hui un référendum afin que les consommateurs choisissent quel type de sac est le mieux adapté à leurs besoins, grâce à la mise en place aux caisses de boîtiers électroniques.

Les six hypermarchés et les deux supermarchés insulaires proposent trois alternatives pour remplacer le sac de caisse actuel

- ▶ le sac cabas, réutilisable à volonté pour 1 EUR,
- ▶ le sac papier, non polluant lors de sa fabrication et après son utilisation, vendu en caisse 0,08 centime d'euro.

Le sac en mater-bi qui est totalement biodégradable et dont le coût varie entre 0,05 centime d'euro pour le petit modèle et 0,14 centime d'euro pour le grand modèle.

Nombreux sont ceux qui pensent que cette opération - dont le coût s'élève à 270 000 EUR - n'est qu'une goutte d'eau dans la mer, mais « l'essentiel est bien de commencer à faire quelque chose », confirme cet autre qui a déjà voté. Lui a porté son choix sur le sac en mater-bi, totalement biodégradable, « parce que le sac en papier kraft, c'est aussi des arbres qui disparaissent ».

POURSUIVRE LES REDUCTIONS DES CONSOMMATIONS D'ENERGIES DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET LES DEMARCHES D'ECOGESTION

CONTEXTE

Les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) sont, d'une part, vouées à l'épuisement, et d'autre part sources d'émissions de gaz à effet de serre. Elles répondent pourtant à 68% des besoins énergétiques français. Le recours aux énergies renouvelables est un des moyens de lutter contre la pollution atmosphérique mais elles ne représentent aujourd'hui que 12% de la consommation en France. Le reste est fourni par le nucléaire, source d'énergie controversée. Pour certains, elle est «durable » puisqu'elle ne génère pas de gaz à effet de serre, pour d'autres elle est, par nature, dangereuse et polluante à cause des déchets qu'elle produit.

En matière d'énergie, l'un des principaux objectifs pour atteindre un monde viable est le recours à des systèmes de production d'énergie qui offrent un maximum pour un minimum de gaspillage et de nuisances à la santé et à l'environnement. Il faudrait également produire, transporter, distribuer et consommer de manière plus efficace. Finalement, l'emploi des énergies renouvelables (à savoir les énergies hydraulique, solaire, éolienne, géothermique, marines, de la biomasse, animale et humaine) devrait être encouragé.

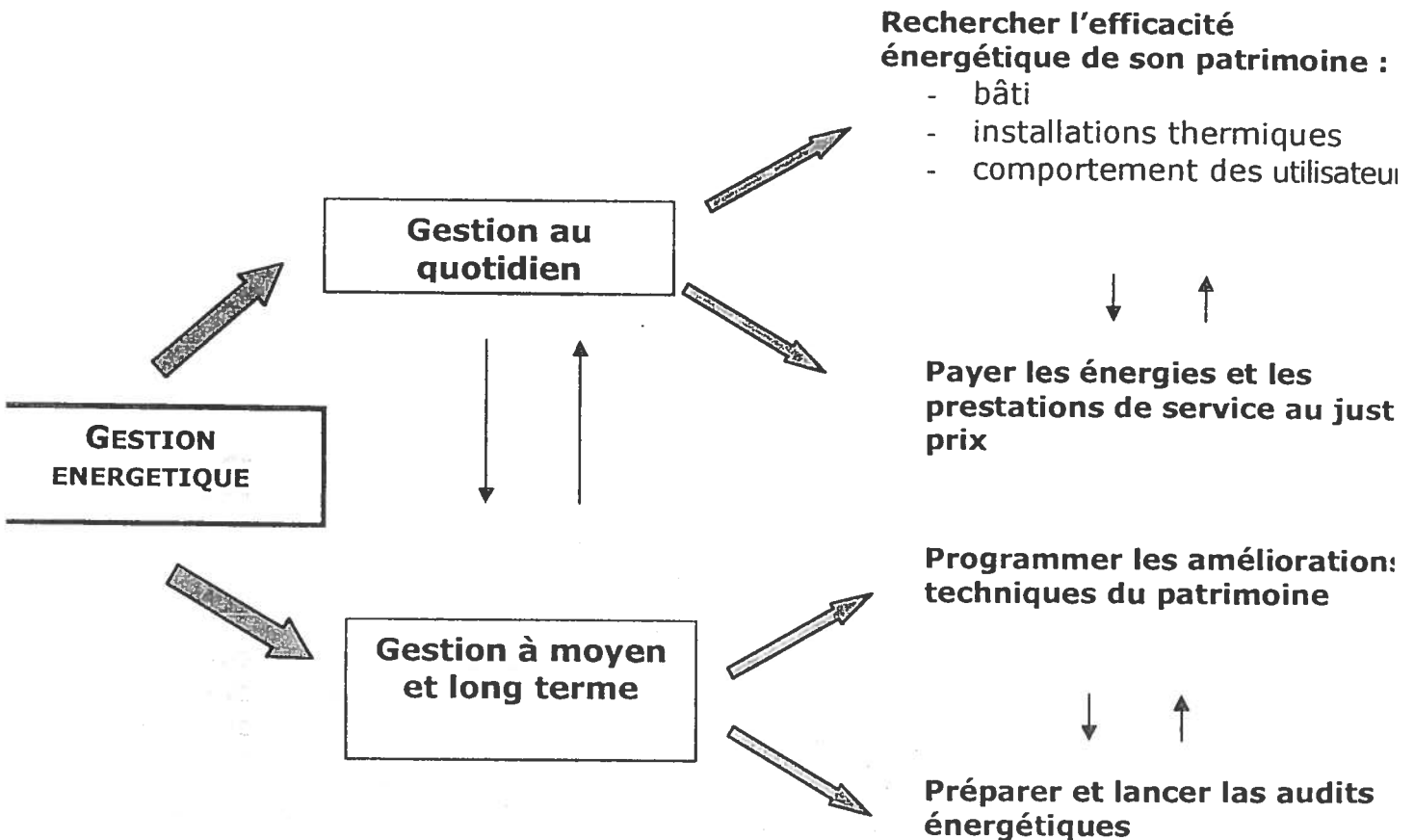
Les collectivités peuvent en particulier agir dans cinq domaines en faveur de la réduction des dépenses d'énergie :

- Les bâtiments communaux (administrations, enseignement, équipements sportifs et culturels, HLM) ; ils représentent 75 % des consommations énergétiques des communes (devant l'éclairage public : 17 % et les flottes de véhicules communales : 8 %). Une gestion rigoureuse et des choix techniques efficaces peuvent réduire de 20 à 30 % les consommations d'énergie des équipements publics ; la collectivité peut également agir pour inciter à l'affichage des consommations énergétiques des bâtiments ;
- L'urbanisme : les choix d'aménagement et d'urbanisme déterminent en grande partie les consommations énergétiques de l'ensemble des usagers ; ces choix doivent privilégier un accroissement des densités urbaines autour de moyens de transport collectif performants ;
- Les déplacements (cf. fiche transports) ;
- La production d'énergie sur le territoire (chaleur, gaz, électricité) ; il faut encourager le recours aux énergies renouvelables, le développement de la cogénération et la valorisation énergétique des déchets urbains ;
- La sensibilisation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, habitants, industriels, commerçants, mettant l'accent sur les économies engendrées pour la communauté et pour les usagers, par une bonne politique énergétique (cf. fiche concertation).

Mérignac doit inscrire la lutte contre les changements climatiques dans le cadre de son Agenda 21 local comme une priorité et doit s'engager dans l'élaboration de programmes municipaux de réduction de gaz à effet de serre.

COMMENT AGIR ?

L'ORGANISATION DE LA GESTION ENERGETIQUE DURABLE



ETAT D'AVANCEMENT A MERIGNAC :

Les actions déjà engagées à Mérignac :

- Le plan d'équipement pour la crèche a intégré la mise en place d'un système d'eau chaude solaire
- 4 sites sont déjà équipés de panneaux solaires.
- La recherche d'économies d'énergies dans les bâtiments et équipements publics a déjà été engagée au sein des services de la mairie.

La collectivité doit engager des actions exemplaires en matière de gestion de l'énergie, comme par exemple :

- L'intégration de l'Eau Chaude Sanitaire Solaire (ECSS) dans tous les nouveaux bâtiments
- L'amélioration de l'isolation et de la ventilation dans les bâtiments existants

Troisième partie : Plan d'action

- Un objectif de 10% des financements consacrés à la gestion de l'énergie d'ici 4 à 5 ans
- La réalisation d'un bâtiment « phare », du type « toit bleu » : photovoltaïque sur un bâtiment du Technoparc.
- Une budgétisation pourrait être faite pour les démarches d'économies d'énergies.
- Une expertise fine doit être élaborée afin d'évaluer les besoins et la nécessité d'équipement des bâtiments
- Les panneaux d'informations sur les opérations ou la démarche HQE a été mise en œuvre doivent être systématisés.

ENJEU DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

L'optimisation de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et l'éclairage publics fait partie intégrante des objectifs du développement durable car :

- elle améliore l'environnement par une meilleure gestion des ressources : favoriser le maintien des équilibres écologiques de l'environnement contribue à préserver la qualité du cadre de vie à long terme
- elle augmente le confort des équipements du bourg tout en diminuant pour les habitants les nuisances (moins de réseaux, moins d'émissions) et les factures énergétiques.

ACTIONS PRECONISEES DANS LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

* **Réduire les dépenses d'énergies dans les bâtiments publics et privés collectifs en installant dans les nouveaux bâtiments des équipements adaptés (panneaux solaires...).**

* **Réduire les dépenses concernant l'éclairage public :**

- Réaliser un diagnostic éclairage public
- Passage du mercure au sodium.

L'ECLAIRAGE PUBLIC : UNE SOURCE IMPORTANTE D'ECONOMIE D'ENERGIE.

L'objectif à poursuivre est la réduction la durée de fonctionnement des éclairages publics. Au préalable, l'élaboration d'un diagnostic éclairage public est préconisée afin de rationaliser les plans d'éclairages et d'adapter l'intensité lumineuse selon les usages et les fonctions nocturnes des lieux. Le passage du mercure au sodium ou encore les capteurs solaires peuvent être des possibilités envisageables.

Au niveau de la commune, l'éclairage public (consommation par candélabre) est à optimiser, des progrès sont à mettre en œuvre.

Exemple de Vila Nova De Gaia au Portugal : un éclairage public important :

Une installation pilote fut aménagée sur un circuit stratégique du système d'éclairage public afin de collecter des données expérimentales et démontrer aux collectivités locales la faisabilité du projet. L'objectif était de confirmer et adapter l'étude estimative réalisée précédemment et d'identifier les contraintes pratiques et les obstacles à l'installation de systèmes de contrôle de flux. Un système de contrôle des flux fut ainsi installé en collaboration avec une entreprise locale sur l'un des circuits sélectionnés. L'installation ne prit qu'une matinée et fut testée pendant plusieurs semaines. Des mesures de consommation d'énergie furent effectuées avant, pendant et après la période de test. Il a été ainsi démontré que le système de contrôle de flux permettait de réduire d'environ 40 % la consommation d'énergie du circuit sur lequel il est installé. Ce test a également permis de vérifier que l'équipement requis était facile à installer et que la réduction des flux ne gênait en aucune façon les habitants.

Résultats

Suite aux résultats prometteurs obtenus au terme de l'étude et sur l'installation pilote, il a été décidé d'améliorer, dans un premier temps, l'efficacité énergétique de 10 circuits d'éclairage public. Les systèmes de contrôle des flux installés sur les circuits sélectionnés Les systèmes de contrôle des flux installés permettront de réduire de 315 MWh la consommation annuelle d'énergie de ces circuits, ce qui représente une réduction de 166 tonnes par an des émissions de CO₂. Une estimation basée sur les données techniques du fournisseur des systèmes de contrôle de flux prévoit un allongement de 30% de la durée de vie des ampoules.

L'investissement nécessaire à l'équipement des 10 circuits d'éclairage varie entre 7 000 et 14 000 euros. Les économies d'énergie réalisées et l'augmentation de la durée de vie des ampoules représentent une économie de 30 000 euros par an. En moyenne, les économies sur les dépenses énergétiques et les frais de maintenance devraient conduire à un temps de retour sur investissement inférieur à 4 ans.

METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE L'ENERGIE

L'observatoire de l'énergie consiste n l'élaboration de : audit énergétiques, bilan d'efficacité thermique (ex : kwh/m2 chauffé), tableau de bord et logiciel spécialisé (surveillance approfondie des abonnements et des consommations).

Un audit sur tous les bâtiments municipaux et les préconisations d'économies d'énergies permettrait d'appréhender les divers dysfonctionnements et les outils les plus judicieux à mettre en œuvre. Cet audit servirait d'expertise fine dans l'évaluation en équipements des bâtiments.

L'exemple cité ci-dessous permet de se rendre compte des économies possibles grâce à la réalisation d'un audit.

Commune de Bergerac

Audit sur 27 bâtiments : préconisations d'isolation, régulation, adaptation tarifaire.
Résultat : sans investissement, 50 000 euros économisés sur le changement tarifaire, 50 000 euros de travaux engagés (horloge production eau chaude, détecteur de présence, régulation)

L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

CONTEXTE

Fournies par le vent, le soleil, la biomasse, les cours d'eau ou encore la chaleur de la Terre, les énergies renouvelables sont qualifiées d'énergies « flux » par opposition aux énergies « stock », représentées par les combustions fossiles. Les énergies renouvelables sont inépuisables donc durables. Elles se déclinent en 5 filières principales : le solaire, l'éolien, la biomasse, l'hydraulique et la géothermie. Si on peut leur reprocher leur caractère intermittent, elles sont complémentaires.

Les énergies renouvelables ont toutes un atouts pour les inscrire au tableau d'honneur du développement durable car elles ont le mérite d'économiser des énergies fossiles, de réduire les factures et de n'émettre aucun polluant.

LES DIVERSES SOURCES D'ENERGIES RENOUVELABLES UTILISEES OU A METTRE EN PLACE A MERIGNAC

✱ L'énergie photovoltaïque

Les cellules photovoltaïques ont la capacité de produire de l'électricité à partir de la lumière sans nuisance pour l'environnement. Les panneaux produisent de l'eau chaude et du chauffage pour les habitations, les bâtiments publics, etc.

Grâce aux derniers progrès techniques, l'électricité produite peut être injectée dans le réseau EDF, ce qui rend transparent pour l'utilisateur le passage de l'une à l'autre source d'énergie tout en respectant les normes les plus sévères en termes de qualité, de fiabilité et de sécurité.

Les panneaux photovoltaïques de Montreuil

Description technique

L'équipement atteint une puissance totale de 22 kWc soit 220 m² de panneaux photovoltaïques posés sur une structure support en aluminium.

Cette installation se sépare en 3 tranches qui respectent les phases EDF soit environ 72 à 74 m² chacune. L'avantage de ce type d'installation est l'extrême simplicité de mise en œuvre ainsi que le peu d'entretien et de charge d'exploitation puisque une simple visite annuelle pour le nettoyage des protections vitrées suffit.

Coût

L'ensemble de l'opération a coûté 152 449 €. Compte tenu des subventions versées par l'Europe (35 %), la région (20 %), l'Ademe (15 %), le département (10 %) et Greenpeace (5%), l'investissement de l'OPHLM, qui règle les 15 % restants, devrait être amorti en moins de dix ans.

✱ **La biomasse**

La biomasse réunit le bois, le biogaz et les biocarburants.

Le biogaz est l'une des énergies renouvelables les plus courantes. Il peut être produit par la fermentation anaérobie du bois ou des déchets agricoles, dans les décharges ou dans les stations d'épuration des eaux usées. Ces deux dernières façons de produire du biogaz sont les plus intéressantes pour les villes dans le cadre de leurs politiques de promotion des énergies renouvelables. L'utilisation de biogaz est également intéressante du point de vue économique : déjà en 2000, elle est l'une des énergies renouvelables les moins coûteuses. Il est souvent brûlé dans des centrales de cogénération, mais est également injecté dans les réseaux de gaz naturel locaux.

Les biocarburants proviennent de plantes cultivées (tournesol, betterave, colza...). Ils ont l'avantage d'être moins polluants que l'essence ou le gazole et d'offrir de nouveaux débouchés pour le monde agricole.

Le chauffage grâce à l'incinération des déchets ménagers

La ville de Lancy, près de Genève, a lancé cette initiative et économise ainsi 13 000 tonnes de mazout par an soit l'équivalent de la consommation de près de 23 000 habitants pour leurs besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

✱ **La filière géothermie**

Cette filière utilise la chaleur du sous-sol. Avec une température moyenne, elle produit de la chaleur pour le chauffage des habitations, alors qu'une température plus élevée permet de produire de l'électricité. Avec la technique des roches chaudes fracturées, le potentiel mondial est très conséquent. Via des pompes de chaleur, la géothermie basse température est accessible à tous.

La Géothermie est une des solutions pour éviter les multiplications de chaufferies. C'est une source d'énergie gratuite, renouvelable et dont l'exploitation ne coûte pas cher. Les installations qui utilisent la géothermie ne polluent pas l'atmosphère. La cogénération, c'est-à-dire la production d'électricité en même temps que la chaleur peut encore augmenter l'intérêt de la géothermie.

Seulement, c'est une énergie qui se transporte difficilement, elle doit donc être utilisée sur place. Les investissements pour pomper l'eau chaude peuvent parfois être importants.

DES ECONOMIES D'ENERGIES GRACE AUX TOITURES VEGETALISEES.

UN TECHNIQUE INNOVANTE APPLICABLE A MERIGNAC

Le surcoût des toitures végétalisées est d'environ 15%. Selon les comparaisons établies par l'Association pour le développement et l'innovation en végétalisation extensive de toiture, pour une surface de 1000 m², le surcoût est de 50 euros par m² pour une toiture végétalisée de 8cm d'épaisseur constituée de sedum et de plantes vivaces par semis. Mais c'est sans compter les économies qui seront réalisées sur les consommations énergétiques des systèmes de climatisation et de chauffage, sur les coûts de canalisation (gestion de l'eau) et sur l'augmentation de la durée de vie du bâtiment.

La température d'un toit non végétalisé peut atteindre 80 à 90°C, contribuant alors à augmenter la température intérieure du bâtiment. La mise en place d'une végétalisation permet de réduire les températures de 40 à 50°C. En revanche, l'hiver, ces couches végétalisées permettent de garder la chaleur. Par ailleurs, leur installation ne nécessite pas de renforcer les structures du toit, bien qu'au contraire, et peut se faire sur des matériaux comme le bois, l'acier ou le béton, qu'ils soient placés de manière horizontale ou en pente (jusqu'à 20%). Un entretien bisannuel suffit.

Une protection acoustique, une bonne gestion de l'eau pluviale, un impact visuel, une amélioration de la qualité de l'air sont autant d'atouts et d'avantages apportés par cette technique innovante.

EXPERIMENTER LES DEMARCHES DE DECONSTRUCTION

CONTEXTE :

Plus de 20 millions de tonnes de déchets divers et mélangés sont générés par l'activité de démolition dans la France entière chaque année. Les méthodes de démolition traditionnelles, en occasionnant le mélange des déchets multiples constituant les bâtiments (inerte ou non), limitent les possibilités de valorisation de ces déchets. L'utilisation des techniques de déconstruction permet, au contraire, de récupérer les matériaux et de les trier afin de pouvoir les orienter vers les filières de valorisation et éviter ainsi leur mise en décharge.

ETAT D'AVANCEMENT A MERIGNAC

Plusieurs expériences de tri des chantiers publics de construction et de démolition sont en cours sur la commune, notamment dans le chantier de démolition de la Cité des Fleurs.

Cette pratique doit être généralisée.

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Environnemental : réduire et recycler les déchets des chantiers de démolition

Economique : trouver les solutions viables

Social : sensibiliser les professionnels à la déconstruction

LES OPERATIONS OPATB

Les collectivités disposent aujourd'hui d'un outil nouveau pour intégrer la maîtrise de l'énergie aux bâtiments tertiaires publics et aux logements sociaux : il s'agit des Opérations Programmées d'Amélioration Thermique et énergétique des Bâtiments (OPATB) qui impliquent, sur le mode des OPAH, une grande variété d'acteurs tels que la municipalité, le Département, la Région, les sociétés HLM, les commerçants.

Les Opérations Programmées d'Amélioration Thermique et énergétique des Bâtiments (OPATB) sont des opérations dont l'objectif est d'inciter et de stimuler les propriétaires et gestionnaires de bâtiments à réaliser des travaux ou à prendre des dispositions concernant :

- l'amélioration énergétique du bâti
- la maîtrise de l'énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la climatisation des bâtiments ;
- l'utilisation d'énergies renouvelables (EnR) ;
- la maîtrise de la demande d'électricité (MDE) de l'ensemble des usages des bâtiments.

Rappelons que le secteur résidentiel et tertiaire est le premier secteur consommateur d'énergie, devant ceux des transports et de l'industrie, et qu'il est responsable du quart du total des émissions françaises de CO₂. La réglementation thermique 2000 (RT 2000), applicable depuis le 1er juin 2001, doit permettre de répondre à l'exigence de maîtrise de l'énergie, grâce aux mesures nouvelles introduites par la normalisation et la réglementation technique des composants, et des actions volontaristes en matière d'énergies renouvelables. Cependant elle ne concerne que les bâtiments neufs, or le parc ne se renouvelle que de 1% par an.

Pour les bâtiments existants, qui représentent l'essentiel du gisement d'économies à réaliser, il était donc indispensable de mettre en place des mesures incitatives.

Une collaboration entre l'ADEME, l'ANAH et le ministère de l'équipement a permis de concevoir un nouveau dispositif, inspiré en grande partie d'une mesure existante, et qui a fait ses preuves : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ; les OPATB ont toutefois des spécificités qui les distinguent largement des OPAH :

- elles concernent l'ensemble des bâtiments résidentiels et tertiaires, publics et privés, situés dans un périmètre déterminé;
- elles s'adressent à des maîtres d'ouvrage de toute nature, du simple particulier, au gestionnaire de grands équipements publics ou privés

Par l'intermédiaire de la réalisation de diagnostics thermiques et énergétiques, elles vont d'abord permettre de faire progresser la connaissance de l'état du parc existant, avec pour vocation de devenir un laboratoire de l'amélioration de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables dans le bâti existant ; elles contribueront ainsi à la définition et la mise en œuvre d'une politique globale avec des objectifs comparables, toutes proportions gardées, à ceux de la RT 2000 pour les bâtiments neufs.

L'atout majeur d'une OPATB est l'association de l'intérêt général avec des intérêts particuliers. En effet, en ouvrant un marché de travaux accessibles à des entreprises locales et en s'inscrivant dans un projet de développement durable, les collectivités revitaliseront leur tissu économique et véhiculeront une image

valorisante ; les habitants bénéficieront d'une réduction de leur facture énergétique et d'une augmentation de leur confort grâce à des travaux subventionnés, les gestionnaires des logements diminueront leurs charges, les professionnels du bâtiment développeront leurs chiffres d'affaires et optimiseront leur savoir-faire ; les services sociaux disposeront d'un outil de prévention des impayés d'énergie. En participant à l'opération, chacun pourra se sentir actif dans la lutte contre le changement climatique. Ainsi, les OPATB constituent clairement une réponse opérationnelle adaptée aux préoccupations environnementales des collectivités.

Procédure OPATB

Les collectivités qui souhaitent s'engager dans une telle démarche doivent déposer une candidature et réaliser une étude préalable qui doit permettre d'évaluer les potentiels d'amélioration et la volonté des acteurs locaux de voir une telle opération aboutir. Le dossier est alors soumis à un jury et si l'avis de ce dernier est positif une étude pré-opérationnelle est lancée. Cette étude vise à approfondir la connaissance de la situation sur le territoire de la collectivité, notamment en identifiant les décideurs concernés par l'opération (propriétaires des bâtiments, ...) et en évaluant le coût des opérations. L'étude est alors examinée par un deuxième jury et abouti à l'élaboration d'un cahier des charges pour le suivi et l'animation de l'OPATB.

L'engagement de la Direction Régionale de l'Équipement en Aquitaine lors du lancement des OPATB a conduit au choix de collectivités aquitaines pour la réalisation des trois opérations pilotes, à savoir le SIPHEM, la communauté d'agglomération de Pau et la ville de Bègles. En 2003, la candidature d'une quatrième collectivité de la région a été retenue : celle du groupement d'intérêt public des Hauts-de-Garonne. A ce jour la région accueille donc 4 des 15 opérations lancées au niveau national.

Conclusion :

Les actions de réduction de la consommation énoncées favorisent un développement économique susceptible de modifier les modes de production et de consommation. Elles représentent certes un investissement considérable mais n'alourdissent en aucun cas le budget de fonctionnement. Les exemples publiés par l'Agence de Développement pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) font état d'économies budgétaires amortissant l'investissement en moins de 6 ans, et ce à l'échelle d'un petit équipement comme une seule salle polyvalente.

REDUIRE LES NUISANCES ET LES RISQUES

CONTEXTE GLOBAL

Une commune sur trois en France est exposée à des risques naturels et on estime à 3 500 le nombre de communes comportant un risque pour la population. Les coûts de réparation des dégâts sont imputables en moyenne à 69 % aux tempêtes, 21 % aux inondations, 7 % à la grêle, 5 % à la neige, 2 % aux mouvements de terrains. Le coût global des risques naturels est évalué à 8 milliards de francs par an. La responsabilité des maires est de plus en plus souvent engagée.

Les décharges non contrôlées sont des facteurs de risques de dégradation des sols, des sous-sols, des nappes... Les émanations de gaz à effet de serre entraînent des risques de changement climatique et, en chaîne, d'élévation du niveau des mers, d'immersion de zones littorales, de disparition de zones de vie... Il y a chaque année entre 600 et 700 accidents liés aux risques technologiques, découlant d'activités ou d'installations industrielles (explosions, incendies, émanations de gaz toxiques, exposition aux matières dangereuses...). Des risques nouveaux font leur entrée : risques alimentaires, risques biotechnologiques... La crise dite de la "vache folle" a consacré dans l'opinion l'avènement de la société du risque.

Les collectivités ont dans ce cadre un rôle actif à jouer dans le contrôle des installations classées et dans l'étude préalable avant l'implantation de toute activité.

ETAT D'AVANCEMENT A MERIGNAC

Les risques industriels, les nuisances sonores et visuelles constituent les chantiers sur lesquels Mérignac doit poursuivre sa réflexion. L'accent doit être particulièrement mis sur la qualité de l'air et les nuisances et risques du fait des activités industrielles, de la rocade et de l'aéroport.

Par ailleurs, Mérignac a déjà engagé des actions en faveur de la prévention des risques alimentaires par l'installation de la nouvelle cuisine centrale, par la mise en place d'un programme d'aménagement et de mise en conformité des lieux de restauration dans les écoles, maisons de retraites ou encore par l'organisation de journée de repas « bio ».

Par ailleurs, la commune envisage l'élaboration d'un dossier Communal Synthétique qui permettra de recenser tous les risques naturels communaux et les mesures à prendre afin d'améliorer la prévention contre les risques naturels.

ENJEUX

Environnemental : Améliorer la qualité de vie des Mérignacais.

Economique : Contribuer à l'attractivité de la ville.

Social : Améliorer la tranquillité publique.

ACTIONS PRECONISEES DANS LA CHARTRE DE L'ENVIRONNEMENT

* **Les principaux dysfonctionnements repérés concernent le bruit généré par l'intensité du trafic et plus particulièrement le trafic des poids lourds. Quelques actions ont été préconisées :**

- Réalisation d'une carte du bruit avec l'identification des voies bruyantes
- Interdiction de la circulation des poids lourds en zone d'habitat
- Le revêtement de voies anti-vibratoires et moins bruyants
- Mise en place de rideau végétal et aménagements paysagers
- Protection des bâtiments (isolation des façades, doubles vitrages...)
- Mur de protection des particuliers autorisés sur certaines voies, mais normalisés et éventuellement paysagés.

* **En ce qui concerne la zone aéroportuaire, quelques problèmes ont été repérés : le non respect des procédures d'attente et d'approche du trafic aérien, l'absence d'isolation des maisons d'habitation situées en zone de bruit de l'aéroport. Les actions proposées pour enrayer ce problème sont :**

- Effectuées des démarches auprès de la Direction de l'Aviation Civile
- Renforcer l'information auprès du public sur les dossiers de demande de subvention ou de travaux de réalisation de réfection de pistes.

* **Afin de lutter en faveur du respect de la tranquillité publique, des campagnes de sensibilisation (plaquettes et revue municipale) doivent être organisées.**

ACTIONS GENERALES A DEVELOPPER EN FAVEUR DE LA REDUCTION DES RISQUES ET NUISANCES :

L'évaluation, la prévention et la gestion des risques pour la vie, pour la santé, pour l'environnement, sont liées au principe de précaution. On peut préconiser quelques mesures minimales:

* **Participer à la politique de lutte contre les inondations de Bordeaux**

Mérignac contribue en amont, à la politique de lutte contre les inondations de Bordeaux par la perméabilité des terrains (infiltration) et ses nombreux bassins de rétention. Ceci doit être poursuivi et explicité :

- architecture favorisant le traitement de l'eau à la parcelle
- limitation des surfaces imperméabilisées
- urbanisme intégrant une gestion douce des eaux de pluie

* **Redéfinition du Plan d'Exposition au Bruit**

La redéfinition du PEB du trafic aérien est une priorité. Il apparaît nécessaire d'engager des discussions avec les services de l'Etat pour adapter le PEB aux réalités du trafic aérien d'aujourd'hui et de demain.

✱ **La lutte contre le bruit**

La lutte contre le bruit, en particulier généré par le trafic automobile, doit faire l'objet d'une politique globale de la municipalité, visant à améliorer le cadre de vie des habitants :

- une cartographie pourrait être élaborée des niveaux sonores et des points noirs acoustiques
Mais cela passe aussi par des actions en faveur de :
- l'encouragement à l'usage des transports collectifs et des modes de déplacements doux
- mesures de réduction de la vitesse
- mise en œuvre de l'Amendement Dupont autour de nouvelles infrastructures

✱ **Révision du Plan de secours et d'information du public**

L'ancienneté de ce plan en fait un outil peu applicable. Il est à présent nécessaire de le réactualiser.

✱ **Concevoir et actualiser régulièrement une cartographie de l'ensemble des risques naturels et technologiques à l'échelle du territoire**

Cet outil pourrait être conçu sur la base des plans d'exposition aux risques naturels et technologiques et ainsi être diffusé largement aux acteurs facteurs de risques et à la population. L'exemple de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur illustre bien cette action.

Une carte des risques en région Provence - Alpes - Côte d'Azur

Avec plus de 60 usines classées SEVESO II, la région PACA n'est pas à l'abri du risque industriel. Si la maîtrise des risques industriels n'est pas une compétence obligatoire des régions, le Conseil régional a voulu faire preuve de volontarisme politique. Il a donc financé, en partenariat avec la DRIRE, un Système d'Information Géographique (SIG) sur les risques industriels en région PACA. Cet outil a été développé par le Centre d'Information du Public sur la prévention des risques industriels et de la protection de l'environnement (Cypres), créé en 1991. Ce centre a pour mission d'informer les acteurs locaux et la population sur les risques industriels et la réglementation dans ce domaine.

Le public dispose avec ce SIG d'un outil puissant et efficace en matière de risques industriels : le SIG permet très simplement de visualiser sur une carte les différents risques (usines Seveso, zones à urbanisme réduit, plans particuliers d'interventions...) encourus par le territoire.

PROPRETE DE LA VILLE ET PARTICULIEREMENT LA PROPRETE CANINE

ACTIONS PRECONISEES DANS LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

* **Des difficultés ont été mise en avant quant à l'entretien du centre ville et des centres de quartiers :**

Il faut redéployer les effectifs et renforcer les moyens humains et le matériel.

La propreté en ville participe à une amélioration du cadre de vie et du bien être de ses habitants. Ainsi, la propreté canine a toute son importance.

La ville de Mérignac doit se préoccuper de ce domaine en mettant en oeuvre des actions telles que :

- une campagne de sensibilisation
- une distribution de pinces et de sacs

CE QUI SE FAIT AILLEURS...

Boulogne Billancourt : première ville à mettre en place une cellule animalière

Boulogne-Billancourt a mis en place, en 1997, un groupe de travail composé d'agents municipaux, de professionnels, d'associations et d'individus isolés. Celui-ci a fait exprimé les pro et les anti-chiens, jusqu'à trouver un consensus sur les mesures suivantes :

- nécessité de clarifier le comportement à adopter dans les espaces publics, par la mise en place d'une signalétique claire et uniforme et par une signalisation sur le terrain
- des actions phares, permettant d'établir une communication positive vis-à-vis des possesseurs de chiens (distribution de pince de ramassage de déjections canines par les jeunes du conseil communal des enfants)
- une sensibilisation des enfants : séances d'éducation canine dans les centres de loisirs ou dans les fêtes de quartiers.

Clermont Ferrand : une politique de l'animal en ville

Clermont Ferrand (140 000 habitants) a reçu un prix en 2002 pour sa politique de l'animal en ville « Bien vivre en ville avec son chien ».

la ville s'est faite aidée par une association pour définir cette politique. Les actions menées ont été :

- une campagne de sensibilisation
- le détachement de 4 agents municipaux, propriétaires de chiens, volontaires pour suivre une formation et se transformer en médiateurs canins : ils informent sur l'emplacement des canisites, distribuent des canipinces et des sacs, renseignent sur la réglementation, conseillent sur l'éducation canine et organisent des démonstrations (d'agilité, d'obéissance...).

Le budget de cette politique est de : 152 500 € pour les 36 canisites, aires de liberté et 6 scooters pour nettoyer, 20 000€ pour l'étude de l'association et la formation des médiateurs, et 15000 € pour la campagne et les pinces.

**MERIGNAC ENGAGE AVEC LE MILIEU ECONOMIQUE
UN REEL PARTENARIAT AFIN DE PROMOUVOIR
UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
RESPECTUEUX DES EQUILIBRES TERRITORIAUX**

VERS UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RAISONNE..... P 138

APPUYER LE CONCEPT EMERGENT D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE..... P 143

METTRE EN APPLICATION LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT
..... P 144

PRESERVER L'AGRICULTURE PERIURBAINE..... P 145

VERS UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RAISONNE

CONTEXTE GLOBAL

Les entreprises et, en premier lieu, les entreprises de service public, sont, à de multiples titres, acteurs du développement durable des territoires. Certaines d'entre elles accompagnent d'ailleurs les collectivités dans leurs démarches de développement durable. Industriels et collectivités ont aujourd'hui pleinement conscience de leur intérêt commun à développer l'attractivité du territoire. La qualité du cadre de vie, la réduction des impacts et des nuisances, l'amélioration de l'offre de services (transports, loisirs, culture) deviennent alors des objectifs partagés. Développer de nouvelles activités, attirer le personnel, assurer une activité touristique durable, garantir la satisfaction des habitants, des riverains, des associations, sont incontournables pour le développement durable des collectivités et des industriels.

CONTEXTE MERIGNACAIS

Mérignac est un pôle économique majeur de l'agglomération. Le développement économique, facteur favorable sur Mérignac, a aussi été porteur de nombreuses nuisances. Un travail important doit être dès à présent mené avec les entreprises pour un développement durable, étant donné la spécificité de la commune. L'animation économique, l'aménagement des sites sont autant de sous thèmes à traiter. Le diagnostic Agenda 21 a pu mettre en évidence certaines limites dans le domaine du développement économique raisonné : d'une part, peu d'entreprises sont engagées dans la protection de l'environnement, d'autre part un déséquilibre existe entre les emplois offerts et le niveau de qualification de la population et enfin on note l'absence d'interface recherche et développement (précisément dans le secteur environnemental).

La ville doit établir des partenariats de développement durable avec les entreprises et intégrer les industriels, en particulier les grandes entreprises, sources de développement économique et de solidarité sociale, aux processus de l'Agenda 21 local.

Le développement économique est une compétence de l'agglomération, mais les interventions de celles-ci doivent être combinées avec une définition forte de la politique économique par la ville elle-même.

Il s'agit d'appuyer l'amélioration qualitative du développement économique de Mérignac par des actions de :

- Renforcement de la valeur ajoutée des entreprises
- Amélioration des conditions d'accueil et d'appui aux entreprises
- Amélioration qualitative des zones d'activités industrielles et commerciales
- Intégration de la qualité environnementale dans les entreprises et dans les zones d'activités

RESTRUCTURER LES DIFFERENTS POLES COMMERCIAUX ET MIEUX CONNAITRE LES ZONES D'ACTIVITES : ENJEU DE RENOUVELLEMENT URBAIN

CONTEXTE MERIGNACAIS

Les zones d'activités de Mérignac, situées de part et d'autre de la rocade, sont des « vitrines » de la ville. Certaines d'entre elles vieillissent et participent de ce fait à une baisse de l'attractivité : leur requalification paysagère et environnementale est nécessaire.

En ce qui concerne la requalification des zones d'activités, on distingue plusieurs cas :

- Les requalifications spontanées des zones datant des années 60. C'est le cas par exemple de la zone de l'hippodrome qui est requalifiée par une mutation des activités productives vers des activités commerciales. Le développement des zones commerciales n'est pas forcément un atout à long terme pour la commune. Par ailleurs, les requalifications doivent être économiques, environnementales et sociales.
- Les requalifications lourdes entreprises par la CUB : exemple du Phare et des Sites d'Intérêt Métropolitain (SIM). Les travaux envisagés concernent la voirie, le paysage et la signalétique.
- La requalification commerciale : exemple de Mérignac Soleil qui permet à la fois une requalification urbanistique mais également économique par une mutation et un renouvellement des enseignes (étude en cours).

Il apparaît important de développer des démarches collectives d'amélioration de la qualité environnementale sur les zones d'activités (traitement des déchets, gestion de l'eau, de l'énergie, de l'air, ..) existantes ou à créer. La question de la sécurité des zones d'activités doit également être prise en compte au même titre que l'environnement (souvent non contradictoire, au contraire).

Dans ce contexte, certaines zones dont la qualité globale est bonne peuvent servir de modèle de référence pour la restructuration des autres zones (Aéronautique, Parc Kennedy, Technoparc de l'aéroport et Parc Mérignac Innolin). Le projet de Technoparc, zone « verte » accueillant, PME et TPE dans la haute technologie, tournées vers le tertiaire (écogestion, sécurité) et non polluante pourra également servir de modèle.

Parallèlement, le travail au noir est un point qui mériterait une attention particulière. Le traitement des zones d'activités nécessite une véritable approche globale et intégrée prenant en compte l'ensemble des éléments : urbanisme, économie, environnement, emploi, sécurité, ...

La question de la mixité des zones urbaines reste posée, et est encore mal traitée dans le cadre de l'élaboration du PLU. Le débat sur la mixité est loin d'être tranché. Si la mixité des fonctions est nécessaire, elle n'est pas forcément judicieuse partout. Sur certains sites, il y a un risque de disqualification par la possibilité d'implanter des activités qui ne correspondraient pas à l'image de ces sites.

ENJEUX

Valoriser l'image de la ville et mettre en avant son exemplarité vers une économie plurielle et durable.

QUELQUES PISTES POUR L'ACTION

* **Le pôle Mérignac Soleil doit être réaménagé et restructuré**

La requalification du pôle Mérignac Soleil apparaît comme une priorité. En effet, ce pôle atteint une taille critique qui entraîne des dysfonctionnements (accessibilité, stationnement...). Il existe un risque de friche et par conséquent une dégradation de l'image de la Ville.

La réorganisation spatiale de cette zone est un projet partagé avec la CUB qui devrait comprendre

- une réduction de la surface au sol
- une réorganisation du stationnement
- une réhabilitation architecturale et paysagère

* **Mettre en place un observatoire des Zones d'Activités**

Le diagnostic partagé a pu mettre en évidence la nécessité de mieux connaître la dynamique des zones d'activité afin de favoriser la diversification et la requalification pour favoriser la commercialisation. A ce titre, un observatoire des zones d'activités pourrait remplir ce rôle.

* **Elaborer une charte de développement durable des Zones d'Activités**

Pour aller au-delà, une charte de développement durable des zones d'activités permettrait d'engager des actions de valorisation du tissu économique en abordant les aspects suivants :

- Intégration urbaine
- Organisation spatiale
- Déplacements
- Signalétique
- Qualité des espaces
- Politique environnementale des entreprises

FAVORISER LE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

*** Contribuer à l'amélioration de la qualité environnementale des zones d'activités et du tissu industriel en sensibilisant les entreprises et les salariés au développement durable**

Peu d'entreprises sur Mérignac sont engagées dans des démarches environnementales responsables.

En ce qui concerne les démarches de type ISO 14001 (management environnemental), les entreprises locales, et notamment les TPE et PME restent encore surtout sur le modèle ISO 9001 (qualité) et ne passeront à l'ISO 14001 que forcées par les donneurs d'ordre, ce qui est cependant de plus en plus le cas.

La mise en œuvre du management environnemental représente un coût important au démarrage, surtout en temps, même si ce coût est rapidement récupéré sous forme d'économies de gestion (eau, énergie, déchets,..).

La Ville a un rôle important à jouer. En effet, elle pourrait engager diverses actions grâce à des systèmes d'aide confortés par l'État (subventions, formations ou journées expert) telles que :

- Réalisation d'éco-audits,
- Elaboration de diagnostics environnementaux ou mise en conformité
- Développer des pôles de compétences environnementales, qui permettent à la fois de générer des activités et de contribuer à l'offre environnementale du territoire

*** Fédérer les TPE/PME sur des démarches simplifiées communes**

Bordeaux Aquitaine Environnement accompagne les entreprises dans ces démarches à travers notamment des échanges d'expériences et des systèmes simplifiés pour les TPE/PME.

Des expériences sont menées sur l'agglomération, par exemple à Pessac, qui permettent de sensibiliser les entreprises à la gestion des déchets, à la réduction des consommations d'eau ou d'énergie, à l'amélioration de la signalétique, etc...

Cette expérience pourrait de devrait être étendue aux entreprises du territoire Mérignacais.

Les démarches de management environnemental doivent concerner à la fois les entreprises en interne et l'ensemble des zones d'activités, la collectivité pouvant montrer l'exemple à travers des actions sur les zones d'activités et en appuyant les démarches d'entreprises avec l'aide des partenaires locaux.

*** Favoriser la mise en place d'un pôle de recherche et développement industriel durable.**

Afin de pallier l'absence d'interface entre recherche et développement, la mise en œuvre d'un pôle de compétence serait opportune.

L'élaboration de ce pôle ne pourra être effectif que si la Ville affirme sa volonté d'accueil et de coopération avec des unités de recherche tels que des IUT/BTS.

Le pôle serait un lieu d'échanges et de coordination formel.

Cette démarche raisonnée, où coopération et l'innovation seraient les éléments fédérateurs des acteurs, pourrait participer à une évolution vers des industries plus durables.

FAVORISER L'ECONOMIE SOLIDAIRE

Des démarches d'insertion de la population sont en cours sur la commune :

- **Le Plan Local Initiatives Emploi (PLIE)** est une structure intercommunale entre Mérignac, Le Haillan et St-Médard pour l'emploi et la formation. Les personnes suivies sont au chômage depuis plus d'un an, allocataires du RMI, sans qualification...
- **La Mission Locale Technowest** mène des actions de retour à l'emploi et de formation type sur 7 communes dont Mérignac.
- **L'association Mérignac Association Services** est un intermédiaire ayant pour objectif de privilégier l'insertion et la réinsertion socioprofessionnelle en centralisant l'offre de travaux de courte durée chez des particuliers (ménage, jardinage) et dans des associations.
- La **mairie** mène une action d'insertion professionnelle en embauchant des personnes en CES ou en emploi jeune dans ses services.
- La **structure Mplus Bureau Information Jeunesse** à l'initiative de la Ville organise des activités de formation (TIC...) et de conseil au près de la population âgée de 16 à 25 ans.

Le service municipal Emploi Insertion coordonne l'ensemble des actions. Il centralise les demandes et les diffuse aux structures adéquates fonctionnant en réseau. Il est l'interlocuteur unique des entreprises. Un système d'évaluation de son action a été mis en place.

Mérignac pourrait participer à des démarches favorisant l'économie solidaire comme l'illustre les exemples ci-dessous.

La Caisse solidaire Nord-Pas de calais finance la création de petites entreprises dans les services, l'artisanat, l'industrie, le développement rural ou associatif. Créée en 1997, cette société financière coopérative a accordé plus de 300 prêts contribuant à créer ou conforter 430 emplois.

Elle a directement recours à l'épargne solidaire au travers des parts sociales de son capital (détenues notamment par la Région Nord-Pas de Calais), de son compte d'épargne solidaire et du livret solidaire de la Caisse solidaire Nord-Pas de calais.

Le compte épargne solidaire et le livret solidaire sont tous deux labellisés par Finansol, seul collectif dans le secteur des finances solidaires créé en 1995. Il existe aujourd'hui 27 produits d'épargne solidaire labellisés Finansol.

La société coopérative Insite, entreprise de 12 salariés créée en 1996 accompagne les projets " tic " de technologies de l'information et de la coopération. Cette société, motivée par l'innovation technique et sociale, applique une logique d'économie solidaire à l'internet et favorise une utilisation des tic par le tiers secteur.

En utilisant pleinement l'internet, l'économie sociale et solidaire se dote d'un outil adapté à son projet et à son éthique et contribue, en retour, à la dimension citoyenne des tic.

APPUYER LE CONCEPT EMERGENT D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

DEFINITION DU CONCEPT

Le système industriel et la Biosphère sont habituellement considérés comme séparés : d'un côté, les usines, les villes ; de l'autre, la nature, « l'environnement ». L'écologie industrielle explore l'hypothèse inverse : le système industriel peut être considéré comme une forme particulière d'écosystème.

Ainsi, partant du principe qu'un site industriel est un "écosystème", l'écologie industrielle, sur la base d'activités industrielles complémentaires, permet de fortes réductions des flux et des consommations.

Le concept de « parc éco-industriel » est apparu au début des années 90. Il s'agit d'une zone où les entreprises coopèrent pour optimiser l'usage des ressources, notamment en valorisant mutuellement leurs déchets (les déchets d'une entreprise servant de matière première pour une autre). Sont ainsi conjugués optimisation des coûts, préservation de l'environnement et création d'emplois.

Toutefois, cette notion de « parc » ne doit pas être comprise au sens d'une zone géographiquement confinée : un parc éco-industriel peut très bien inclure l'agglomération voisine, ou une entreprise située à grande distance si celle-ci est la seule à pouvoir valoriser un déchet rare qu'il serait impossible de traiter sur place. C'est pour cela que l'on parle de plus en plus de réseaux éco-industriels.

L'écologie industrielle consiste à faire évoluer le système industriel vers un mode de fonctionnement viable à long terme. Il s'agit d'élaborer une étude :

- des flux des ressources et de l'énergie dans les systèmes de production industrielle et de consommation ;
- de la réduction des effets de ces flux sur l'environnement ;
- des facteurs économiques, politiques, légaux, et sociaux en regard de leur flux, de leur usage et de leur transformation.

ENJEU

Ce concept mérite d'être exploré à l'échelle de Mériqnac afin de favoriser la complémentarité des industries dans l'optique de développement durable.

L'association Ecopal a été créée dans le but de promouvoir ce concept en France et ses actions sont développées ci-dessous.

L'association Ecopal : Première expérience d'écologie industrielle en France

L'association Ecopal (Ecologie économie partenaires des actions locales) est une initiative de promotion de l'écologie industrielle unique en France. Elle a été créée en Février 2001, à la suite d'une réflexion collective menée par des acteurs économiques et institutionnels du bassin dunkerquois : Conseil régional de Nord Pas de Calais, Communauté Urbaine de Dunkerque, Ademe, Gaz de France, Sollac. Elle s'est donnée pour mission de contribuer au développement de l'écologie industrielle en France.

En 2002, Ecopal s'est donné un certain nombre d'objectifs, parmi lesquels :

la mise en place d'un centre ressource d'écologie industrielle, pôle d'information et réseau d'échange

- la mise en place d'un réseau d'échange de déchets entre entreprises,
- la réflexion sur la rationalisation des transports de marchandises (diminution du trafic à vide, prise en compte des paramètres environnement, sécurité, coût)
- l'organisation d'un colloque sur l'écologie industrielle

Si l'association intervient aujourd'hui essentiellement sur le territoire dunkerquois, son périmètre d'action devrait s'élargir sur un rayon d'action régional.

METTRE EN APPLICATION LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT

ÉTAT D'AVANCEMENT

Une charte de l'environnement a été éditée en 2003. Vingt axes de progrès et trente deux mesures pour l'environnement traduisent cet engagement pour les cinq ans à venir. Les quatre objectifs clés qui en découlent sont les suivants :

- *un développement équilibré*

Le maintien de l'équilibre entre l'augmentation du trafic aéroportuaire et la préservation de l'environnement par une politique de développement harmonieux et durable.

- *une maîtrise de l'urbanisation*

L'aéroport et les collectivités concernées souhaitent poursuivre une politique visant à contenir l'étalement de l'urbanisation et ainsi préserver les espaces verts de l'ouest de l'agglomération, notamment autour de l'aéroport et dans l'axe des pistes.

- *une implication de tous les partenaires*

Le développement de l'aéroport concerne l'ensemble de la communauté aéroportuaire. Une politique de management environnemental sera donc mise en place. Elle devra aboutir à la certification ISO 14 001 grâce aux efforts conjugués de tous les partenaires de l'aéroport.

- *une communication permanente*

Les partenaires de l'aéroport seront régulièrement informés, grâce à une communication adaptée, sur l'état d'avancement des engagements pris dans la charte de l'environnement et sur les projets de développement de l'aéroport.

SUITE POUR L'ACTION

En cohérence avec les objectifs de la démarche de l'Agenda 21, les élus devront s'assurer de la mise en œuvre de cette charte notamment en mettant en place un réel partenariat Mairie – Aéroport.

L'aéroport pourrait s'engager dans une démarche visant à améliorer les impacts sur l'environnement et les relations par les riverains, notamment par la mise en place d'un système de management de l'environnement (SME, expliqué de façon détaillée p 156) qui lui permettrait d'obtenir la certification ISO 14 001 par exemple.

PRESERVER L'AGRICULTURE PERIURBAINE

CONTEXTE NATIONAL :

Le rôle de l'agriculture périurbaine a de longue date été de satisfaire les besoins alimentaires de la ville voisine. Elle jouait également un rôle dans la gestion environnementale des effluents urbains. L'évolution socio-économique récente a profondément transformé ces rapports traditionnels entre ville et campagne, jusqu'à ce que cet espace ne soit plus que la réserve foncière en attente d'urbanisation. La valeur urbaine des espaces agricoles est alors étudiée. Les terrains agricoles sont petits à petits vendus par les agriculteurs. L'étalement urbain devient de plus en plus fort.

La maîtrise de ces zones agricoles passe par leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Même si les collectivités ne sont pas directement impliquées dans les politiques agricoles, elles disposent de quelques pistes pour l'action :

L'appui à l'agriculture biologique ; la France, qui produit 0,7 % d'agriculture biologique, est dans l'obligation d'importer pour répondre à la demande actuelle ! Certaines régions encouragent la production d'agriculture biologique, dans le cadre de production de "terroirs" ou de promotion des produits de l'agriculture biologique.

CONTEXTE MERIGNACAIS :

Le phénomène d'étalement urbain est générateur de pression foncière, l'espace agricole diminue ainsi. L'avenir des espaces naturels et agricoles est donc incertain. La surface des terres agricole diminue et aucun projet collectif n'a été mis en place pour maintenir et développer l'agriculture périurbaine. Or, une partie importante de la commune reste occupée par des vignobles qui doivent être préservés.

Il est intéressant de noter que le PLU communautaire a gelé certains terrains à l'urbanisme de manière à valoriser des activités agricoles de loisirs (loisir équestre), de protéger et mettre en valeur des terrains viticoles, classés en AOC et qui méritent une attention toute particulière de la commune.

ENJEU

Environnemental : Préserver la biodiversité du territoire Mérignacais

Economique : Maintien des emplois du secteur agricole et apport de valeur ajoutée

Social : Assurer un cadre de vie agréable aux habitants

ADHERER AU RESEAU TERRES EN VILLE

TERRES EN VILLE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le 15 juin 2000, des élus intercommunaux et des responsables agricoles, ayant mis en place des politiques agricoles périurbaines sur leur territoire français ont décidé de se regrouper nationalement, au sein d'une association «Terres en villes».

Cette association, paritaire entre élus et responsables agricoles, regroupe six aires urbaines : la Communauté de Communes de Têt-Méditerranée, la Communauté d'Agglomération Garlaban-Huveaune-Sainte Baume, la Ceinture Verte Mancelle, la Communauté Urbaine de Nantes, la Communauté d'Agglomération Rennes Métropole.

Ces territoires mettent en commun leurs expériences pour échanger leur savoir-faire, pour promouvoir le rôle et l'intérêt de l'agriculture périurbaine et pour favoriser le développement de telles politiques sur le territoire français et étranger.

COMMENT ADHERER A TERRES EN VILLE :

Sont membres de l'association : les territoires urbains et périurbains, selon la définition des aires urbaines de l'INSEE. Les territoires qui souhaitent adhérer à l'association doivent faire une demande écrite à l'association, puis présenter leur candidature, avec un représentant des collectivités locales et un représentant de la chambre d'agriculture, devant l'Assemblée Générale. C'est en effet, celle-ci qui statuera sur les demandes d'adhésion. Si le territoire est retenu, il devra alors s'acquitter de la cotisation annuelle.

ENJEU :

Son adhésion au réseau Terres en ville lui permettrait d'affirmer sa volonté de préserver l'agriculture de son territoire.

UNE MESURE NATIONALE : LES ZONES AGRICOLES PROTEGEES (ZAP) (ART 108 DE LA LOA)

ZAP, EN QUOI CONSISTE CETTE MESURE ?

Il s'agit d'espaces agricoles «dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production soit de leur situation géographique» (art. L 112-2 Code Rural). Cette nouvelle disposition légale a pour objet de protéger les territoires agricoles là où ils sont menacés en raison de fortes pressions foncières. Ceci en fait des espaces d'équilibre face à l'urbanisation. Délimitées par arrêté préfectoral, à l'initiative de la commune ou de la Préfecture (avec l'accord des communes), les ZAP constituent de véritables servitudes d'urbanisme. A ce titre elles s'imposent à la fois aux documents d'urbanisme qui sont tenus de les respecter et aux autorisations d'utilisation des sols.

article L 112-2 du Code Rural (extrait):

La délimitation d'une ZAP se fait après avis de la Chambre d'Agriculture, de l'Institut National des Appellations d'Origine dans les zones d'AOC, et de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture. Une enquête publique doit avoir lieu pour la délimitation.

Tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique d'une ZAP doit être soumis à l'avis de la Chambre d'Agriculture et de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

ENJEU :

Il s'agit de mettre en place une mesure concrète de protection de ces espaces agricoles.

EXPERIENCES D'AILLEURS...

L'agglomération de Grenoble

- L'agglomération a créé un fond Intercommunal de Développement de l'Agriculture permettant des financer des actions locales soutenues par la structure intercommunale.
- Une aide est accordée aux entreprises agricoles pour les aider à adapter leur agriculture aux conditions périurbaine et à promouvoir des produits de qualité.
- La structure intercommunale participe à la relance des marchés de détail, à la recherche de nouvelles formules de vente pour les produits locaux et à la promotion des produits (semaine du goût, cuvées spéciales, etc...)=
- La structure intercommunale cherche à développer les relations agriculteurs-citadins en finançant plusieurs manifestations agricoles (Salon de l'Agriculture Dauphinoise, Semaine du goût), en aidant des opérations mettant en valeur le patrimoine agricole et rural de l'agglomération et en apportant sa contribution à l'accueil pédagogique des scolaires dans les fermes.

Expérience des communes de Collex-Bossy et Versoix (Suisse)

Un projet de réseau agro-écologique a été lancé sur ses communes. Largement soutenu par les agriculteurs de la région, il a permis, en se fondant sur des dimensions paysagères, patrimoniales et biologiques de redonner vigueur à plus de 1000ha de surface agricole, mais aussi d'apporter des solutions à de nombreuses questions d'aménagement local du territoire, dont les plus marquantes, sont la constitution d'un réseau équestre complet, l'intégration paysagère de cheminements piétons et la mise en valeur des produits du terroir. La population locale par le biais des écoles notamment, a largement été associée à ces réalisations.

Expérience de l'agglomération Nantaise

Nantes Métropole a signé avec la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique, L'Etat et les SAFER un protocole en faveur d'une agriculture dynamique innovante et viable, prenant en compte les enjeux environnementaux et les demandes sociales. Ce dispositif a permis le versement d'aides direct aux agriculteurs. Elles ont favorisé des opérations de déplacement et de construction de siège d'exploitation, de remise en état de terres en friches, d'aménagement paysagers et d'adaptation d'un site de production dans la perspective de vente directe. La définition de territoires agricoles durables, constitue l'autre versant de ce partenariat. La chambre d'agriculture a ainsi réalisé un **diagnostic territorial** dans chaque commune afin de déterminer les "**territoires agricoles durables**" et de les intégrer dans les documents d'urbanisme et de planification. Un projet d'observatoire économique et social mesurant et anticipant l'évolution des territoires de la profession et des pratiques agricoles est en cours. Enfin, Nantes Métropole souhaite soutenir le défrichage des terres susceptibles d'être à nouveau cultivées de donner un complément d'aides au déplacement de sièges d'exploitations et d'encourager les pratiques de ventes directes.

MERIGNAC S'APPROPRIE UNE CULTURE DE L'INFORMATION ET DE L'EVALUATION AU SEIN DE SES SERVICES MUNICIPAUX

**MERIGNAC SENSIBILISE ET FORME LE PERSONNEL MUNICIPAL AU
DEVELOPPMENT DURABLE.....P 150**

MERIGNAC ORGANISE LE SUIVI ET L'EVALUATION..... P 152

Mérignac sensibilise et forme le personnel municipal au développement durable

CONTEXTE GLOBAL :

Aujourd'hui, le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux du développement durable.

Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

Il s'agit, non seulement de préserver l'environnement, mais également de contribuer à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la réalisation d'économies budgétaires.

Il s'agit également de convaincre les personnels de la collectivité et, au-delà, l'ensemble des usagers, de la nécessité d'adopter d'autres comportements au quotidien.

La stratégie nationale de développement durable met en avant la nécessité pour la collectivité de devenir exemplaire.

Dans ce cadre, la municipalité doit intégrer le développement durable dans leurs modalités de fonctionnement interne, notamment pour réduire l'impact sur l'environnement de leurs activités quotidiennes.

Tous les agents et tout particulièrement les agents de maintenance, les gestionnaires, logisticiens, acheteurs, chefs de service ont un rôle important à jouer.

CONTEXTE MERIGNACAIS :

L'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21 Mérignacais nécessitent un engagement fort des élus, des chefs de services et des agents municipaux. En effet, le développement durable implique une adhésion à de nouvelles méthodes de travail et de savoirs-faire. Une bonne compréhension des objectifs et des enjeux du développement durable par les acteurs interne à la municipalité facilitera cette adhésion.

Le renforcement de la vision prospective est un des chantiers à entreprendre au sein des services de la mairie.

Le défi est d'impulser un changement de culture parmi les élus et dans les services de la mairie pour une action publique plus efficace et plus cohérente.

Une campagne de sensibilisation sur l'économie d'énergie a été mise en route au sein des services municipaux.

L'Agenda 21 pour les élus doit leur permettre d'avoir une lecture transversale de leur politique. Les chefs de services ont montré qu'ils voulaient plus de transversalité dans le fonctionnement des services de la mairie. Les employés doivent tout d'abord être informés de ce qui se passe par le biais du journal interne et de l'intranet. Par la suite, des formations sur le développement durable et sur les gestes que chaque employé doit faire au sein de son service seront nécessaires. Ces formations doivent au minimum durer un an.

Impliquer les agents municipaux à la politique de développement durable, gage de réussite de la démarche.

Les enjeux de cette démarche de sensibilisation et de formation en interne :

- un environnement préservé
- des économies budgétaires
- des emplois préservés et créés

QUELQUES PISTES POUR L'ACTION

* **Créer, dans le cadre de l'Agenda 21 local, un groupe de travail "achats responsables"**

Ce groupe de travail réunirait le service des achats de la collectivité, les associations de consommateurs et d'environnement, les représentants des commerçants et des distributeurs.

QUELQUES EXEMPLES D'AILLEURS...

Au delà des actions déjà proposées dans le plan d'action 2004-2005, nous proposons ici quelques exemples de formation en interne qui ont bien fonctionnées.

La qualité de vie partagée à Marseille

Cette démarche invite les agents municipaux à prendre conscience que la moindre de leurs actions peut avoir des répercussions souvent insoupçonnées sur l'environnement, sur le bien-être des concitoyens et sur le fonctionnement des organisations (aspect économique). Enfin, l'acquisition d'un état d'esprit développement durable permet d'ajuster certaines missions de projets autour des objectifs de la ville et de rechercher une cohérence dans l'action des différents services.

Cette démarche lancée en 2001 par le maire, s'est concrétisée par un questionnaire adressé en janvier 2002 aux agents, pour cerner les besoins de modernisation et pour identifier des volontaires pour la participation à des Ateliers d'Echanges et d'Innovation. Une structure de projet spécifique a été créée pour piloter la démarche et développer les formations qui la soutiennent, avec l'appui du CNFPT.

Ce dispositif doit amorcer un processus de décloisonnement des services en contribuant à une meilleure circulation de l'information et à une généralisation des collaborations inter-services. Il contribuera aussi à l'expression du potentiel d'innovation des agents. Dans chaque service, des projets seront élaborés pour clarifier les objectifs du service en associant les agents ainsi dynamisés autour d'une information commune.

Parallèlement, un suivi et une évaluation de la démarche sont assurés.

Opération culture vélo à Narbonne

Les agents communaux sont invités à circuler en deux roues pour leurs déplacements professionnels. La commune a fait l'acquisition de 50 vélos qu'elle met à disposition de ses agents. Puis il va inciter les agents à s'acheter un vélo (don d'1 bon de 100€). Elle doit équiper ensuite le centre ville d'infrastructures destinées à accueillir les vélos. Enfin une campagne de sensibilisation sera menée auprès de l'ensemble de la population de la Ville.

Mérignac organise le suivi et l'évaluation

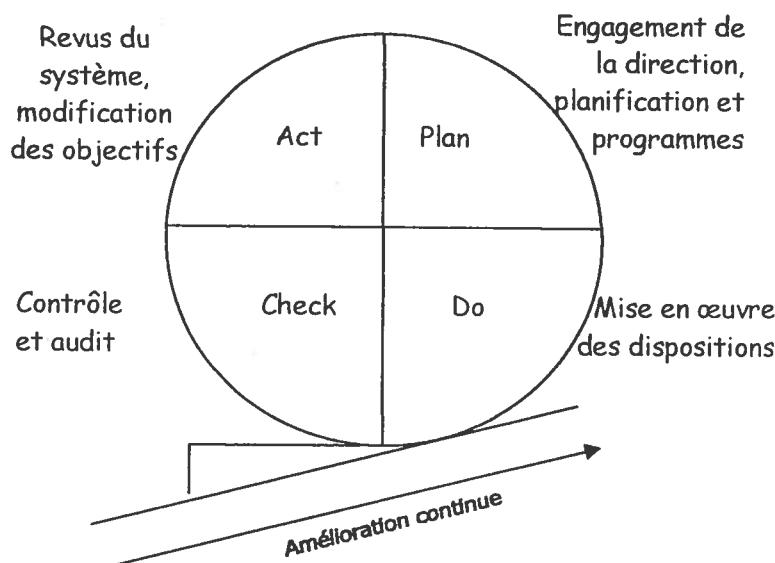
CONTEXTE :

Rien ne sert de mettre en œuvre toute une batterie d'actions si elles ne font pas l'objet d'un suivi et d'une évaluation par rapport aux objectifs initiaux. De même, un plan d'actions n'est pas établi une fois pour toutes. Une politique de développement durable nécessite une analyse constante des domaines qui composent l'environnement et des multiples flux de pollution qui le traversent.

En effet, pour pérenniser le processus de développement durable, il est essentiel que Mérignac se dote d'une structure qui se charge du suivi de la mise en œuvre des actions. Ce suivi peut être pris en charge par le groupe de pilotage. Dans cette étape, il convient d'étudier concrètement les possibilités de mise en œuvre des actions choisies et de choisir des outils d'évaluation de ces actions.

L'évaluation est une étape délicate mais très importante. Elle permet de mesurer les efforts accomplis sur le chemin du développement durable. C'est uniquement de cette façon qu'il est possible de vérifier si les objectifs ont été atteints et de déterminer, le cas échéant, les actions correctives à engager. Pour qu'elle puisse remplir pleinement cet objectif, l'évaluation doit être effectuée régulièrement.

La roue de Deming illustre bien le processus circulaire à suivre. Un processus d'amélioration continue.



INDICATEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit de créer un référentiel servant de base à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie, des actions et des outils de suivi et d'évaluation de la politique de développement durable de Mérignac.

OUTILS D'EVALUATION ET DE SUIVI

Divers outils existants de suivi et d'évaluation vont être présentés dans cette partie afin de permettre aux élus de la commune de connaître les possibilités qui s'offrent à eux.

✳ **Un outil pour la comptabilité environnementale, développé les Eco-Maires et Life Environnement**

L'Association « Eco-Maires », composée de 600 maires, a lancé en novembre dernier le projet FEAT (For an Environmental Accounting Tool), qui vise à établir, par un processus d'apprentissage collectif, un outil de suivi et d'évaluation globale des dépenses engendrées par les actions environnementales des collectivités locales. Cette action concerne aussi bien les politiques locales de l'eau, de l'énergie, des déchets, du bruit, ou encore des espaces verts et naturels.

La création de nouveaux outils d'évaluation est en effet rendue nécessaire par l'implication de plus en plus forte des élus locaux dans une gestion transversale de l'environnement. Les partenaires institutionnels de ce projet sont, entre autres, l'ADEME et les ministères de l'Equipement, des Transports, du Tourisme et de la Mer.

Ce projet, d'une durée de trois ans, est financé à hauteur de 50 % par le programme européen « Life-Environnement », qui est l'instrument financier de développement de la politique environnementale européenne.

Ce projet comprend 3 étapes successives sur trois ans :

- établissement d'un système de suivi des dépenses environnementales des villes
- évaluation des impacts des actions environnementales
- élaboration d'indicateurs de la qualité des actions environnementales par la prise en compte des effets des politiques menées, de leur coût global et de leur degré d'intégration ou de prévention.

✳ **RESPECT : un outil pour faciliter les démarches globales d'environnement**

Référentiel d'Evaluation et de Suivi des Politiques Environnementales des Collectivités Territoriales

Finalités de l'outil :

Le tableau de bord RESPECT est un système d'information au service de la collectivité qui le met en place. Il a 4 finalités essentielles :

- la connaissance

Il rassemble les informations les plus pertinentes sur l'état de l'environnement, l'impact de la politique locale sur les milieux et les actions menées à une date donnée. Il constitue un support d'information stable sur une certaine période de temps.

- l'aide à la décision et l'évaluation

Il permet aux décideurs de connaître périodiquement la performance de leur collectivité dans le domaine de l'environnement au regard de la réglementation et des objectifs qu'ils se sont fixés. Aux vues des résultats enregistrés, les actions à mener peuvent être ainsi confirmées ou infléchies.

- **la communication interne**

Il permet aux responsables des services impliqués de bénéficier d'une approche globale de l'environnement et d'échanger des informations pertinentes pour l'optimisation de leurs actions de qui contribue, de fait, à améliorer la transversalité entre les différents services et entre les services et les élus.

- **la communication externe**

« Photographie » de l'état de l'environnement de la collectivité, il permet d'apporter aux citoyens des éléments d'information et de valoriser les actions menées, de développer la transparence ainsi que l'écocitoyenneté.

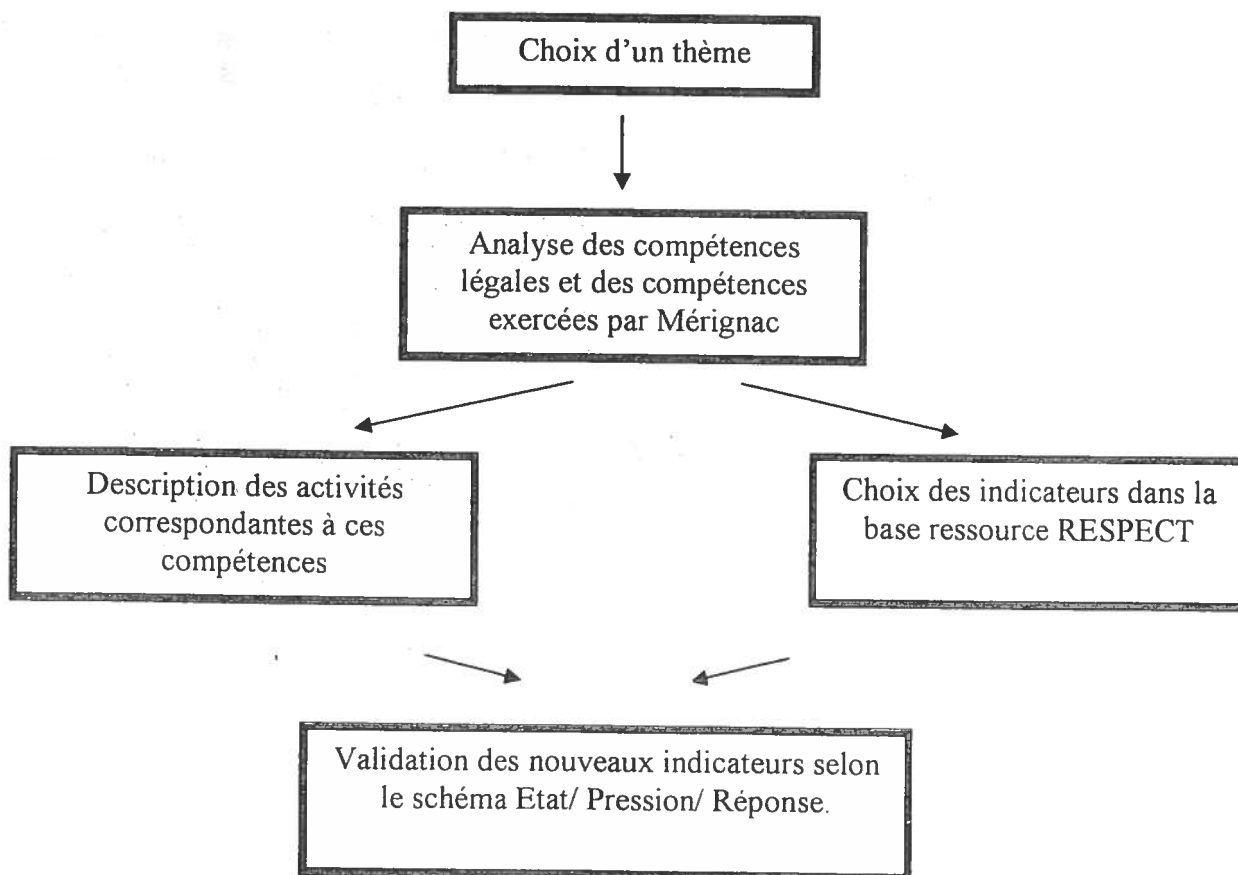
Pour conclure sur ces finalités, il faut rappeler que la mise en place d'indicateurs réunis dans un tableau de bord répond en priorité au souci de conduire un processus d'évaluation.

RESPECT est avant tout une méthodologie d'élaboration d'indicateurs, permettant à chaque collectivité d'élaborer son propre tableau de bord.

Pour la réalisation du tableau de bord de Mérignac, les indicateurs utilisés doivent être adaptés à ses besoins.

Une méthodologie est ici présentée pour faciliter la sélection des indicateurs. Ces derniers s'articulent selon le cadre d'analyse Pression - Etat - Réponse. Qui repose sur une notion de causalité : les activités humaines exercent des pressions sur l'environnement et modifient la qualité des ressources (état). La société répond à ces changements en adoptant des mesures de politique environnementale, économique ou sectorielle (réponse).

Les divers indicateurs utilisés dans ce logiciel sont en annexe 8.



Le tableau de bord RESPECT à Rennes

La ville de Rennes, au terme d'une convention avec le CNFPT, a participé pendant 3 ans (1997 – 2000) aux côtés d'une trentaine de collectivités européennes, au programme LIFE II consacré à la mise en place du tableau de bord de l'environnement RESPECT. La ville est adhérente de l'association RESPECT, créée en 2000 pour poursuivre le travail engagé.

Après avoir nécessité un poste à plein temps, le tableau de bord occupe aujourd'hui un demi poste pour la mise à jour et la diffusion.

*** Une méthode de management environnemental : le PEC**

L'Ademe propose aux collectivités un outil méthodologique pour le management environnemental : le Plan Environnement Collectivités (PEC). Conçu sous la forme d'un guide, le PEC est le fruit d'une expérimentation menée avec les collectivités, des professionnels, des experts, en particulier pour tester l'adaptation aux collectivités des méthodologies du Plan Environnement Entreprises de l'Ademe et des démarches de management et d'évaluation ISO et RESPECT.

Le PEC s'adresse tout particulièrement aux communes. Il est conçu comme une succession d'étapes à parcourir pour établir et mettre en oeuvre un système de management environnemental, il permet d'identifier les impacts environnementaux et de fédérer les exigences légales et environnementales.

Le PEC est un outil d'accompagnement à chaque collectivité de l'adapter en fonction de son état d'avancement et de ses objectifs.

La méthode est construite autour de trois étapes :

- s'engager dans le projet : mobilisations des partenaires, communications interne et externe, désignation d'un animateur du PEC et constitution d'un comité de pilotage
- faire un état des lieux : le diagnostic du territoire aboutit à la hiérarchisation des priorités à partir d'une grille de critères identifiés par la collectivité et à l'élaboration d'indicateurs de suivi. Mérignac pourrait se baser sur son diagnostic partagé de l'Agenda 21.
- réaliser un plan d'actions et évaluer : définition et déploiement de la politique environnementale dans un programme pluriannuel d'actions ; élaboration d'un tableau de bord ; actions de formation et de communication.

Le guide est composé de fiches pratiques qui renseignent sur l'application de la méthode. Il est complété par des informations sur la certification environnementale des collectivités et par la méthodologie d'élaboration d'indicateurs proposé par l'association RESPECT.

*** Mise en place d'un Système de Management Environnemental**

Ce système permet d'intégrer la dimension environnementale dans les pratiques professionnelles. En développant de bonnes pratiques sur le lieu de travail, on encourage l'émergence de comportements plus responsables de l'environnement. Cette démarche SME a le mérite de reposer sur l'application de la norme ISO 14 001 dont le principe est l'amélioration continue des performances.

Le système de management environnemental (SME) est un mode d'organisation interne spécifique qui permet de structurer une démarche d'amélioration

permanente des résultats d'une entité ou d'une équipe de recherche vis-à-vis de l'environnement.

La mise en place d'un SME.

Les établissements peuvent s'engager progressivement dans une démarche de mise en place d'un SME à partir d'un premier diagnostic d'analyse environnementale qui va dresser un "inventaire des aspects et impacts associés". Cet inventaire est à effectuer par site d'activité ; il permet de dresser une liste des données d'entrées nécessaires à l'activité ainsi qu'une liste des produits de sorties issue de l'activité et d'évaluer leurs impacts en terme :

- de pollution de l'air, de l'eau
- de consommation d'énergie et de matières premières
- de respect des êtres vivants, de la faune, de la flore
- de gestion du bruit
- de pollution visuelle.

Il peut s'appliquer aux activités de production (par ex : rejet de déchets) comme aux activités administratives et de supports (par exemple : consommation de papier, maîtrise des dépenses d'énergie).

Au regard du contexte réglementaire, de la politique de l'établissement, des contraintes technologiques et financières ainsi que des besoins des partenaires ou parties intéressées, **les aspects environnementaux significatifs** (AES) sont hiérarchisés. Pour les AES retenus comme prioritaires, l'établissement établira un programme d'intervention (objectifs et cibles) avec un responsable désigné, des moyens affectés, des délais d'obtention de résultat précisés.

Que recouvre le SME :

La mise en oeuvre d'un programme de management environnemental concernera le suivi des matières et des substances (achat, stockage, transport), des matériels et des équipements (achat, réception, modification), de la main d'oeuvre interne et externe (besoins en formation, responsabilité), de la maîtrise du milieu (infrastructures, travaux) et des méthodes et procédés (projets spécifiques, modifications).

Les activités seront planifiées avec des procédures documentées, des consignes et des modes opératoires rédigés avec l'élaboration de formulaires d'enregistrement. Une liste des produits et substances à impact significatif sur l'environnement est régulièrement mise à jour ainsi qu'une liste des personnes habilitées à mettre en oeuvre le SME.

MERIGNAC ASSOCIE SES CITOYENS AUX DEMARCHES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

**ACTIONS DE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION GLOBALE AU
DEVELOPPEMENT DURABLE P 160**

CE QUI SE FAIT AILLEURS P 161

CONTENXE GLOBAL :

L'éducation à la nature et à l'environnement a fait de réels progrès en France depuis trente ans. Le réseau français pour l'éducation à l'environnement, les centres permanents d'initiation à l'environnement, sont en particulier des interlocuteurs de qualité pour les collectivités territoriales. Cependant, de nombreux efforts sont encore à fournir. Il implique des approches "culturelles" dans les champs de l'économie, du social, de l'environnement, encore peu transmises aujourd'hui.

Bien des atteintes à la qualité de notre environnement pourraient être réduites par un comportement responsable de chaque citoyen dans sa vie sociale et professionnelle au quotidien. Cela passe par une prise de conscience et une information précise et accessible à tous, mais aussi par des échanges et débats. Seule cette démarche permettra de passer d'un citoyen témoin à un citoyen acteur.

L'éducation et la formation de tous les citoyens constituent un volet indispensable et fondamental de l'accompagnement de la démarche Agenda 21. 50% des consommations d'énergies, en France, dépendent de nos actes quotidiens. En adoptant quelques réflexes simples ou ne utilisant des équipements et des produits adaptés, chaque citoyen peut contribuer quotidiennement à réduire ces émissions tout en diminuant les dépenses énergétiques.

En matière d'information auprès du public, si on veut que la démarche soit pertinente, quelques principes doivent être respectés :

- aller au contact des gens dans les quartiers,
- accompagner une exposition d'une distribution de plaquettes,
- la communication doit s'inscrire dans la durée. Il ne faut pas hésiter à faire des « piqûres de rappel ».

CONTENXE MÉRIGNACAIS :

La Ville de Mérignac apporte sa pierre dans la construction de cette culture du développement durable par ses actions de sensibilisation et de concertation. La ville de Mérignac a créé la maison des associations qui aura une importance clé dans la mise en œuvre d'actions éco-responsable. Des actions telles que la distribution de café provenant du commerce équitable devront être poursuivies. Par ailleurs, Mérignac possède un point d'information de l'ADEME, sous exploité. Une implication plus forte au sein d'action de sensibilisation, exposition, en coopération avec la mairie serait opportune.

La ferme pédagogique de Bellevue ; les journées « cantines bio » ; la journée internationale « marchons vers l'école » sont autant d'actions de sensibilisation au développement durable qui doivent être renouvelées et développées.

L'apprentissage au développement durable est encore largement à faire. Il implique des approches "culturelles" dans les champs de l'économie, du social, de l'environnement, encore peu transmises aujourd'hui.

ENJEUX :

L'enjeu consiste à favoriser l'écocitoyenneté des Mérignacais afin d'obtenir l'adhésion et la participation de tous les habitants, acteurs du développement durable de la Mérignac.

ACTION DE COMMUNICATION / SENSIBILISATION GLOBALE

✱ **La ville devrait établir un partenariat avec un réseau d'éducation à l'environnement**

Divers réseaux d'éducation à l'environnement existent : un partenariat pourrait être envisagé avec l'un d'eux afin de promouvoir des actions de sensibilisations au développement durable comme par exemple : campagne sur gestes citoyens : rue propre, civisme, commerce équitable...

Les différents réseaux sont présentés en annexe 9.

✱ **Un point multimédia citoyen est en cours d'élaboration avec le CG sur Mérignac**

Bornes relais pour que la population puisse connaître les autres associations de l'agglomération

Sensibilisation autour de la ferme Bellevue.

✱ **Sensibiliser le milieu scolaire : distribution d'un livret aux écoles pour les sensibiliser sous forme de jeux aux problèmes des déchets, à l'eau**

✱ **Mettre en place un véhicule permettant d'aller à la rencontre des habitants, du public au coeur des quartiers par apport d'informations simples et concrètes**

✱ **Organisation d'ateliers en faisant calculer aux citoyens leur empreinte écologique**

✱ **Formation des enseignants, animateurs.**

En Midi-Pyrénées certains BAFA abordent la découverte de la nature ou de l'environnement urbain. Plusieurs BAPAAT intègrent une dimension « Education à l'environnement ». Il existe un BEATP spécialisé en éducation de l'environnement. Certains brevets d'état sportifs abordent l'aspect environnemental au travers des activités physiques de pleine nature.

✱ **Faire du Point Info Energie un lieu stratégique de sensibilisation du public sur les problèmes environnementaux**

✱ **Information du public sur les espaces verts, le paysage (pôles nature au parc du Bourgailh)**

✱ **Création de jardins familiaux collectifs et pédagogiques**

✱ **Organisation de spectacle pour enfants**

✱ **Mise en place de convention avec les OHLM pour la pose de chasses d'eau économes utilisation de l'inf'EAU bus. Utilisation d'un véhicule qui permet d'aller au contact du public au cœur des quartiers en apportant des informations simples et concrètes. Il est plus facile de**

sensibiliser les personnes en allant sur le terrain qu'en organisant des expositions dans les bâtiments publics.

CE QUI SE FAIT AILLEURS...

A Lille « Eau : quels projets pour vous, pour nous, pour demain... »

Dans le cadre de son Agenda 21, la ville de Lille a engagé en 2001-2002 une campagne ambitieuse auprès des différents acteurs de la ville sur les enjeux locaux et mondiaux de l'eau. Labellisée « Merci, dit la planète » par le ministère de l'écologie et du développement durable, cette démarche conjugue éducation et mobilisation de nombreux acteurs du territoire. Il s'agit également pour la ville de montrer l'exemple, de mener des actions techniques d'envergure et de renforcer ses relations partenariales autour de cette thématique.

Actions internes :

- sensibilisation des agents municipaux, réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour les espaces verts
- récupération de l'eau de pluie et pose d'équipements économes en eau dans les bâtiments municipaux
- création d'un comité d'usagers et diffusion de rapports annuels de gestion des services publics (eau, assainissement, déchets, chauffage, énergie...)

Education et mobilisation des citoyens :

- livret eco-citoyen présentant des solutions alternatives et des gestes simples pour économiser l'eau, diffusé dans le journal de la ville
- exposition à l'hôtel de ville
- réalisation avec 10 maisons de quartiers et centres sociaux des « Dr'cau les de machines », machines sonores et aquatiques
- mise en place de collecte des piles dans les écoles pour limiter les rejets de métaux dans les cours d'eau
- appels à projets auprès des habitants et des associations
- appel à projet auprès des entreprises, en partenariat avec la chambre de commerce, pour les économies d'eau et la prévention des pollutions
- diagnostic municipal sur les canalisations en plomb et information des propriétaires pour le renouvellement des canalisations
- signature d'une convention entre la fédération Lilloise des régies techniques de proximité et la SEN pour un programme de sensibilisation sur l'eau destiné aux adultes en difficulté

Différentes manifestations ont ponctué cette démarche.

Education et formation à l'environnement à Angers

Dans le cadre de son Agenda 21, la ville d'Angers a entrepris une démarche d'éducation et de formation sur les questions d'environnement et de santé, en étroite coordination avec les réseaux associatifs. Sa démarche est orientée autour de 4 cibles : l'éducation à l'environnement en milieu scolaire, l'information des Angevins, la formation du personnel municipal et la sensibilisation des entreprises. L'éducation en milieu scolaire s'est traduite par les classes d'écologie urbaines, sous forme de stage de 5 jours, pour former les enseignants à l'environnement urbain. Dans le même esprit, la ville s'est associée à l'initiative des Amis de la Terre « Pari contre l'effet de serre », qui propose aux enseignants et à leurs élèves de travailler à la réduction de leurs propres émissions de CO2. **La ville a adhéré au Réseau national pour l'éducation à l'environnement urbain** et a mis en place des classes cinéphiles urbaines pour susciter des projets d'éducation à la ville et à la citoyenneté.

MERIGNAC S'ENGAGE DANS DES DEMARCHES GLOBALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

**RENFORCER LES POLITIQUES DE COOPERATION DECENTRALISEE : ELABORER
UN PROJET AMBITIEUX DE COOPERATION DURABLE P 165**

MERIGNAC « PENSE GLOBALEMENT ET AGIT LOCAEMENT » P 167

RENFORCER LES POLITIQUES DE COOPERATIONS DECENTRALISEES : ELABORER UN PROJET AMBITIEUX DE COOPERATION DURABLE

CONTEXTE GLOBAL :

"La pauvreté est la plus grande source de pollution" Indira Gandhi

Alors que la richesse mondiale a été multipliée par 7 en 50 ans, le nombre de personnes condamnées à vivre dans la pauvreté a augmenté de manière vertigineuse atteignant 1,3 milliard de personnes.

La coopération au développement et la solidarité internationale représentent un champ d'action privilégié pour mettre en œuvre le développement durable au niveau de la planète. Il faut toutefois veiller à ce qu'elles s'inscrivent dans certaines conditions cadre : des structures politiques démocratiques, le respect des droits et libertés individuelles, des administrations publiques efficaces, digne de confiance et équitables sont des préalables sans lesquels aucun développement durable n'est possible.

La coopération décentralisée : rappel des objectifs généraux.

Les raisons incitant les collectivités territoriales à agir en coopération sont diverses : elles peuvent être d'ordre économique, social, politique, historique... Mais, quelles que soient leurs motivations, la notion de "réciprocité" est, le plus souvent, au cœur de leur démarche de coopération : les collectivités territoriales ne situent pas uniquement leur action au Sud mais aussi au Nord. La coopération décentralisée devient alors un élément à part entière de leur politique de développement local.

Il est nécessaire de rappeler les enjeux d'une politique de coopération décentralisée :

- ❖ Un engagement militant pour une mondialisation citoyenne
- ❖ Un acte de solidarité internationale
- ❖ Un enjeu social et politique
- ❖ Un enjeu économique
- ❖ Une question d'image

CONTEXTE MERIGNACAIS :

Mérignac doit être actrice d'une meilleure répartition des ressources et d'une économie plus équilibrée et plus juste en participant à un projet, en achetant des produits issus du commerce équitable, en informant ses habitants ou en soutenant financièrement l'action d'une organisation de coopération.

Cet axe peut constituer un des domaines d'exemplarité de la commune, en s'appuyant notamment sur la présence de MSF et également sur la partenariat avec le Sénégal.

"Les collectivités territoriales doivent faire face au défi de la coopération décentralisée. Les distorsions actuelles (80 % de l'énergie et des dépenses de santé consommés par 25 % de la population mondiale) mettent en péril les systèmes démocratiques. La mondialisation, c'est l'acceptation de l'autre".

Jean-Paul Delevoye, Président de l'Association des Maires de France.

Ces différents objectifs doivent être renforcés notamment par l'engagement de la ville de Mérignac dans la charte de la coopération, action reprise dans le plan d'action 2004-2005.

FAIRE DE MERIGNAC LE POLE FEDERATEUR DES ONG A L'ECHELLE DE LA GIRONDE

La présence locale de Médecins Sans Frontières apparaît comme une réelle opportunité dans cette démarche.

En effet, en coopération avec cet organisme, Mérignac pourrait devenir le siège des ONG et ainsi devenir un lieu de partage et de mise en commun des diverses actions menées.

Mérignac deviendrait la porte d'entrée de la solidarité au sens large.

Mérignac "Pense Globalement et agit localement"

CONTEXTE :

La perte de biodiversité, les changements climatiques liés à l'effet de serre... sont des manifestations de la pression qu'exerce l'homme sur l'environnement. La convention sur la diversité biologique et le protocole de Kyoto sont deux engagements internationaux pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre l'effet de serre. Conformément au principe "penser global, agir local", ces engagements doivent être déclinés aux niveaux national et local. Ainsi, la France s'est engagée à stopper d'ici 2010 la perte de biodiversité (36% d'espèces menacées en France) et à stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre.

CONTEXTE MERIGNACAIS :

Les problématiques globales telles que la baisse de la biodiversité ou les actions en faveur du commerce équitable doivent être prise en compte à l'échelle de Mérignac.

CALCUL BILAN CARBONE (ENTREPRISES ET COMMUNE)

L'ADEME a conçu la méthode du " Bilan Carbone ©", premier logiciel en français de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre qui permet d'analyser et de quantifier l'ensemble des émissions de CO2 et autres gaz à effet de serre qui résultent d'une activité : émissions générées en amont et en aval de l'activité et au delà du site de l'entreprise, quelle que soit son type d'activité.

Le Bilan Carbone donne ainsi aux entreprises des moyens élargis de lutte contre le changement climatique en leur permettant de se responsabiliser sur l'ensemble des émissions générées par leur activité.

Applicable aux entreprises et aux collectivités (et, pourquoi pas, aux particuliers), cette analyse prend en compte les émissions d'usages (type chauffage des locaux), les émissions ajoutées (type transport des produits) et enfin le bilan carbone qui inclut les émissions liées aux intrants et aux déchets. Ce bilan permet de cibler les priorités d'action de tout site souhaitant prendre des mesures pour préserver le climat.

Quels chiffres sont obtenus avec la méthode "Bilan Carbone"?

Le tableur permet de connaître les émissions de gaz à effets de serre engendrées par l'activité, soit directement, soit indirectement.

EMPREINTE ECOLOGIQUE

CONTEXTE GLOBAL :

Selon le WWF (chiffres 2002), le bilan global des écosystèmes naturels fait état d'une diminution de 30% des richesses naturelles de la terre, entre 1970 et 1995. Les forêts ont perdu 12% de leur richesse biologique en trente ans... et les écosystèmes marins, 30 % ! Un milliard d'hectares de terres autrefois cultivables ne le sont plus à cause des divers pesticides déversés massivement... La part des transports dans l'augmentation annuelle des émissions de gaz à effet de serre est de 70 à 80 %. Or plus de 500 millions de voitures dans le monde roulent à l'essence !

Pour rendre compte de ce constat alarmiste, l'organisation écologiste parle d'empreinte écologique. C'est un mode de calcul qui permet de mesurer la part de ressources naturelles utilisée par une population donnée. A l'échelle mondiale, cette exploitation des ressources dépasse de 20% les capacités biologiques de la terre.

Définie en 1994, elle consiste à évaluer quelle charge fait peser sur la nature une population donnée. Il s'agit de calculer quelle est la superficie "consommée" annuellement par chaque individu, en divisant la surface nécessaire à produire l'ensemble des biens consommés par la communauté (comme les terres cultivées ou les espaces aquatiques productifs) par le nombre d'individus dans cette communauté.

Le résultat de ce calcul à l'échelle mondiale montre que les capacités de la terre à répondre aux besoins humains en ressources renouvelables sont insuffisantes. Cette méthode de calcul permet de comparer l'impact de différents modes de transport ou de consommation.

L'empreinte écologique des pays du nord est telle, que si tous les hommes consommaient autant que les européennes, il nous faudrait 3,4 planètes, et s'ils consommaient tous comme des américains, il en faudrait 5,61.

Cette méthode de calcul pourrait être utilisée par la mairie à des fins de sensibilisation du public.

✳ **Mettre en place des liens hypertextes sur le site de la mairie qui renvoie au calcul de son empreinte écologique afin de sensibiliser les citoyens, de manière ludique, à ces problématiques de développement durable.**

✳ **Mettre un stand où les habitants peuvent calculer leur empreinte écologique**

Le forum des Associations, le Forum Agenda 21 sont autant d'occasion pour sensibiliser les gens sur leur modes de consommations en leur faisant calculer leur empreinte écologique. Un stand pourrait être ainsi organisé.

MÉRIGNAC : UN ACHETEUR MILITANT EN FAVEUR DU COMMERCE ÉQUITABLE

CONTEXTE GLOBAL :

« *Quiconque travaille à droit à une rémunération équitable lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine* ». Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 23.

Dans le paragraphe 13 de la déclaration des collectivités locales et territoriales françaises au Sommet mondial du développement durable de Johannesburg, celles-ci s'engagent à promouvoir « les achats publics éthiques, par l'inscription de critères sociaux et environnementaux dans l'attribution des marchés publics ». Un engagement de leur part en faveur du commerce équitable constitue donc une contribution au développement durable et à la mise en œuvre de leur Agenda 21 local.

En effet, les collectivités ont un rôle à jouer dans la coopération avec les pays du Sud et dans l'information des habitants sur les enjeux Nord Sud.

Le commerce équitable est une action complémentaire des démarches de jumelage et de coopération décentralisée.

En France, c'est à partir de 1998 que des acteurs publics se sont engagés dans la consommation de produits équitables. Si l'on compare la situation des Pays Bas où 50 % des collectivités locales consomment des produits équitables, il est évident que la France est en retard.

Qu'est-ce que le commerce équitable ?

Le commerce équitable consiste à garantir un revenu minimum au producteur initial d'un produit et à lui donner des garanties suffisantes pour qu'il puisse se développer à long terme. Il s'agit de permettre aux producteurs et aux consommateurs de vivre leur dignité et leur autonomie, en retrouvant la maîtrise et le sens de leurs actes.

Le commerce équitable fait l'objet d'une labellisation qui permet aux «consom'acteurs» d'identifier et de choisir ces produits de plus en plus disponibles en grande surfaces. Max Havelaar est le plus connu de ces labels. Il garantit, en France, les conditions de production d'une gamme de 8 produits : café, thé, cacao, sucre, miel, jus d'orange, riz et banane.

CONTEXTE MÉRIGNACAIS :

Les actions en faveur du commerce équitable n'apparaissent que partiellement sur le territoire de Mérignac. La maison des associations, récemment construite et innovée en septembre, permettra de servir du café du commerce équitable et ainsi de sensibiliser les associations.

✱ **Mérignac devrait s'associer, en partenariat avec les distributeurs, aux démarches de sensibilisation nationale sur les achats responsables, telles que "De l'éthique sur l'étiquette" (pour la prévention du travail des enfants, en particulier)**

Collectif de l'Étique sur l'étiquette

Ce collectif a pour but de « noter » la qualité sociale des grandes surfaces et de faire pression sur elle en publiant leurs notes sur 20. Globalement, les engagements sont plutôt médiocres...

Par exemple, au moment des fêtes de Noël (période annuelle de la fièvre acheteuse), ce collectif a invité les gens à se demander dans quelles

conditions étaient fabriquées les cadeaux qu'ils achètent pour Noël. Petites remarques : 80% des jouets vendus en grandes surfaces viennent de Chine...

- **Engager une coopération avec l'association Max Havelaar.**

Au cours de la deuxième quinzaine du commerce équitable en mai 2002, l'association Max Havelaar a lancé une campagne intitulée : « 500 villes s'engagent pour le commerce équitable ». L'objectif de cette démarche est d'inciter les collectivités à s'engager dans une démarche d'achats équitables et à médiatiser leur engagement, afin de sensibiliser agents publics et habitants au commerce équitable.

L'association appuie les collectivités qui le souhaitent dans l'identification de concessionnaires proposant des produits issus du commerce équitable ou dans l'accompagnement pour faire connaître leur engagement.

CONCLUSION GENERALE

L'Agenda 21 de Mérignac, fondé sur une démarche transversale et partagée, se veut être un levier de développement durable du territoire au travers de l'action de la municipalité.

Ses réalisations concrètes ne seront pas seulement envisagées comme une œuvre, mais comme le support d'une dynamique de développement durable de la commune par ses acteurs et ses habitants et le support de pensée permettant d'appréhender le territoire de manière durable.

La démarche Agenda 21 de Mérignac est bien plus qu'un décor : les partenaires, jouant de leur complémentarité, ont bien compris qu'il s'agit dorénavant d'un travail en coulisses visant à impulser et dynamiser la démarche, à animer un jeu d'acteurs afin que soit mis en scène, entre excellence et innovation, un territoire de projets durable, riche de son environnement, de son cadre de vie, de ses savoirs faire, et de sa culture. C'est dans cette perspective que devront se positionner les actions du plan stratégique choisies par la municipalité.

Les nouveaux défis que doivent relever aujourd'hui les élus de Mérignac sont l'enrayement des blocages en interne, le décloisonnement des services, aller au delà des clivages politiques afin de fédérer l'ensemble des acteurs.

Mérignac se donnera les moyens pour mener à bien ce vaste chantier et perpétuer sa tradition d'innovation, de progrès et d'exemplarité au niveau de l'agglomération bordelaise.

BIBLIOGRAPHIE

- * **Déplacement et innovation, 25 expériences + ou - réussies ; Certu, Semaly et Laboratoire d'économies des transports, édition Predit, 1998, 165 pages.**
- * **Mémento du développement durable – Les territoires inventent l'avenir – Comité 21 - Edition Dexia, 2004, 149 pages.**
- * **Repères pour l'Agenda 21 local, collection 4D, Laurent Comélieu et Nathalie Holec et Jean-Pierre Piéchaud, 136 pages, Edition Mission pour le développement durable et la qualité, septembre 2001**
- * **Revue Mérignac Ville Verte, n°111, 113, 114, 115, 2003 - 2004 édité par la ville de Mérignac.**
- * **Tous gagnants – La dynamique du développement durable – Dominique Bidou – Ibis Press – Janvier 2004 – 207 pages.**

Sites Internet

Généralités sur le développement durable :

Le sommet mondial sur le développement durable :

<http://www.sommetjohannesburg.org/>

Bilan du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) :

<http://www.unep.org>

Bilan du PNUD : <http://hdr.undp.org>

Site des Nations Unies <http://www.un.org/esa/agenda21/natinfo/index.html>

Le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement :

<http://www.environnement.gouv.fr>

La Délégation Interministérielle à la Ville <http://www.ville.gouv.fr>

Bonnes pratiques :

Le Comité 21 :

<http://www.comite21.org>

<http://www.cites21.org>

<http://www.entreprises21.org>

CIELE : <http://www.ciele.org>

4D : <http://www.association4d.org>

Agora 21 : <http://www.agora21.org>

Campagne des villes européennes durables :

<http://europa.eu.int/comm/environment/urban/locsm-fr.htm>

International Council for Local Environmental Initiatives :

<http://www.iclei.org>

Agendas 21 locaux :

Ville d'Angers : <http://www.ville-angers.fr/agenda21/frameset.html>

Ville d'Athis-Mons : <http://www.mairie-athis-mons.fr/agenda21/document.htm>

Ville de Rome :

<http://www.comune.roma.it/ambiente/agenda21/eng/home.htm>

Ville de Genève : <http://www.geneva-city.ch/geneve/culture/agenda21/>

Canton de Genève : <http://160.53.186.12/agenda21/>

Ville de Bolton : <http://www.agenda-21.org.uk/home.html>

Ville d'Helsinki : <http://www.hel.fi/y mk/la21eng.htm>

Environnement

WWF Organisation mondiale de la protection de la nature :

<http://www.wwf.fr/index2.php>

En Région Aquitaine

Pôle environnement AQUITAIN : <http://www.pole.environnement-aq.org>

Sensibilisation

CFEE : Comité Français d'Education à l'Environnement :

<http://www.educ-envir.org/~cfee/>

Educ-Envir : énorme site national sur les acteurs d'éducation à l'environnement

<http://www.educ-envir.org>

Réseau Ecole et Nature : <http://www.ecole-et-nature.org>

Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme : <http://www.fnh.org/>

La Hulotte : <http://www.lahulotte.fr/>

Ceméa : <http://www.cemea.com/>

UNCPPIE : Union Nationale des Centres Permanent d'Initiatives à

l'Environnement : <http://www.environnement-dev-educ.net/>

GRAINE Ile de France : <http://www.graine-idf.org/>

Réseau Idée (Bruxelles) : <http://www.reseau-idee.be/>

Eurosymbiose (Liège) : <http://hotes.ful.ac.be/EuroSymbioses/>

Patrimoine à Roulettes : http://www.ful.ac.be/hotes/patrimoine_roulettes/

Education à l'Environnement en Suisse :

<http://www.umweltbildung.ch/fr/web/index.asp>

Sites institutionnels

La Mission Interministérielle à l'Effet de Serre :

<http://www.effet-de-serre.gouv.fr>

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

<http://www.ademe.fr> (partie dédiée aux collectivités :

<http://www.ademe.fr/collectivites/>)

Les Agences de l'Eau : <http://www.eaufrance.com/> (site collectif des 6 agences de l'eau)

Les Régions et les Agences régionales de l'environnement

<http://www.rare.asso.fr>

France Nature Environnement <http://www.france-nature-environnement.org>

Education à l'environnement par le gouvernement français :

<http://www.environnement.gouv.fr>

Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie :

<http://www.education.gouv.fr/>

Le bruit

Bonnes pratiques sur la lutte contre le bruit : <http://www.infobruit.org>

Gestion des déchets

AMORCE : <http://www.amorce.asso.fr>

Economie

Entreprises, Territoires et Développement : <http://www.etc.asso.fr>

Secteur tertiaire

Association Bordeaux-Technowest : <http://www.technowest.com>

Secteur primaire

Organisation des nations unies pour l'agriculture (FAO) :

<http://www.fao.org/debut.htm>

Santé

Bonnes pratiques sur la santé sur le site du réseau français des Villes – Santé : <http://www.villes-sante.com>, 2004

Commerce équitable

Association Max Havelaar : <http://www.maxhavelaarfrance.org/>

Coopération décentralisée

Cités Unies de France : <http://www.cites-unies-france.org/>

Fédération Mondiale des Cités Unies : <http://www.fmcu-uto.org>

Entraide

Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire :

<http://www.social.gouv.fr/economie-solidaire/>

ADELS (Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale) :

<http://www.adels.org>

Vie quotidienne

CLCV (Consommation, Logement, Cadre de Vie) <http://www.clcv.org>

Déplacements

GART – Groupement des Autorités Responsables de Transport

<http://www.gart.org>

CARTOGRAPHIE


Les cartes présentée ci-après ont été élaborées par le bureau d'études Urbanisme et Acoustique afin d'illustrée le projet de territoire. Ces cartes sont présentées selon les thèmes suivants :

- Aménagements et stratégie urbaine
- Mobilité urbaine et déplacements
- Environnement
- Activités économiques et aéroport

Elles permettent d'appréhender les divers dysfonctionnements et de localiser certaines zones décrites dans le rapport.

Aménagement et stratégie urbaine






 Renforcement et valorisation des centralités de quartiers
 Densification et renouvellement urbain - Valorisation des
 espaces publics.



 Extension progressive du centre-ville
 Densification, réorganisation urbaine et requalification
 des espaces publics



 Accueil privilégié de populations nouvelles autour
 des stations de tramway et de TCSP



 Opération pilote d'agglomération
 Renouvellement urbain, maîtrise des extensions
 Requalification des espaces publics et des lotissements
 du quartier de Beuire



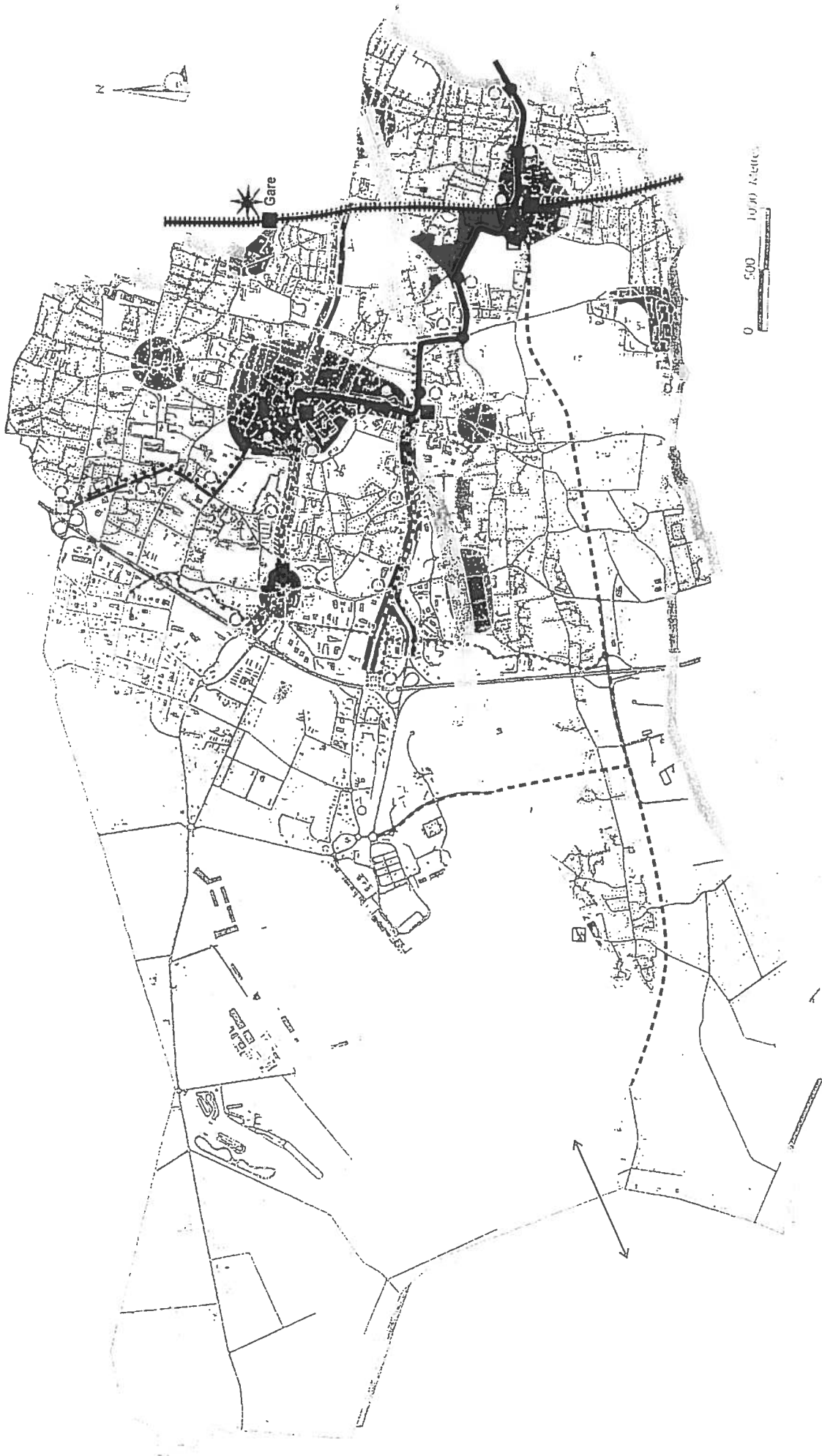
 Limites strictes de l'extension urbaine des quartiers d'habitation



 Secteurs d'études de documents d'orientations et de prescriptions
 particulières (zooms du P.A.D.D)

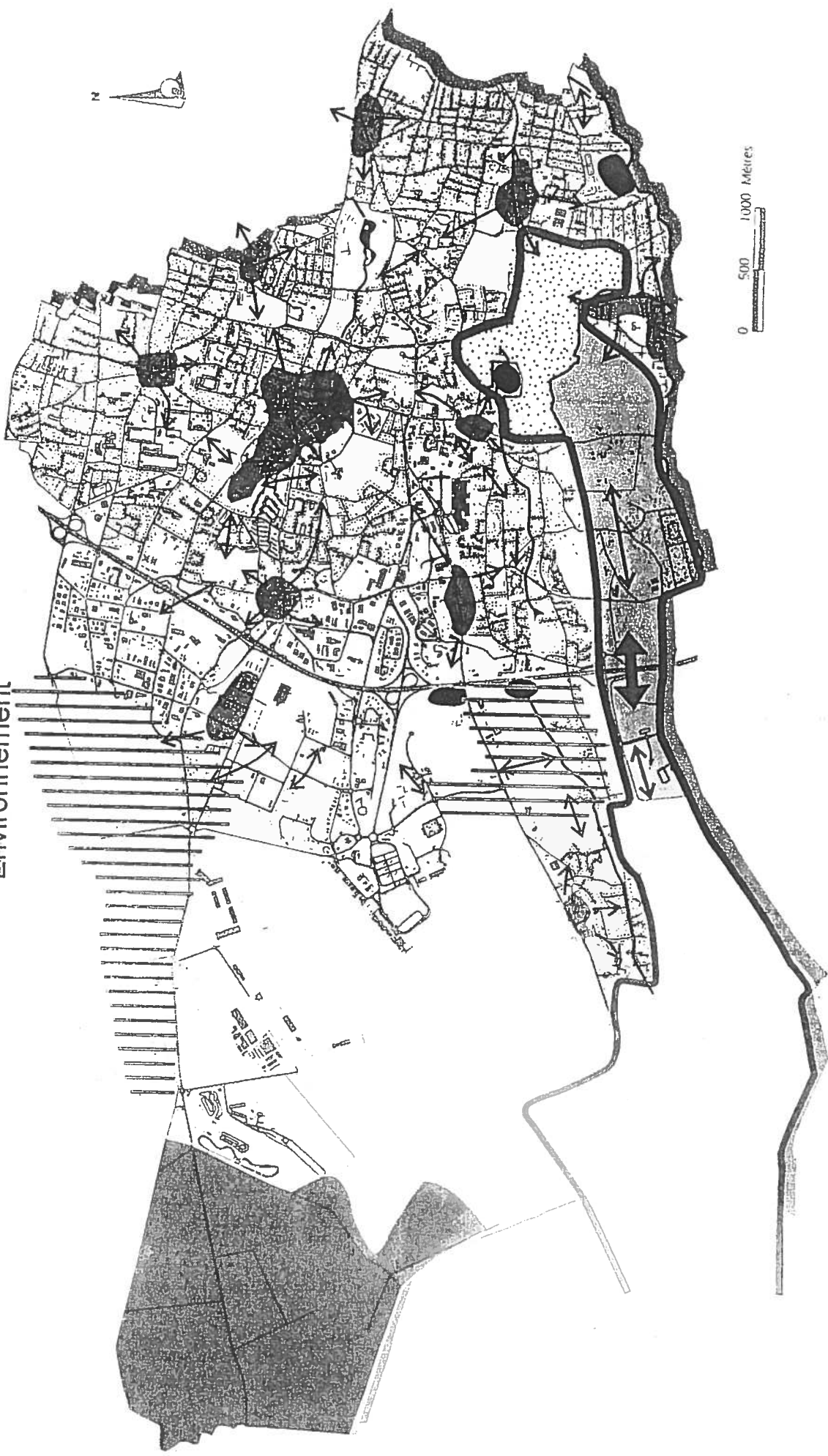


Mobilité urbaine et déplacements



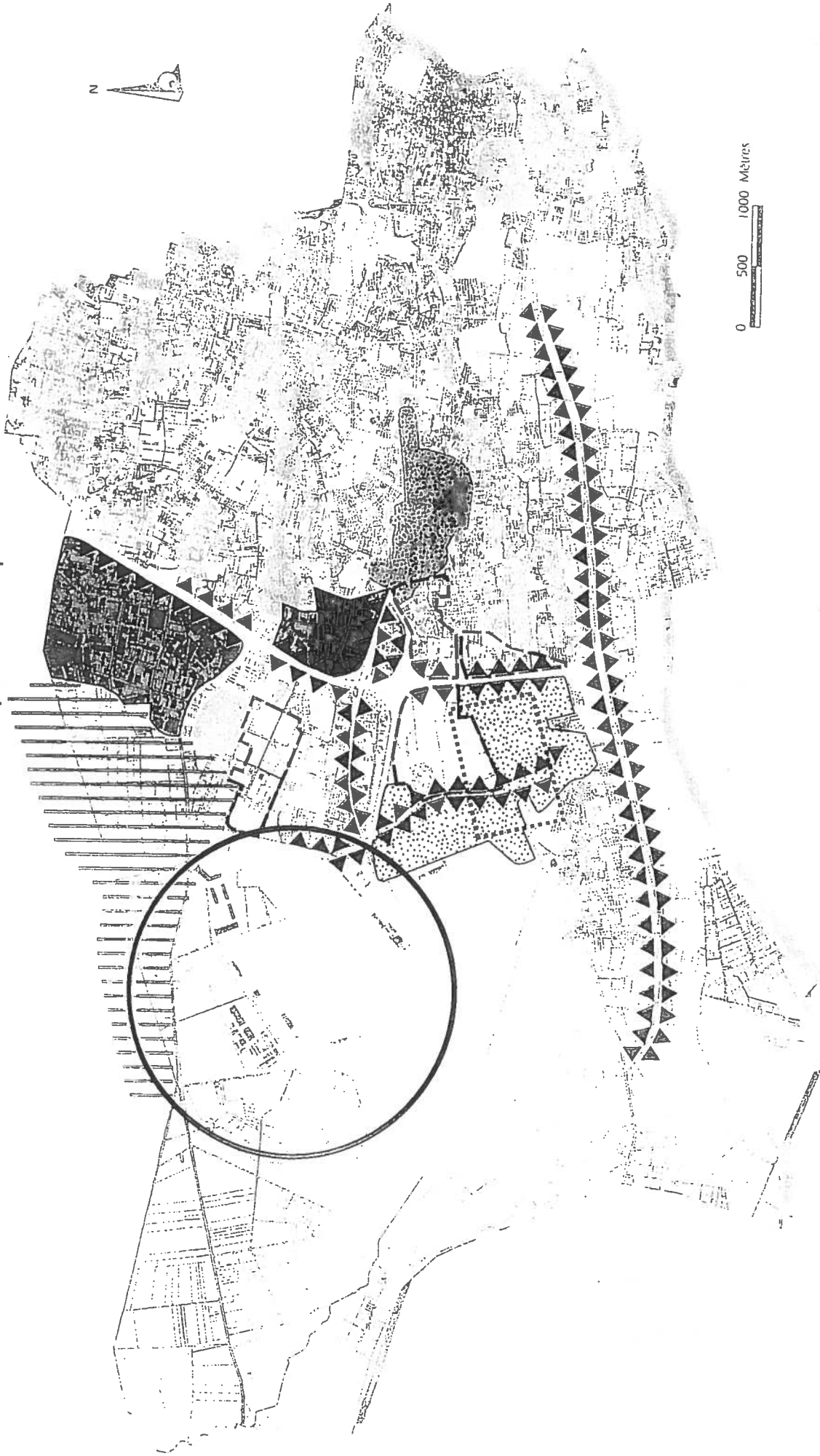
- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> --- Voie de transit Est-Ouest et desserte aéroport Radiales d'agglomération - Routes-parcs perméables Continuité "voie de cabotage" Nord-Sud Réappropriation voirie, pour les besoins de la vie locale Boulevards urbains d'entrée de ville requalifiés Centre-ville et nœuds de nœudsiers / zones 20 (trafic de transit dissuadé) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Tramway (2ème phase) ● Stations tramway --- Prolongement du tramway à étudier en priorité (3ème phase) □ Parc relais (2ème phase) □ Parc relais complémentaire à étudier (3ème phase) | <ul style="list-style-type: none"> Bus en site propre (raboutement tramway) --- Itinéraire deux-roues accompagnant le tramway (tracé à préciser) Itinéraire deux-roues complémentaire ○ Parcs de stationnements deux-roues stations de tramway et de B.S.P Tram - train à étudier en priorité (3ème phase) |
|---|---|---|

Environnement



	Vignes à préserver, à développer	Territoire de projet à vocation de "campagne urbaine"	Territoire de projet, à vocation de "seuil agro-forestier des Jailles"
	Trame bleue à préserver, à développer, à créer	Territoire de projet à vocation de "coulée verte récréative"	Principe de trame verte entre centres de quartier, centre-ville et espaces verts urbains à créer ou à renforcer
	Coulée verte d'agglomération	Réserves foncières à vocation économique	Bassins d'étalement à retraiter sur le plan paysager
	Espace naturel de discontinuité	Consommation raisonnée du territoire. Approche paysagère spécifique. Préverdissement forestier	
	Continuité piétons / deux roues		
	Franchissement de la rocade		

Activités économiques - Aéroport













	Site métropolitain d'accueil économique majeur		Mise à l'étude d'un document d'orientation et de prescriptions particulières - Recherche d'équilibre entre accueil d'activités et préservation des milieux		Réflexion en cours sur site d'implantation d'un parc thématique sur l'aéronautique
	Projet d'agglomération de renouvellement urbain autour du pôle commercial de Mérignac-Soleil		Valorisation de l'image de Mérignac-ville verte et de celle de l'agglomération en vitrine des infrastructures routières et de l'aéroport		Renforcement des pôles de quartiers : commerces, services et artisanat
	Zones d'activités anciennes		Reserves foncières à vocation d'activités d'agglomération		
	Reconquête, renouvellement urbain et densification rocade		Consommation raisonnée du territoire - Approche navette en aérométrie		
	Zones d'activités à valoriser ou requalifier				

TABLE DES CARTES

Carte 1 : La population de la Communauté Urbaine de Bordeaux.....	P 34
Carte 2 : Les réseaux de déplacement à Mérignac.....	P 38
Carte 3 : Localisation des espaces boisés sur Mérignac	P 43
Carte 4 de localisation des sites pollués et installations classées.....	P 45
Carte 5 : Qualité des zones d'activités.....	P 48
Carte 6 : Localisation des zones d'activités	P 49

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Dépenses publiques en matière d'énergie.....	P 41
Graphique 2 : Mesures de pollution de l'air de la station AIRACQ sur Mérignac	P 42
Graphique 3 : Les habitudes de déplacements	P 43
Graphique 4 : Résultats 2001 – 2002 en matière de sécurité routière..	P 44
Graphique 5 : Taille des entreprises à Mérignac.....	P 48
Graphique 6 : Diplôme pour la population des 15 ans ou plus en 1999 .	P 51
Graphique 7 : Taux de chômage en 1999	P 51
Graphique 8 : Actifs travaillants dans la commune et hors de la commune..	P 52
Graphique 9 : Structure par âge de la population de Mérignac en 1999	P 55
Graphique 10 : Evolution de la population à Mérignac	P 55
Graphique 11 : Un taux de criminalité inférieur à celui du Département.....	P 57

TABLE DES PHOTOS

Photo 1 : Le centre ville de Mérignac vue du ciel.....	P 36
Photo 2 : Parc du Vivier.....	P 37
Photo 3 : Parc du Bourran	P 37
Photo 4 : La maison des associations Haute Qualité Environnementale	P 41
Photo 5 : Cuisine centrale de Mérignac mise en service en juillet 2004.	P 46
Photo 6 : Le Pin Galant.....	P 49
Photo 7 : Un patrimoine retrouvé et un lieu d'exposition à découvrir : l'église Saint-Vincent.....	p 53
Photo 8 : La future médiathèque.....	P 54

TABLE DES MATIERES

Remerciements	P 1
Préambule	P 3
Présentation de la structure d'accueil	P 3
1 – Historique	P 3
2 – Organisation	P 3
3 – Partenaires	P 4
4 - Objectif et stratégie	P 5
Présentation de ma mission	P 6
SOMMAIRE	P 7
INTRODUCTION GENERALE.....	P 10
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DE L'ETUDE DE LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE A SON ANCRAGE TERRITORIAL	P 12
I - La genèse du développement durable	P 13
1 - Une longue histoire qui part d'un simple constat	P 13
2 - Le développement durable : quelle définition et quel contenu	P 15
3 – Les instruments réglementaires	P 16
II - L'Agenda 21 local : l'ancrage territorial du développement durable.....	P 17
1 - La démarche Agenda 21 : définitions et principes	P17
<i>a) Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?</i>	<i>P 17</i>
<i>b) L'Agenda 21 local s'inscrit pleinement dans une dynamique territoriale</i>	<i>P 18</i>
2 - Les étapes clés de mise en oeuvre	P 19
<i>a) L'impulsion politique et "Une équipe territoriale motivée" : le pilier de la démarche</i>	<i>P 20</i>
<i>b) Le diagnostic partagé.....</i>	<i>P 20</i>
<i>c) Le plan stratégique</i>	<i>P 21</i>
<i>d) L'Agenda 21 local : un programme d'actions à communiquer et à faire vivre</i>	<i>P 21</i>
<i>e) Le plan d'action et le processus d'évaluation</i>	<i>P 22</i>

DEUXIEME PARTIE : L' AGENDA 21 DE MERIGNAC P 25

I - La commune de Mérignac s'engage dans la démarche d'Agenda 21 P 26

- 1 - La volonté et les ambitions de la commune.....P 26**
 - a) Présentation générale et contexte.....P 26*
 - b) La révision du PLU communautaire dans le respect du projet de territoire de MérignacP 26*
 - c) Les ambitions de la ville de Mérignac.....P 27*
- 2 – Les étapes de mise en oeuvre.....P 29**
 - a) La définition des ambitions politiques de développement durable de la collectivitéP 29*
 - b) Le diagnostic partagé : la connaissance au service de l'action.....P 29*
 - c) Le plan stratégiqueP 31*
 - d) L'organisation de la participation à Mérignac.....P 33*
 - e) L'élaboration du plan d'action 2004 – 2005 et les premiers outils d'évaluationP 33*

II - Synthèse du diagnostic partagé P 34

- 1 – Les échelles territoriales : enjeux majeurs de développement durable ..
.....P 34**
- 2 - Un vaste territoire de grande qualité, aménagé de manière extensive ...
.....P 36**
- 3 - Une charte de l'environnement à mettre en synergie avec les
démarches des partenaires locauxP 40**
- 4 – La place de Mérignac dans le développement économique à différentes
échelles.....P 47**
- 5 - Le développement social et humain, au coeur de l'action municipale
.....P 53**
- 6 - Une volonté et des moyens existants pour une nouvelle gouvernance....
.....P 56**
- 7 - Les enjeux forts de développement durable de Mérignac P59**

TROISIEME PARTIE : LE PLAN STRATEGIQUE..... P 63

I - Les finalités de l'Agenda 21 Mérignacais..... P 64

II - Le plan d'action 2004 – 2005 P 65

III – Plan d'action sur le plus long terme P 84

- 1 - Mérignac valorise son identité territorialeP 86**
- 2 - Mérignac préserve ses ressources et son cadre de vie.....P 114**
- 3 - Mérignac engage avec le milieu économique un réel partenariat afin de
promouvoir un développement économique respectueux des équilibres
territoriaux.....P 136**

4 – Mérignac s'approprié une culture de l'information et de l'évaluation au sein de ses services.....P 148
5 – Mérignac associe ses citoyens.....P 157
6 – Mérignac s'engage dans des démarches globales de développement durable.....P 163

CONCLUSION GENERALE..... P 171

BIBLIOGRAPHIE P 173

CARTOGRAPHIE P 177

TABLE DES CARTES P 183

TABLE DES GRAPHIQUES..... P 183

TABLE DES PHOTOS..... P 183

